



PROGRAMME PAYSAGE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

Diagnostic

Analyse Descriptive

Maitre de l'ouvrage

Parc Naturel des
Deux Ourthes
rue de Laroche 8
6660 Houffalize



**Paysage du territoire des Communes de Bertogne,
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode
et Tenneville**



Remerciements

Au nom de la COOPARCH-R.U., d'EOLE et de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, l'équipe ayant réalisé le « Programme paysage » pour le compte du Parc naturel des Deux-Ourthes exprime sa reconnaissance à l'ensemble des différentes personnes ayant participé au bon suivi de cette étude.

En premier lieu, nos remerciements s'adressent à Hervé Brichet qui a piloté de manière exemplaire cette mission « paysage » pendant près de 14 mois de travail intense. Mais, c'est l'Administration toute entière du Parc naturel des Deux-Ourthes que nous remercions pour l'excellent encadrement toujours très porteur mis en place dans le cadre de ce contrat.

Nous exprimons aussi notre gratitude aux membres du Comité d'accompagnement pour leur engagement sans faille et leurs observations pertinentes. A ce titre, les remerciements de l'équipe s'adressent particulièrement à Mireille Deconinck (DGATLP, Région wallonne) pour ses relectures attentives et ses conseils avisés.

Il nous est également agréable de souligner l'engagement des communes composant le Parc, dont les conseils et collègues se montrèrent tous très attentifs à ce « Programme paysage » lors des séances de présentation.

Enfin, l'accueil chaleureux de la population qui, tantôt fut consultée, tantôt se rendit aux nombreuses conférences et autres rencontres se doit aussi d'être relevé.

Puissent, tous ces acteurs et responsables mettre en œuvre le « Programme paysage » pour qu'il soit un outil utile et efficace au bon aménagement du territoire.

Nous sommes montés dans le train à grande vitesse de la modernité sans trop nous en apercevoir et, lorsque nous regardons par la fenêtre, le paysage défile si vite que nous n'arrivons plus ni à le lire ni à le retenir.

Pascal Dibie « Le village métamorphosé ».

1 Préambule

Le terme **Paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations¹. Le terme paysage est donc défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains). Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément. De fait, les paysages contribuent de manière significative à l'intérêt général, tant sur les plans culturel et écologique, qu'environnemental et social.

Il faut également voir dans le concept de paysage une notion dynamique qu'il s'agit d'aborder selon une philosophie d'approche qui ne doit pas nécessairement chercher à uniquement « geler » des paysages à un stade donné de leur longue évolution, car les paysages évoluent et continueront à évoluer, tant sous l'effet de processus naturels que sous ceux de l'action humaine.

Aujourd'hui, la philosophie qui préside à la gestion du patrimoine paysager reconnaît et défend la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé propre à chaque région. Dans cette optique, comme le souligne la Convention européenne précédemment citée, il s'agit *de s'efforcer de préserver, voire enrichir, cette diversité et cette qualité au lieu de les laisser périr*. Nous soulignons cette approche « active » de la préservation des paysages qui, à travers des mesures de protection, de gestion et d'aménagement, ne refuse pas une démarche d'enrichissement.

Le territoire que constitue le Parc Naturel des Deux Ourthes offre un paysage d'une qualité indéniable, reconnu à l'échelle de la Belgique et même au-delà. Par conséquent, cet espace nécessite d'être géré afin d'éviter que toute pression ne finisse par éroder cette qualité paysagère.

Afin de faire face à toute pression de l'utilisation du territoire, afin d'aider les acteurs locaux et les décideurs publics à orienter le développement et éviter la prise de décision au cas par cas, afin d'apporter une vision d'ensemble quant aux différentes utilisations à arbitrer, le Parc Naturel des Deux Ourthes a décidé de se doter d'un **Programme paysage**.

¹ Définition établie dans le cadre de la convention européenne du Paysage, Florence, 20 octobre 2000.

Concrètement, un programme paysage est un document qui vise à identifier les paysages actuels, les évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses. Sur base de cette caractérisation/évaluation, sont dégagées des pistes en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser le paysage. Ce Programme paysage est composé de deux grandes entités que sont **le diagnostic** et **les objectifs**.

Le diagnostic constitue l'étape préalable indispensable à l'élaboration du Programme paysage au travers de la mise en évidence des grandes entités paysagères qui composent le Parc et le sentiment collectif d'identité qui s'en dégage.

L'objet du diagnostic est de réaliser une sorte de photographie de la situation paysagère existante du Parc Naturel de Deux Ourthes. Mais qu'on ne s'y trompe pas, le terme « photographie » renvoie à une vision des choses à un moment bien précis sous un angle bien déterminé, vision qui apparaît vite comme obsolète aussitôt que les mécanismes évolutifs de production du paysage continuent à produire leurs effets. Le côté opérationnel d'un diagnostic construit d'une telle façon s'érode au fil du temps qui passe, à la vitesse plus ou moins importante des changements d'organisation de la société.

Un diagnostic de nature figée ne constitue donc pas un réel outil de gestion. C'est pourquoi il apparaît indispensable qu'il permette également de saisir les évolutions en cours, la manière dont les formes sont et se sont produites et quels sont les événements susceptibles de prendre place dans un avenir plus ou moins proche. Il s'agit là d'un point essentiel du diagnostic - **la vision prospective** - qui permet l'élaboration de projets d'avenir à l'échelle de l'entièreté du territoire ou à une échelle locale, car il est toujours plus aisé d'anticiper une évolution plutôt que de devoir remédier à d'éventuels problèmes qu'elle pourrait engendrer suite à un manque d'encadrement préalable. Un diagnostic ne peut bien entendu pas prétendre à une description exhaustive du futur (qui le peut ?), mais tente, sur base des principaux documents de planification et des tendances lourdes relatives à des logiques qui prennent place à une échelle plus vaste que le territoire du Parc, de cerner les principales tendances susceptibles de modifier le paysage (pression foncière, évolution de l'activité touristique...).

Parallèlement à la prise en compte des mécanismes en cours et à venir, le diagnostic doit également amener à comprendre les mécanismes qui ont amené aux paysages que l'on observe (que l'on vit) aujourd'hui. Dès lors, un regard vers la situation passée semble indispensable pour comprendre quelle est la part de **l'espace hérité** et la place que celui-ci doit prendre dans le paysage tel qu'il se présente aujourd'hui et tel qu'il se présentera

demain. C'est en effet au regard des évolutions passées que l'on peut intervenir de la façon la plus appropriée sur un lieu. Cette partie du document n'est pas sans poser des questions délicates, en termes notamment de définition et de protection de patrimoine (patrimoine monumental et patrimoine de tous les jours) et de cohabitation de celui-ci avec d'éventuelles formes contemporaines. C'est ici que l'on identifie les racines de l'identité du territoire.

Enfin, le diagnostic doit permettre aux décideurs de pouvoir attribuer, de façon synthétique et transversale, une valeur aux paysages. Il doit permettre de porter un **regard critique** sur la situation actuelle et de mettre en lumière la nature et la forme des problèmes qui se posent. Dans cette optique, le diagnostic joue le rôle d'observateur extérieur et objectif qui révèle la valeur réelle des paysages aux responsables de leur gestion qui se sont parfois accoutumés de cette qualité.

En synthèse, le présent diagnostic paysager va :

- Produire un état des lieux sur base de l'analyse des paysages existants.
- Mettre en évidence les principales caractéristiques héritées du passé et qui contribuent à l'identité de la région et au sentiment d'appartenance à celle – ci.
- Mettre en place une vision prospective du territoire en mettant en lumière les évolutions possibles et probables.
- Permettre un regard critique et évaluatif sur l'état des paysages actuels.

C'est sur base de ces éléments que vont se construire les propositions d'intervention, en termes de valorisation, de (re)structuration, de conservation ou de création de paysages. Il s'agit donc de mettre en lumière le champs des possibles pour une amélioration du cadre de vie de tous ; d'ouvrir des débats à l'échelle de l'entièreté du Parc ou à une échelle locale ; de réveiller les sentiments collectifs et de mettre en avant les potentiels de développement territorial et économique dont le territoire est porteur.

Relativement au cahier des charges qui encadre cette étude, le diagnostic est organisé en trois parties :

- **L'analyse descriptive** dresse un portrait général du territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes, permettant d'en appréhender la structure générale. Cette structure servira de base aux analyses qui seront menées ultérieurement (deuxième partie du document : *Définition des objectifs*)
- **L'analyse évolutive** permet quant à elle de comprendre les changements fondamentaux du paysage du Parc, et cela depuis la fin du 18^{ème} siècle, au travers d'une analyse de documents cartographiques telles que les cartes du Comte de Ferraris (fin 18^{ème} siècle), les cartes de Vander Maelen (milieu du 19^{ème} siècle) ou encore les cartes de l'Institut Cartographique Militaire (début 20^{ème}). Une analyse des situations à venir sera également effectuée, sur base notamment des dynamiques mises en évidence dans la partie descriptive.
- L'analyse **évaluative** apporte un jugement critique de l'état des lieux du paysage afin d'identifier les problématiques récurrentes et spécifiques au Parc.

À la fin de chacun des chapitres, un encadré permet au lecteur de se faire une idée synthétique de l'information développée. Chacune de ces trois parties est également accompagnée de cartes et de fiches qui permettent de spatialiser et d'illustrer les différents thèmes abordés. La liste de ces documents graphiques se trouve systématiquement en annexe de chacun des documents.

Parallèlement à ce travail, le lecteur est invité à parcourir les reportages photographiques réalisés sur chacune des six communes ainsi que sur la zone frontalière du Luxembourg. Ces photos commentées constituent un état des lieux illustré des caractéristiques et des problématiques rencontrées sur le territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes.

TABLE DES MATIERES-ANALYSE DESCRIPTIVE

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Préambule | 2 |
| 2 | Introduction | 9 |
| 2.1 | Position du Parc Naturel des Deux Ourthes dans l'espace géographique | 9 |
| 3 | Caractéristiques physiques du Parc | 11 |
| 3.1 | La structure géologique | 11 |
| 3.2 | Le climat | 11 |
| 3.3 | Les caractéristiques lithologiques et pédologiques | 12 |
| 3.4 | Les formes du relief (carte 01 : Oro-hydrographie) | 12 |
| 3.5 | Les caractéristiques hydrographiques (carte 01 : Oro-hydrographie) | 14 |
| 3.6 | Les principales caractéristiques écologiques | 16 |
| 3.6.1 | Introduction | 16 |
| 3.6.2 | Les principales espèces de faune et de flore | 16 |
| 3.6.3 | Les principaux sites naturels | 18 |
| 3.7 | Synthèse des caractéristiques physique du Parc | 21 |
| 4 | Caractéristiques humaines du Parc | 22 |
| 4.1 | Données démographiques | 22 |
| 4.1.1 | Evolution de la population | 22 |
| 4.1.2 | Solde naturel et solde migratoire | 23 |
| 4.1.3 | La taille des ménages | 25 |
| 4.2 | Données socio-économique | 26 |
| 4.2.1 | Taux d'activités | 26 |
| 4.2.2 | Taux d'emploi et taux de chômage | 27 |
| 4.2.3 | Localisation de l'emploi | 29 |
| 4.2.4 | L'indice de richesse | 30 |
| 4.3 | Données liées au logement | 31 |
| 4.3.1 | Type de logement | 31 |
| 4.3.2 | Coût du logement | 32 |
| 4.3.3 | Coût du terrain à bâtir | 33 |
| 4.4 | Infrastructures de transport | 34 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 4.5 | Structures de l’habitat (carte 02 : Types d’implantation des villages et matériaux de construction) | 35 |
| 4.5.1 | Matériaux et implantation des villages | 35 |
| 4.5.2 | Typologie architecturale | 40 |
| 4.6 | Synthèse des caractéristiques humaines du Parc | 58 |
| 5 | <i>Situation de droit</i> | 60 |
| 5.1 | Le patrimoine naturel et paysager (carte 3a Patrimoine naturel et paysager) | 60 |
| 5.1.1 | Les sites NATURA 2000 | 60 |
| 5.1.2 | Les périmètres d’intérêt paysager du plan de secteur (PIP) | 63 |
| 5.1.3 | Les sites classés | 67 |
| 5.1.4 | Les réserves naturelles | 67 |
| 5.1.5 | Autres éléments de protection du patrimoine naturel | 70 |
| 5.2 | Le patrimoine bâti et paysager (carte 3b Patrimoine bâti) | 71 |
| 5.2.1 | Le plan de secteur | 71 |
| 5.2.2 | Les monuments classés | 73 |
| 5.2.3 | Les sites classés | 74 |
| 5.2.4 | Les règlements généraux sur les bâtisses en site rurale (RBSR) | 76 |
| 5.3 | Affectation du sol | 77 |
| 5.3.1 | Répartition des différentes affectations du sol au sein du Parc | 77 |
| 5.3.2 | Les zones d’habitat et les zones d’habitat à caractère rural | 79 |
| 5.3.3 | Les zones d’aménagement communal concerté (ZACC) | 83 |
| 5.3.4 | Les zones de loisirs | 86 |
| 5.4 | Synthèse de la situation de droit | 89 |
| 6 | <i>Caractéristiques paysagères du Parc</i> | 90 |
| 6.1 | Les éléments constitutifs du paysage | 90 |
| 7 | <i>Délimitation de territoires, d’aires et d’entités paysagères particuliers (carte 05)</i> | |
| | <i>Territoires, aires et entités paysagères particuliers</i> | 109 |
| 7.1 | Introduction | 109 |
| 7.2 | Territoire paysager herbager | 110 |
| 7.2.1 | Aire de l’Ardenne herbagère au caractère bocager (maillage vert) | 111 |
| 7.2.2 | Aire de l’Ardenne Herbagère au caractère de plateau affirmé | 112 |
| 7.3 | Territoire paysager de la vallée de l’Ourthe supérieure | 113 |
| 7.3.1 | Aire de la vallée amont de l’Ourthe orientale | 113 |
| 7.3.2 | Aire de la vallée méandreuse et encaissée de Houffalize | 115 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 7.3.3 | Aire de la vallée amont de l'Ourthe occidentale | 116 |
| 7.3.4 | Aire de la vallée méandreuse et encaissée de La Roche-en-Ardenne | 117 |
| 7.3.5 | Aire de l'extrémité du massif ardennais | 118 |
| 7.4 | Territoire paysager du haut plateau forestier de Saint Hubert | 119 |
| 7.4.1 | Aire des Fagnes de Saint-Hubert | 119 |
| 7.5 | Territoire paysager des replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne | 121 |
| 7.6 | Territoire paysager de la couronne forestière du plateau des Tailles | 122 |
| 7.7 | Territoire paysager du sommet du plateau des Tailles | 123 |
| 7.7.1 | Aire des Fagnes des Tailles | 124 |
| 7.8 | Entité paysagère de la nationale N4 | 125 |
| 8 | Annexe | 126 |
| 8.1 | Critères d'évaluation du paysage | 126 |
| 8.1.1 | Le paysage perçu | 126 |
| 8.1.2 | Le paysage naturel | 127 |
| 8.1.3 | Le paysage construit et ses usages | 128 |
| 8.2 | Article 33 régissant la procédure de mise en œuvre des zone d'aménagement communal concerté (ZACC) | 130 |
| 8.3 | Liste des abréviations | 131 |
| 8.4 | Liste des cartes | 131 |
| 8.5 | Liste des fiches | 132 |
| 8.6 | Liste des biens classés | 132 |
| 8.7 | Orientation bibliographique | 133 |

2 Introduction

2.1 Position du Parc Naturel des Deux Ourthes dans l'espace géographique

Le territoire concerné par la présente étude est le Parc Naturel des Deux Ourthes. D'une superficie totale de l'ordre de **760 km²**, il comprend les communes de **Houffalize, Gouvy, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode, Tenneville et Bertogne**. De caractère essentiellement rural et de faible densité de population, les deux plus grandes agglomérations que compte le Parc sont Houffalize et La Roche. Bastogne, situé en dehors de la zone d'étude, constitue un pôle d'attraction en tant que fournisseur de services, de commerces et d'emplois. Marche-en-Famenne et Saint-Hubert constituent deux pôles de tailles plus réduites. Dans un rayon plus large, on retiendra Liège et Arlon².

| Commune | Superficie (km²) | Densité de population (hab/km²) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| Houffalize | 167,30 | 27 |
| Gouvy | 165,23 | 28 |
| La Roche-en-Ardenne | 145,97 | 28 |
| Sainte-Ode | 98,10 | 22 |
| Tenneville | 91,64 | 27 |
| Bertogne | 91,40 | 30 |
| Total/moyenne | 759,40 | 27 |

*Les communes du Parc, superficies et densités
Sources : statbel*

Le Parc des Deux Ourthes est également situé au cœur de ce qui est communément appelé « la mégalopole européenne » ou « dorsale européenne »³, définie comme étant un espace urbanisé formé de plusieurs agglomérations dont les banlieues s'étendent de manière telle qu'elles finissent par se rejoindre, et cela sur de longues distances. Cet espace s'étend actuellement de Londres à Milan en passant par le Benelux et la Ruhr et comprend les « aires métropolitaines⁴ » telles que Londres, Paris, la Randstad hollandaise, l'ensemble Rhin/Ruhr, l'aire centrée sur Bruxelles et l'aire centrée sur le Luxembourg, formant ensemble le centre d'impulsion de l'Union Européenne en termes politiques et économiques. A cette échelle d'analyse, le Parc apparaît dès lors comme une zone encore très peu touchée par la progression du réseau urbain.

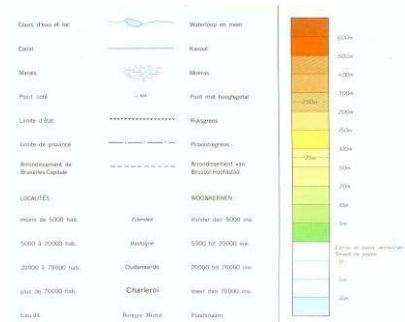
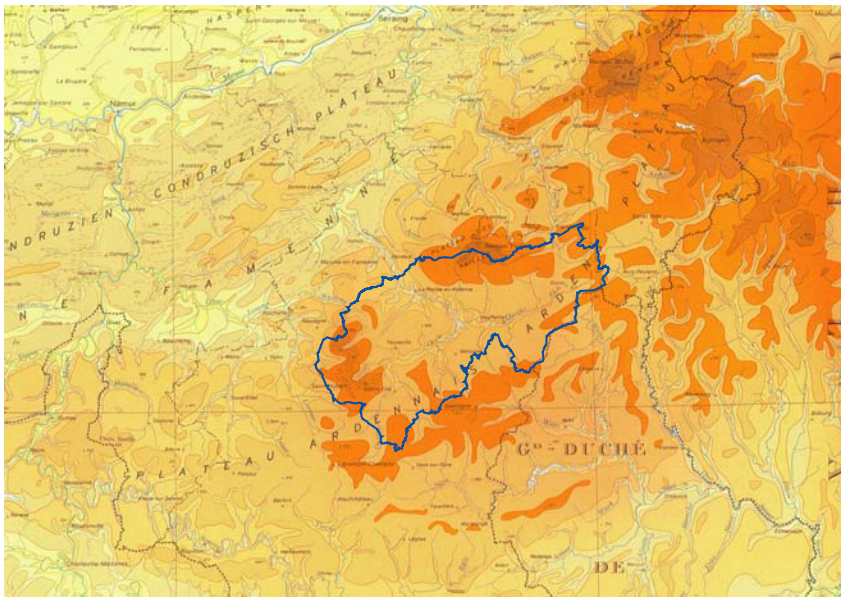
Malgré son caractère rural, le territoire du Parc est bien desservi par le réseau des infrastructures de transport puisque l'autoroute A26-E25 reliant Liège à Luxembourg traverse le territoire du nord au sud à hauteur de Houffalize. Parallèlement, la nationale N4, reliant Namur à Arlon via Marche-en-Famenne et Bastogne traverse le Parc dans sa partie ouest à hauteur de Tenneville. Enfin, la ligne de chemin de fer reliant Luxembourg à Liège passe à hauteur de Gouvy.

² Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie ; CPDT ; IGEAT-GUIDE, CREAT ; 2002, 181p.

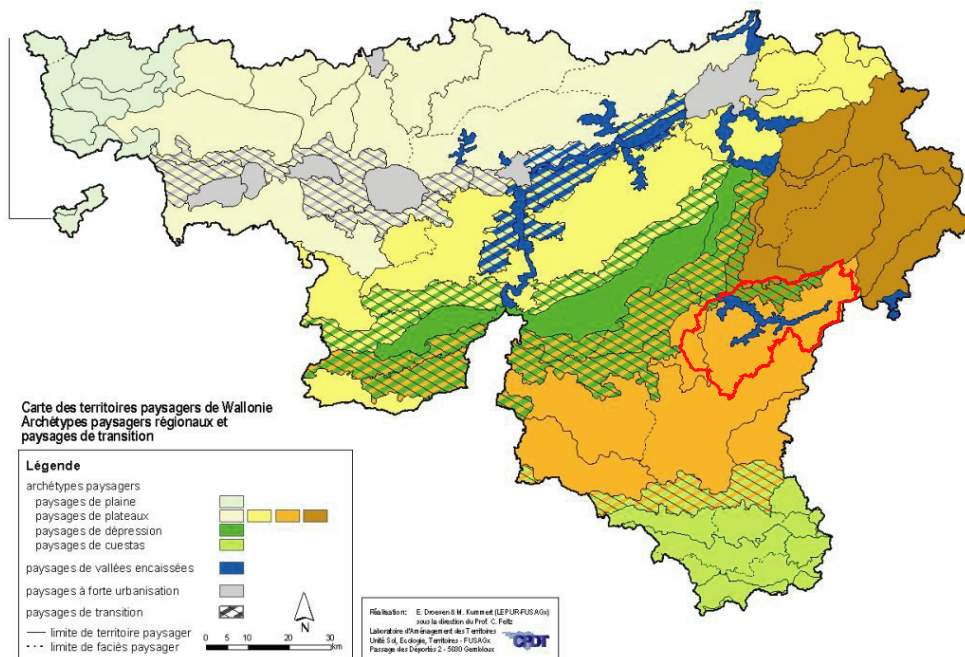
³ Gottmann J. ; *Megalopolis, The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, 1961, The MIT Press.

⁴ Schéma de Développement de l'Espace Régional, GW, 1999.

La quasi-totalité du Parc est comprise dans ce qui est également communément appelé *l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale*, partie du massif schisteux Rhénan combinant essentiellement boisement et prairies (avec une proportion plus importante de ces dernières dans la partie est, englobant le Parc). Cet ensemble s'étend à l'ouest depuis la forêt de Nismes au delà de la Meuse (bout du plateau de l'Ardenne occidentale), jusqu'à l'Oesling Luxembourgeois à l'est. La frange nord du territoire est comprise dans ce qu'il est convenu d'appeler l'ensemble du Haut plateau de *l'Ardenne du nord-est*, identifié par la bordure du plateau des Tailles au versant boisé et au relief disséqué. Le Parc jouxte sur près de 8 km, dans sa partie est, le Grand Duché de Luxembourg (communes de **Troisvierges** et de **Wincrange**), cette partie de la frontière nationale est formée par une ligne de crête séparant le bassin de l'Ourthe côté Belge et le bassin de la Sûr et de l'Our côté Luxembourgeois.



Extrait de la carte « Orohydrographie » de l'IGN. Le territoire du Parc (en bleu) est compris dans le plateau ardennais, massif s'étendant au-delà des frontières du pays.



Le Parc Naturel des Deux Ourthes (en rouge) au sein des grands ensembles paysagers de Wallonie. Source : CPDT

3 Caractéristiques physiques du Parc

3.1 La structure géologique

Le Parc Naturel des Deux Ourthes fait partie de l'unité tectonique appelée **zone anticlinoriale de l'Ardenne**, élément du massif ardennais formé lors de l'orogénèse Hercynienne tout au long du primaire (410-250 millions d'années). Nous nous trouvons donc en présence des roches les plus anciennes à l'échelle de la Belgique.

L'essentiel de ces roches qui composent le Parc date du Dévonien inférieur (400 millions d'années - d'où le nom d'Ardenne éo-dévonienne) où elles reposent en discordance sur le socle Calédonien. Le Dévonien inférieur est composé essentiellement de sédiments détritiques d'origine marine témoignant de l'érosion de la chaîne Calédonienne. Quant au socle Calédonien, il affleure notamment au nord, à partir de Vielsalm (hors zone d'étude), pour s'étendre ensuite dans les Hautes Fagnes (massif de Stavelot).

Au sud de cet anticlinorium, on retrouve le **bassin de l'Eifel** dont le passage se fait sans discontinuités. Datant également du Dévonien inférieur, ce bassin s'étend depuis Charleville en France pour s'élargir en direction du nord est (bassin de Neufchâteau) pour s'élargir encore dans l'Eifel au Luxembourg, d'où sa dénomination.

L'ère secondaire et la majeure partie de l'ère tertiaire connaissent une relative tranquillité orogénique et sont marqués par un climat de type tropical et subtropical favorable à l'érosion physico-chimique. Les mers viennent régulièrement transgresser cette région accentuant la planéité du relief et constituant de la sorte le « plateau » ardennais.

Le quaternaire engendre une accélération de l'incision du relief par l'hydrographie dû à un soulèvement (miocène supérieur) pour modeler le réseau tel qu'on le perçoit aujourd'hui, et ce dès l'oligocène (24 millions d'années). Les dépôts de cette période, marquée par un climat de type périglaciaire, sont peu présents à l'exception de limons caillouteux du pléistocène (1,8 millions d'années) localisés dans les plaines alluviales.

3.2 Le climat

La zone étudiée est relativement homogène au niveau de la répartition **des précipitations**, caractéristique qui s'explique par l'orientation générale des versants par rapport à la progression de la majorité des perturbations. Malgré que le régime annuel moyen soit supérieur à la moyenne belge, la dépression des Deux Ourthes constitue un site d'abri, et ce malgré que le nombre de jours de précipitation par an s'élève approximativement à 180, les précipitations annuelles moyennes étant de l'ordre de 900 à 1000 mm/an (contre 800 mm à la côte belge). Une nébulosité moyenne importante dans la région est la traduction directe de cette présence d'eau dans l'atmosphère.

Le relief joue néanmoins un rôle fondamental dans le régime des précipitations, offrant ainsi des particularités locales sur les plateaux (Tailles et Saint-Hubert), qui présentent un régime plus intense (de l'ordre de 1200 voire 1400 mm/an) de part un phénomène de condensation accrue (instabilité de masses d'air après une ascendance suffisante, présence de bandes fangeuses), et ce, de façon d'autant plus importante en hiver qu'au début de l'automne (le gradient de 100 mètres passe de 100 à 50 mm). En hiver, cela se traduit par un important enneigement de ces zones en périodes hivernales (lorsque les vergers de Hesbaye sont en fleur, la neige couvre parfois encore les sommets ardennais).

En ce qui concerne **les températures**, la zone d'étude se situe, pour les isothermes de janvier, entre 0 et 1°, tandis que les températures de juillet oscillent entre 16 et 15°. De

nouveau, il apparaît nécessaire de distinguer les hauteurs (supérieures à 500 mètres) qui peuvent afficher des températures extrêmes certains hivers (jusque moins 25°), anormalement basses pour cette altitude (phénomène microclimatologique lié à la présence de réserves d'eau immobilisées notamment dans les tourbières).

3.3 Les caractéristiques lithologiques et pédologiques

Les caractéristiques lithologiques de l'Ardenne offrent une relative diversité de sols de par la variation du substrat rocheux et les caractéristiques climatiques locales, donnant ainsi des écotopes particuliers. Ces sols aux profils divers sont situés parfois de façon contigüe les uns des autres. On notera cependant une certaine dureté dont la conséquence est un encaissement important des vallées.

Les sols caractéristiques du Parc se sont développés sur un substrat limono-caillouteux de désagrégation avec une teneur variable en fragments de schistes, grès, phyllades et quartzites, d'une profondeur variant généralement de 40 à 80 cm. Les sols développés sur **les plateaux centraux** montrent un profil peu caillouteux d'une profondeur supérieure à la moyenne, de l'ordre de 80 à 125 cm, seuls endroits du territoire où l'on retrouve de véritables limons, à l'image du plateau de Saint-Hubert. Le contexte climatique local (forte pluviosité) leur donne néanmoins un caractère hydromorphe marqué (en témoigne la tourbière de Hourchamps), exigeant un drainage important en cas de mise en culture.

Les marges de ces plateaux montrent quant à elles un profil plus caillouteux, une profondeur moindre et sont généralement couvertes de massifs boisés.

Les vallées présentent pour leur part un profil de faible profondeur (inférieur à 40 cm) où affleure régulièrement le substrat rocheux. Les abords immédiats des rivières sont quant à eux recouverts de dépôts alluviaux, à l'hydromorphie marquée et nécessitant également des drainages importants, même en cas de mise en pâture.

Il résulte de ces observations que les terres les plus favorables aux pratiques agricoles sont celles qui forment la dépression des Deux Ourthes tandis que les plus défavorables sont celles qui se situent à une altitude supérieure à 500 mètres (plateaux de Saint-Hubert et plateau des Tailles). Les sols superficiels et caillouteux de leurs marges, quant à eux, conviennent bien au boisement.

3.4 Les formes du relief (carte 01 : Oro-hydrographie)

Le relief de l'Ardenne centrale, à laquelle appartient le Parc des Deux Ourthes, s'articule selon une orientation nord-est/sud-ouest allant de la Haute Ardenne jusqu'à Bastogne pour s'abaisser jusqu'au plateau de la Thiérache et présente de manière générale un relief relativement calme. Les Hautes Fagnes, présentes au nord de la zone d'étude et s'étendant au-delà, contrastent par un relief plus disséqué et portant d'avantage les marques d'un réseau hydrographique dense.

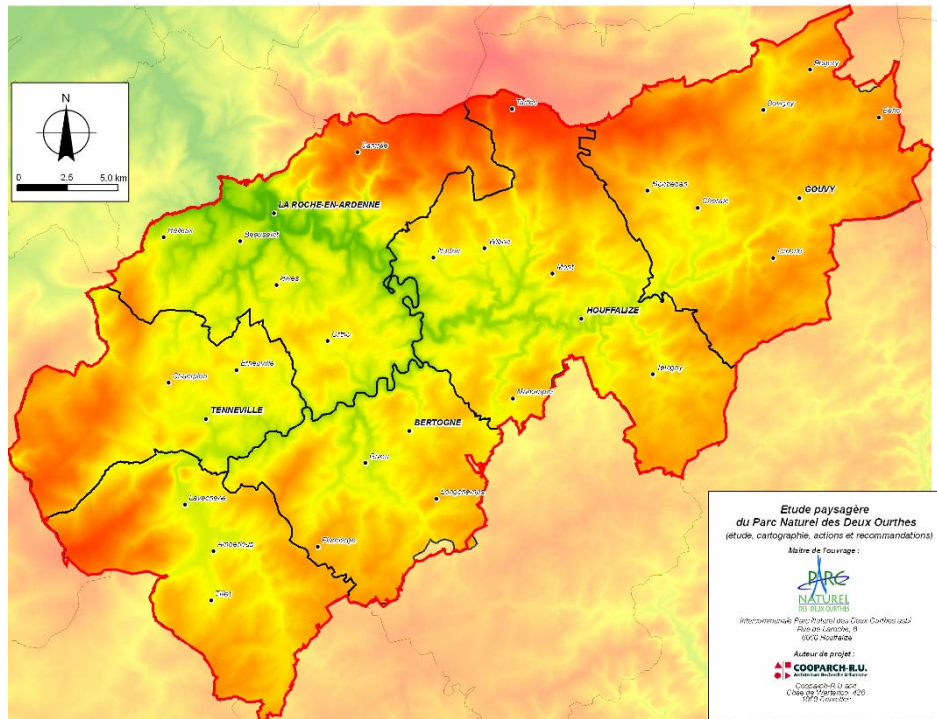
L'ensemble des altitudes du territoire du Parc varie néanmoins de 200 et 650 mètres. Les valeurs les plus faibles se retrouvent, en toute logique, dans le **fond de la vallée de l'Ourthe**, dans sa partie la plus en aval, à hauteur de La Roche-en-Ardenne.

En remontant la vallée, les altitudes augmentent pour dépasser les 300 mètres dans les vallées des Ourthes occidentale et orientale. L'action érosive de ces cours d'eau donne un caractère particulièrement incisif au relief de cette partie de la zone, offrant une sorte de colonne vertébrale au Parc.

De part et d'autre de ces vallées, les altitudes sont de l'ordre de 400 à 500 mètres, altitudes d'où part l'essentiel des cours d'eau qui viennent alimenter l'Ourthe.

Enfin, on retrouve des hautes surfaces pénéplanées qui résultent du rabotage des roches ardennaises (pourtant très résistantes) au cours des aires secondaires et tertiaires, dont la

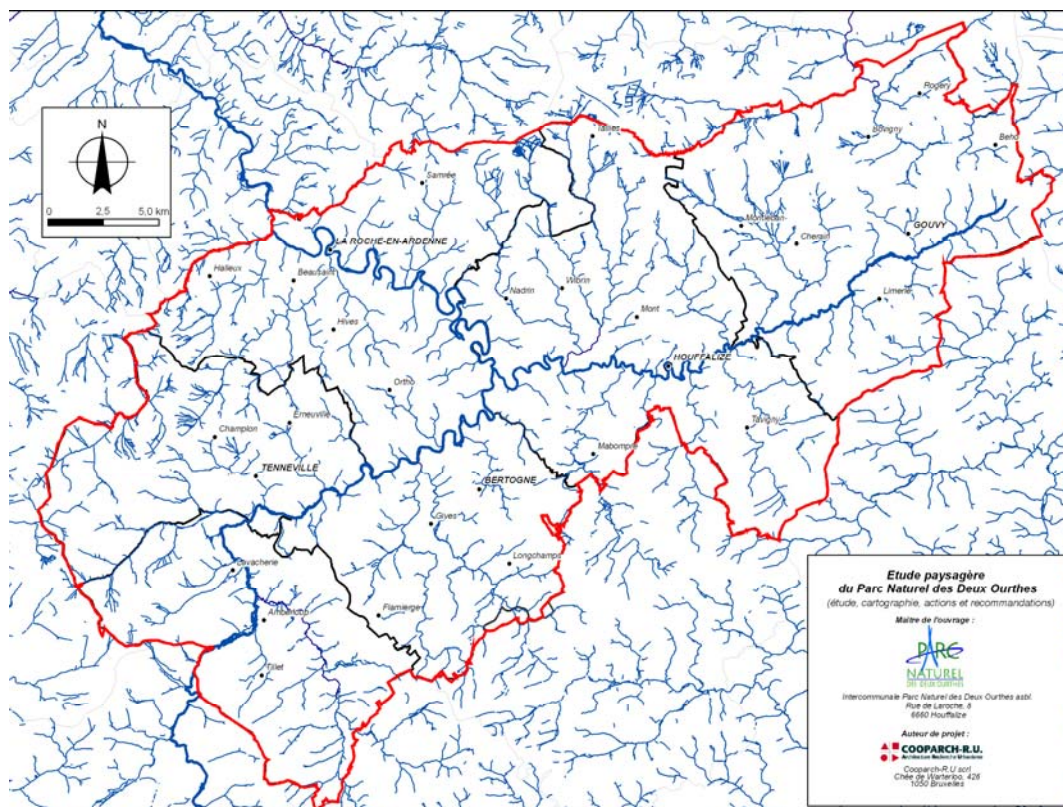
plus importante est sans aucun doute **le plateau des Tailles** au nord, élément de l'ensemble de l'Ardenne du nord-est, culminant à 602 mètres à hauteur du village du même nom et s'élevant vers le nord pour devenir le plateau des Hautes Fagnes atteignant le point le plus haut de Belgique à Botrange (694 mètres), en dehors de la zone d'étude. Au sud ouest, **le plateau de Saint-Hubert**, présente des valeurs de l'ordre de 550 mètres pour atteindre son maximum (598 mètres) en dehors du territoire, à proximité de Saint-Hubert.



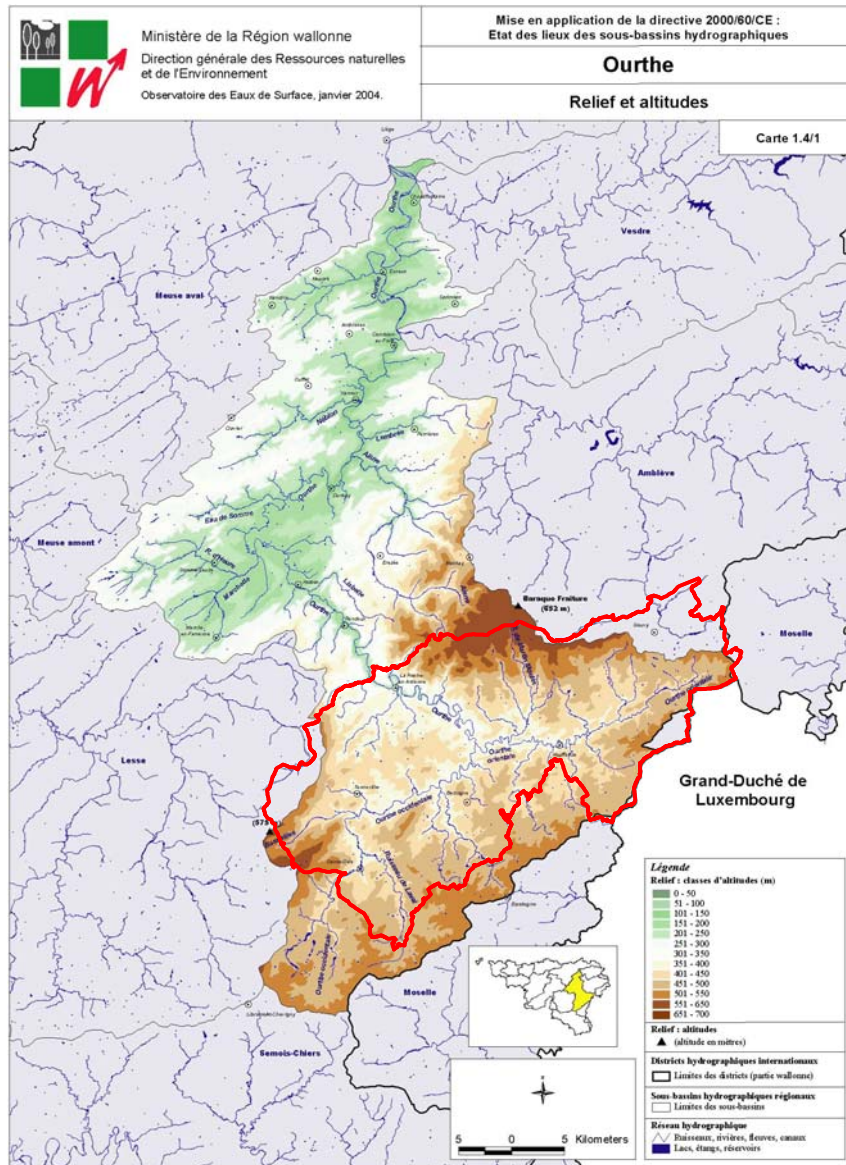
Le relief du Parc Naturel des Deux Ourthes, des altitudes variant de 200 m à plus de 650 m. Le fond de la vallée de l'Ourthe (en vert) contraste avec les hauts plateaux des Tailles et de Saint-Hubert (en rouge).

3.5 Les caractéristiques hydrographiques (carte 01 : Orohydrographie)

La caractéristique principale du réseau hydrographique parcourant le Parc est bien entendu les Ourthes occidentales et orientales qui forment un axe d'orientation sud-ouest/nord-est (contrastant ainsi avec le reste des autres cours d'eau ardennais), pour donner naissance à l'Ourthe, d'orientation nord-ouest/sud-est. Ces cours d'eau offrent un profil varié tout au long de leur parcours : ouvert et relativement rectiligne dans les parties amonts (environs d'Amberloup et Lavacherie pour l'Ourthe occidentale, en amont de Gouvy aux environs de Ourthe pour l'Ourthe Orientale) où elles méandrent au travers des pâtures ; très encaissé et sinueux dans les parties plus aval (à partir du Bois de Bertogne pour l'Ourthe occidentale et Houffalize pour l'Ourthe Orientale). En réalité, les Deux Ourthes se localisent dans une large dépression dépassant le Parc et constituant un trait majeur de la morphologie ardennaise. Le reste du réseau hydrographique du Parc, dense, montre une orientation nord-ouest/sud-est, parallèlement à l'Ourthe. Les différentes phases d'érosion ont façonné le relief non seulement sous forme de larges vallonnements mais également sous forme de petits replats, lieux d'implantation privilégiés des villages.



Le Parc offre un réseau hydrographique dense conditionnant une implantation des villages en tête de vallée.



Le bassin de l'Ourthe : relief et hydrographie. Le territoire du Parc (en rouge) se trouve dans la partie supérieure du bassin.

Source : MRW-DGRNE, Observatoire des eaux de surface, 01/2004.

3.6 Les principales caractéristiques écologiques⁵

3.6.1 Introduction

Il y a sur le territoire des six communes du Parc de grandes zones boisées de feuillus mélangés, un ensemble de vallées plus ou moins encaissées avec leur ruisseaux et rivières de grandes qualités et leurs plaines alluviales marécageuses ainsi que sur les plus haut plateaux de larges étendues de landes ou tourbières. Le Parc Naturel des Deux Ourthes est d'une grande importance pour la biodiversité de la Région Wallonne et abrite un patrimoine biologique exceptionnel. Ce fait est largement reconnu et ceci explique pourquoi pas moins de 15% du territoire total des communes concernées est repris dans le réseau européen Natura 2000⁶. On peut cependant noter une grande disparité au sein des six communes en ce qui concerne les superficies désignées dans ce réseau. Ces superficies vont en effet de 647.5 ha soit 3.92% du territoire communal à Gouvry à 3 264.86 ha soit 35.63% du territoire communal à Tenneville (Bertogne 591.41 ha = 6.47%, Houffalize 2334.12 ha = 13.95%, La Roche-en-Ardenne : 2941.84 ha = 20.15%, Sainte-Ode 1846.07 ha = 18.82%).

3.6.2 Les principales espèces de faune et de flore

Près de 200 espèces d'oiseaux ont été observées dans la région, certaines, comme le Tétrás lyre, *Tetrao tetrix*, ont maintenant disparu (il y a une vingtaine d'années, si ce n'est l'une ou l'autre observations probables isolées), mais parmi celles encore présentes on retrouve :

- Des espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux qui s'y reproduisent : Cigogne noire, *Ciconia nigra*; Milan royal, *Milvus milvus* et Bondrée apivore, *Pernis apivorus*; Gélinothe des bois, *Bonasa bonasia*; Râle des genêts, *Crex crex*; Chouette de Tengmalm, *Aegolius funereus*; Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus*; Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*; Pic noir, *Dryocopus martius*; Pic mar, *Dendrocopos medius*; Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio* ;
- Des espèces nicheuses migratrices sensibles: e.a. Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis*; Faucon hobereau, *Falco subbuteo*; Bécasse des bois, *Scolopax rusticola*; Bergeronnette printanière, *Motacilla flava*; Tarier des prés, *Saxicola rubetra*; Tarier pâtre *Saxicola torquata*; Rousserolle verderolle, *Acrocephalus palustris*; Fauvette babillarde, *Sylvia curruca*; Pie-grièche grise, *Lanius excubitor* et Sizerin flammé, *Carduelis flammea*.
- Des espèces d'oiseaux de l'Annexe 1 de la Directive ou des espèces migratrices sensibles non nicheuses dans la zone: Grand Cormoran, *Phalacrocorax carbo*; Sarcelle d'été, *Anas querquedula*; Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*; Grue cendrée, *Grus grus*; Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*.

⁵ Le présent chapitre a été élaboré en relation étroite avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

⁶ Pour une analyse plus fine de la répartition du réseau Natura 2000 au sein du Parc, voir 4.1.1.

D'autres espèces sensibles et vulnérables appartenant à divers taxons animaux ou végétaux souvent retenus comme groupes bioindicateurs sont également bien représentées dans la zone:

- En particulier la zone est importante pour diverses espèces de mammifères rares, en régression ou en voie d'extinction en Wallonie comme la Loutre, *Lutra lutra*, le Muscardin *Muscardinus avellanarius*, diverses chauves-souris (*Myotis myotis*, *M. mystacinus*, ...), le Blaireau, *Meles meles* et le Chat sauvage *Felis sylvestris* ainsi qu'un nouveau venu, le Castor d'Europe *Castor fiber* ;
- Des espèces de batraciens et reptiles menacées d'extinction prochaine en Belgique sont également présentes notamment le Crapaud accoucheur, *Alytes obstetricans*, la Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*, le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*, la Coronelle lisse, *Coronella austriaca* et la Couleuvre à collier, *Natrix natrix* ;
- Les poissons sont eux aussi abondants dans l'Ourthe et ses affluents qui abritent (abritaient) des populations de *Alburnoides punctatus*, *Barbus barbus*, *Chondrostoma nasus*, *Cottus gobio*, *Esox lucius*, *Gobio gobio*, *Lampetra planeri*, *Leuciscus cephalus*, *Leuciscus leuciscus*, *Salmo trutta*, *Phoxinus phoxinus* et *Thymallus thymallus* ;
- Parmi les odonates on trouve dans la zone environ 45 espèces dont des espèces menacées de la liste rouge wallone comme *Aeshna grandis*, *Aeshna juncea*, *Calopteryx virgo*, *Calopteryx splendens*, *Coenagrion lunulatum*, *Cordulegaster boltoni*, *Cordulia aenea*, *Erythromma najas*, *Gomphus pulchellus*, *Leucorrhinia dubia*, *Leucorrhinia rubicunda*, *Orthetrum coerulescens*, *Oxygastra curtisii?*, *Somatochlora arctica*, *Somatochlora mettalica*, *Sympetrum danae*, *Sympetrum flaveolum*, *Sympetrum vulgatum* ;
- Parmi les lépidoptères rhopalocères ou papillons de jours vulnérables on retrouve dans la zone des espèces de tourbières et landes comme le Nacré de la Canneberge, *Boloria aquilonaris*, *Erebia medusa*, *Eurodryas aurinia* et des espèces caractéristiques des près humides ardennais dont *Lycaena helle* et *Procllossiana eunomia* étroitement associés aux prés à bistortes et d'autres de prairies plus sèches comme *Lycaena hippothoe* ou *Melitaea diamina* ;
- Il y a également quelques autres espèces d'invertébrés menacés comme *Arctophila fulva*, *Margaritifera margaritifera* ;
- Parmi les orchidées on peut noter la présence de *Dactylorhiza maculata*, *Dactylorhiza majalis* (= *fistulosa*), *Dactylorhiza sphagnicola*, *Neottia nidus-avis* et *Platanthera bifolia* ;
- Parmi les autres plantes supérieures on retrouve des espèces rares, menacées ou en forte régression et des espèces localement rares (relictuelles ou en limites d'aires): *Acer campestre*, *Acorus calamus*, *Actaea spicata*, *Adoxa moschatellina*, *Ajuga reptans*, *Alisma plantago-aquatica*, *Alopecurus geniculatus*, *Andromeda polifolia*, *Anthemis tinctoria*, *Anthericum liliago*, *Arabis glabra*, *Arnica montana*, *Asperula odorata*, *Blechnum spicant*, *Callitriche hamulata*, *Campanula patula*, *Campanula persicifolia*, *Cardamine flexuosa*, *Carex hurta*, *C. nigra*, *C. ovalis*, *C. pulcaris*, *C. rostrata*, *Centaurea montana*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Circaea intermedia*, *Colchicum autumnale*, *Daphne mezereum*, *Digitalis grandiflora*, *Drosera rotundifolia*, *Empetrum nigrum*, *Epilobium ciliatum*, *Equisetum sylvaticum*, *Erica tetralix*,

Eriophorum angustifolium, Eriophorum vaginatum, Festuca altissima, Galium uliginosum, Genista anglica, Geranium pratense, Hordelymus europaeus, Huperzia selago, Hydrocotyle vulgaris, Hypericum montanum, Juncus squarrosus, Juniperus communis, Lunaria rediviva, Lychnis viscaria, Lycopodium clavatum, Maianthemum bifolium, Malus sylvestris, Melica nutans, Menyanthes trifoliata, Meum athamanticum, Myriophyllum alternifolium, Narcissus pseudonarcissus, Narthecium ossifragum, Nuphar lutea, Nymphaea alba, Oreopteris limbopserma, Orobanche rapum-genistae, Paris quadrifolia, Pedicularis sylvatica, Peplis portula, Phyteuma nigrum, Polemonium coeruleum (I), Polygonatum verticillatum, Polystichum aculeatum, Pyrola minor, Ranunculus platanifolius, Rhinanthus angustifolius, Salix triandra, Salvia officinalis, Sanguisorba officinalis, Sanicula europaea, Scutellaria galericulata, Sorbus aria, Trientalis europaea, Utricularia vulgaris, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea, Valerianella dentata, Veronica scutellata, Vincetoxicum hirundinaria, Wahlenbergia hederacea.

3.6.3 Les principaux sites naturels

Le Parc Naturel des Deux Ourthes englobe largement la Zone de Protection Spéciale du même nom. Il est situé dans la partie nord-est de la province de Luxembourg. Il englobe plus de 750 km² de l'Ardenne orientale et couvre trois sous-ensembles qui se répartissent comme suit :

- Au centre avec les vallées de l'Ourthe (Ourthe occidentale, Ourthe Orientale et l'Ourthe formée par la confluence des deux premières) qui s'encaissent fortement vers l'aval, dans la partie occidentale de la zone;
- Au nord et à l'ouest par des hauts plateaux couverts de tourbières et de landes aujourd'hui très souvent enrésinées. L'altitude approche ou dépasse les 600 m au plateau des Tailles et aux environs de Saint-Hubert;
- Au sud et à l'est principalement, avec le plateau ardennais, herbager mais ici aussi en partie couvert de plantations récentes d'épicéas et dont l'altitude peut localement dépasser les 500 m.

La valeur biologique des vallées est due aux rivières, aux prairies alluviales et aux forêts ripariennes associées mais aussi à la couverture de feuillus mélangés sur les versants les plus marqués. Celle des hauts-plateaux est évidemment associée aux tourbières hautes, bas-marais acides et landes associées. Celles du plateau herbager est fournie essentiellement par quelques zones humides (étangs du Grand Vivier à Champs, étangs de la Concession à Bého), des prairies humides abandonnées par l'exploitation agricole situées en tête de vallée et quelques fragments de bocages.

La région abrite aussi des pelouses silicoles sèches à nards (e.a. à Deifeld, Pont de Bellain) et de petites carrières ou rochers affleurants (importants pour les batraciens et reptiles, e.a. *Coronella austriaca* et des fougères et lichens).

Quelques sites souterrains (notamment canal de Bernistape) sont connus comme sites d'hivernage pour les chauves-souris (*Myotis myotis* et autres espèces de Murins).

Parmi les grandes espèces remarquables associées aux trois grandes catégories de milieux (grandes vallées boisées, tourbières et plateaux herbagers) il faut citer principalement la Cigogne noire, la Gélinothe des bois et la Loure, mais plus d'une centaine d'autres espèces vulnérables sont connues.

Parmi les principaux sites remarquables on peut retenir:

- Deux sites faisant partie de la réserve naturelle domaniale du Plateau des Tailles, la Fange aux Mochettes qui constitue le site le plus occidental de cet ensemble prestigieux et la partie basse du Grand Passage. Il s'agit de remarquables tourbières et landes tourbeuses représentant les derniers biotopes de la région où subsiste une lentille résiduelle de tourbière haute non exploitée ! Bien qu'en cours d'assèchement, comme l'indique la prolifération d'un arbrisseau, la camarine noire (*Empetrum nigrum*), ces sites hébergent encore de très nombreuses espèces typiques de ces habitats boréo-alpins. On y retrouve de nombreuses espèces végétales rares ou menacées, telles que l'andromède (*Andromeda polifolia*), la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), l'airelle (*Vaccinium vitis-idaea*), la linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*), la bruyère quaternée (*Erica tetralix*), ainsi que diverses espèces de sphaignes (*Sphagnum spp.*). Au niveau des odonates (libellules), il faut noter la présence de deux espèces remarquables rarissimes à distribution boréo-alpine : la cordulie artique (*Somatochlora arctica*) et la Leucorhine rubiconde (*Leucorrhinia rubicunda*), totalement inféodées aux eaux très peu minéralisées et acides contenues dans les lithales (ou paises).
- La Fagne du Rouge Poncé (ou Ponceau) s'étend entre Saint-Hubert et la Barrière de Champlon. Il s'agit de la plus ancienne réserve naturelle domaniale de Wallonie, puisque ce statut lui fut conféré dès 1969 afin d'assurer la protection d'un complexe remarquable de boulaies tourbeuses et de landes humides. Ces milieux étaient jadis beaucoup plus étendus dans le massif forestier de Freyr mais ils ont été en grande partie asséchés et la Fange du Rouge Poncé en constitue l'un des derniers témoins. Le site se présente comme une succession de zones ouvertes et boisées. La boulaie à sphaignes y connaît un développement exceptionnel. Des tourbières hautes et des landes humides accueillent diverses espèces rares comme la camarine (*Empetrum nigrum*), la linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*) ou encore le carabe chagriné (*Carabus coriaceus*), l'un de nos plus grands coléoptères.
- Chifontaine, cette réserve naturelle agréée est située au sud-ouest de Bovigny aux sources du ruisseau des Grandes Fagnes. Elle rassemble une grande diversité de milieux tourbeux, les plus intéressants sont la boulaie sur sphaigne et la lande tourbeuse à *Vaccinium oxycoccos*, *Erica tetralix*, *Genista anglica*, *Dactylorhiza maculata*. On y retrouve également sur plusieurs aires une remarquable station quasi homogène de *Narthecium ossifragum*. Des fragments de la lande sèche à *Calluna vulgaris* ou de bas-marais acide à *Comarum palustre*, *Menyanthes trifoliata*, *Viola palustris* et *Carex* (*C. rostrata*, *C. echinata*, *C. canescens* ou *C. nigra*) sont également présents dans la réserve. De nombreuses pessières installées sur sols humides sont encore à exploiter. En ce qui concerne les oiseaux signalons la présence du Sizerin flammé, du Cassenoix moucheté, du Pic noir et de la Bécasse des bois.
- Le Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale (Bertogne; Houffalize; La Roche-en-Ardenne; Tenneville) Complexe forestier riche et diversifié ; Présence d'aulnaies marécageuses et de lambeaux d'éraiblières ; Loutres signalées ; Observation régulière de la Gélinotte des Bois ; Présence d'oiseaux forestiers rares comme la Cigogne noire, de passage, de la Bondrée apivore et du Pic noir ; Présence du Martin-pêcheur, nicheur dans les berges de la rivière.

- La Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche (Houffalize; La Roche-en-Ardenne; Rendeux). Présence de la Cigogne noire comme nicheur dans les massifs forestiers et du Martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de la rivière. Présence de milieux forestiers bien conservés : chênaies-charmaies à *Luzula luzuloides*, chênaies-charmaies acidophiles diverses, érablières de ravins et sur éboulis ; Présence de très beaux peuplements d'érablières sur éboulis ; Présence de traces de la Moule perlière *Margaritifera margaritifera* (coquilles) et de la Loutre (*Lutra lutra* - empreintes), attestant de leur présence dans le site.

3.7 Synthèse des caractéristiques physique du Parc

Le Parc Naturel des Deux Ourthes fait partie de l'unité tectonique appelée zone anticlinoriale de l'Ardenne, élément du massif ardennais formé lors de l'orogénèse Hercynienne tout au long du primaire (410-250 millions d'années).

L'essentiel des roches qui composent le Parc date du Dévonien inférieur (400 millions d'années) et sont composées essentiellement de sédiments détritiques d'origine marine témoignant de l'érosion de la chaîne Calédonienne sous-jacente.

Les sols présentent des profils divers, développés sur un substrat limono-caillouteux de désagrégation. Les sols les plus épais sont situés dans les plaines alluviales tandis que les sols situés à des altitudes supérieures à 500 mètres sont minces. Les sols superficiels et caillouteux des marges des plateaux conviennent bien au boisement.

Le régime annuel moyen des précipitations est supérieur à la moyenne belge : le nombre de jours de précipitation par an s'élève approximativement à 180, tandis que les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 900 à 1000 mm/an (contre 800 à Bruxelles).

Le relief joue néanmoins un rôle fondamental dans ce régime, offrant des particularités locales sur les plateaux (Tailles et Saint-Hubert), qui présentent un régime plus intense (de l'ordre de 1200 voire 1300 mm/an) de part un phénomène de condensation accrue, et ce, de façon d'autant plus importante en hiver qu'au début de l'automne

D'un point de vue oro-hydrographique, les Deux Ourthes se localisent dans une large dépression dépassant les limites géographiques du Parc constituant un trait majeur de la morphologie ardennaise.

Le reste du réseau hydrographique du Parc, dense, montre une orientation nord-ouest/sud-est, parallèlement à l'Ourthe. L'ensemble des altitudes varie de 200 et 650 mètres. Les valeurs les plus faibles se retrouvent dans le fond de la vallée de l'Ourthe, dans sa partie la plus en aval, à hauteur de La Roche-en-Ardenne. En remontant la vallée, les altitudes augmentent pour dépasser les 300 mètres dans les vallées des Ourthes occidentale et orientale. L'action érosive de ces cours d'eau donne un caractère particulièrement incisé au relief de cette partie de la zone, offrant une sorte de colonne vertébrale au Parc. De part et d'autre de ces vallées, les altitudes sont de l'ordre de 400 à 500 mètres, altitudes d'où part l'essentiel des cours d'eau qui viennent alimenter l'Ourthe. Les plateaux des Tailles et de Saint-Hubert dépassent les 600 mètres d'altitude.

La zone est également d'une grande importance pour la biodiversité de la Région Wallonne et abrite un patrimoine biologique exceptionnel : près de 200 espèces d'oiseaux ont été observées dans la région, d'autres espèces sensibles et vulnérables appartenant à divers taxons animaux ou végétaux souvent retenus comme groupes bioindicateurs sont également bien représentées dans la zone.

Parmi les grandes espèces remarquables associées aux trois grandes catégories de milieux (grandes vallées boisées, tourbières et plateaux herbagers), il faut citer principalement la Cigogne noire, la Gélinoite des bois et la Loutre, mais plus d'une centaine d'autres espèces vulnérables sont connues. On retiendra également la présence de nombreux sites remarquables : Fange aux Mochettes, Grand Passage, Fagne du Rouge Poncé, Chifontaine...

4 Caractéristiques humaines du Parc

4.1 Données démographiques

Le périmètre d'étude, d'une étendue de 760 km², compte en 2005 21.291 habitants. La densité moyenne de peuplement, de 27 habitants au km², est le signe d'une région rurale, dans laquelle aucune agglomération ne semble véritablement polarisante.

4.1.1 Evolution de la population

La population du territoire étudié connaît une faible augmentation : ainsi, entre 1996 et 2005, l'ensemble des six communes enregistre un gain d'un peu plus d'un millier de personnes. Cependant, compte tenu du relatif éloignement des grands pôles urbains et de la faible densité de population, ce gain n'est pas négligeable et représente une augmentation de plus de 30 % en dix ans, soit en moyenne 125 habitants supplémentaires chaque année pendant 10 ans.

| | <i>Houffalize</i> | <i>Gouvy</i> | <i>La Roche en Ardenne</i> | <i>Sainte-Ode</i> | <i>Tenneville</i> | <i>Bertogne</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------------|-------------------|--------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| 1996 | 4.461 | 4.447 | 4.057 | 2.192 | 2.408 | 2.604 | 20.169 |
| 1997 | 4.405 | 4.498 | 4.059 | 2.173 | 2.426 | 2.626 | 20.187 |
| 1998 | 4.501 | 4.485 | 4.028 | 2.183 | 2.397 | 2.651 | 20.245 |
| 1999 | 4.494 | 4.507 | 4.031 | 2.159 | 2.436 | 2.668 | 20.295 |
| 2000 | 4.501 | 4.581 | 4.107 | 2.181 | 2.449 | 2.724 | 20.543 |
| 2001 | 4.528 | 4.669 | 4.123 | 2.210 | 2.482 | 2.775 | 20.787 |
| 2002 | 4.565 | 4.719 | 4.117 | 2.236 | 2.499 | 2.787 | 20.923 |
| 2003 | 4.582 | 4.715 | 4.145 | 2.261 | 2.503 | 2.809 | 21.015 |
| 2004 | 4.624 | 4.691 | 4.230 | 2.266 | 2.513 | 2.822 | 21.146 |
| 2005 | 4.688 | 4.687 | 4.201 | 2.291 | 2.533 | 2.891 | 21.291 |
| Evolution brute | 227 | 240 | 144 | 99 | 125 | 287 | 1.122 |
| Evolution relative | 4,84% | 5,12% | 3,43% | 4,32% | 4,93% | 9,93% | 32,57% |

*Evolution de la population de 1996 à 2005.
Source : traitement Cooparch-R.U des données Statbel.*

4.1.2 Solde naturel et solde migratoire

En moyenne, **le solde naturel est positif**. La natalité n'est pas très élevée mais l'allongement de la durée de vie lisse la courbe de mortalité. Cependant, c'est **le solde migratoire** qui est le principal facteur explicatif de l'accroissement de la population.

Cette migration semble majoritairement intra-belge. Les migrations des pays étrangers voisins est peu significative : en 2005, la population compte 4,3 % de français, 1% de luxembourgeois, 0,7 % d'allemands. Les différentes vagues de régularisation des étrangers hors UE rendent leur comptabilisation difficile.

Il est également malaisé de définir le point de départ de ces migrants belges vers les communes du périmètre d'étude. Par hypothèse, on peut penser qu'ils proviennent majoritairement des grandes agglomérations, notamment Bruxelles/Brabant et Liège, soit pour y trouver un cadre plus rural et apaisé, soit parce qu'ils sont originaires de la région des Deux Ourthes et que la grande ville n'a été qu'un épisode transitoire de leur vie.

La notion de « Parcours résidentiel » illustre cette dynamique selon laquelle la ville, en tant que lieu des universités et de la concentration des emplois, est particulièrement attractive pour les jeunes actifs, qui y trouvent une grande pluralité d'opportunités économiques et humaines. La fondation d'une famille, et singulièrement la naissance d'un deuxième enfant, pousse les ménages à quitter la ville, chassés par l'exiguïté et le coût du logement inhérent à toute agglomération urbaine. Un divorce ou un veuvage peuvent, à l'inverse, initier un retour en ville, espace recherché pour son marché locatif de petits logements, la proximité de l'emploi et de services.

Ainsi, le solde migratoire constaté dans les six communes étudiées est dû avant tout à **la classe d'âge 40 – 59 ans**, qui représente 25,53 % de la population et est en augmentation de 21 % en 10 ans. Consécutivement à cette population d'adultes actifs et de ménages familiaux, **les enfants et les adolescents** (0 – 19 ans) représentent un peu moins de 21 % de la population, mais ne présentent qu'une hausse timide d'un peu moins de 3 % en 10 ans, confirmant une natalité assez faible.

Les **seniors** (60 ans et plus), représentent quant à eux 18,7 % de la population. Leur augmentation (5,4% en 10 ans) est caractéristique de l'allongement de la durée de vie constatée dans l'ensemble des pays développés.

Enfin, éclairant la dynamique de « parcours résidentiel » évoqué plus haut, la classe **des jeunes actifs** (20 – 39 ans), représente encore 18,9 % de la population en 2005, mais connaît une baisse continue, de l'ordre de 5,75 % en 10 ans.

| | 0-19 ans | 20 - 39 ans | 40 - 59 ans | 60 ans et plus |
|---------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| 1996 | 5.425 | 5.853 | 4.388 | 4.506 |
| 1997 | 5.442 | 5.757 | 4.494 | 4.485 |
| 1998 | 5.444 | 5.701 | 4.575 | 4.557 |
| 1999 | 5.385 | 5.658 | 4.723 | 4.575 |
| 2000 | 5.444 | 5.669 | 4.851 | 4.643 |
| 2001 | 5.520 | 5.691 | 4.997 | 4.657 |
| 2002 | 5.542 | 5.645 | 5.138 | 4.694 |
| 2003 | 5.566 | 5.558 | 5.302 | 4.707 |
| 2004 | 5.587 | 5.534 | 5.443 | 4.714 |
| 2005 | 5.591 | 5.535 | 5.580 | 4.763 |
| Evolution brute | 166 | -318 | 1.192 | 257 |
| Evolution relative | 2,97% | -5,75% | 21,36% | 5,40% |

Evolution de la population par classe d'âge de 1996 à 2005.

Source : traitement Cooparch-RU des données Statbel

Ainsi, la classe d'âge des 20-39 ans, encore majoritaire en 1996, s'essouffle, tandis que la classe des actifs de 40 à 59 ans est en pleine expansion. Pour autant, il convient de relativiser ces chiffres en regard des mouvements bruts de population, relativement faibles. Ainsi, en dix ans, la classe d'âge des jeunes actifs n'a-t-elle perdue que 318 personnes sur les 21.000 habitants du périmètre.

4.1.3 La taille des ménages

A l'instar des dynamiques observées dans l'ensemble des pays développés, la taille des ménages diminue. En 1996, en moyenne, un ménage dans le périmètre d'étude était composé de 2,58 personnes. Cette moyenne connaît une baisse lente mais continue et atteint 2,52 personnes par ménage. Sociologiquement, cette diminution s'expliquerait par la poursuite du processus d'individualisation. Concrètement, il s'observe par l'augmentation des ménages d'une personne (prolongation du célibat et allongement de la durée du veuvage) et par l'augmentation des ménages monoparentaux.

Très visible dans les grandes villes, le contexte rural, plus favorable aux familles, connaît cette évolution avec une acuité plus faible mais vérifiable. Ainsi, le type de ménage qui connaît la plus forte augmentation à l'intérieur du périmètre d'étude est celui des isolés, probablement liée au vieillissement de la population : +11,48 % en 10 ans. Cette augmentation est suivie par celle des ménages de deux personnes (couples sans enfants et ménages monoparentaux), qui croît de 7,28 % sur la même période.

Les grands ménages, quant à eux, connaissent une stagnation voire une nette diminution. Ainsi, le « traditionnel » ménage de 4 personnes connaît une érosion de 3,39 % sur 10 ans.

Les valeurs absolues reflètent elle aussi cette évolution. En 2004 le type de ménage majoritaire dans le périmètre est celui des ménages d'une personne, suivi des ménages composés de deux personnes. Au sein des ménages d'isolés, il faut noter qu'il s'agit majoritairement de ménages composés d'une femme seule. Ce fait est éclairant sur le vieillissement de la population, les hommes ayant une espérance de vie inférieure à celle des femmes et étant en moyenne plus âgés au sein du couple.

| | Ménage d'une personne | Ménages privés de 2 personnes | Ménages privés de 3 personnes | Ménages privés de 4 personnes | Ménages privés de 5 personnes et plus | Taille des ménages |
|------------------|--------------------------------------|--|--|--|--|-------------------------------|
| 2000 | 2.310 | 2.266 | 1.200 | 1.311 | 880 | 2,58 |
| 2001 | 2.360 | 2.278 | 1.266 | 1.305 | 879 | 2,57 |
| 2002 | 2.426 | 2.304 | 1.310 | 1.300 | 859 | 2,55 |
| 2003 | 2.512 | 2.365 | 1.316 | 1.272 | 854 | 2,53 |
| 2004 | 2.532 | 2.444 | 1.289 | 1.268 | 870 | 2,52 |
| Evolution | 8,77% | 7,28% | 6,90% | -3,39% | -1,15% | -2,46% |

Evolution des types et de la taille des ménages de 2000 à 2004.

Source : traitement Cooparch-R.U des données Statbel.

4.2 Données socio-économique

4.2.1 Taux d'activités

Le taux d'activité⁷ chez les 15 / 24 ans est de 37,48%, relativement plus élevé que dans toute la Wallonie (33,07 %) et que dans toute la Belgique (35,72 %), ce qui indique probablement un taux d'étudiants plus faible chez les jeunes du périmètre que dans le reste du pays. Cette constatation va de pair avec le constat d'un environnement assez rural, sans agglomération polarisante et de fait sans universités. Ainsi, les jeunes souhaitant poursuivre des études quittent la région vers les pôles universitaires.

Le taux d'activité chez les 25 / 49 ans est de 88,60 %, plus élevé que dans toute la Wallonie (80,37 %) et dans toute la Belgique (84,05 %). Ce chiffre indique que le nombre de femmes ou d'hommes au foyer (c'est-à-dire des personnes qui ne sont ni au travail ni demandeuses d'emploi) est en moyenne inférieur dans le périmètre d'étude, comparé à la moyenne régionale et nationale.

Le taux d'activité chez les 50 / 64 ans est de 53,13 %, supérieur à la moyenne Wallonne (41,48 %) et à la moyenne belge (41,80 %), indiquant ici aussi un nombre d'hommes ou de femmes au foyer inférieur à la moyenne nationale. Une autre piste d'explication concernant le taux d'activité élevé de cette classe d'âge se situe peut être dans un taux de départ anticipé à la retraite inférieur à la moyenne régionale et nationale.

En synthèse, le taux d'activité est de 69,38% sur l'ensemble de la zone, supérieur au taux enregistré en Wallonie (67,2%) et dans toute la Belgique (64,20 %). Ce taux relativement élevé par rapport aux moyennes régionales indique une utilisation importante de la force de travail, qui peut s'expliquer par un fort taux d'activité des jeunes (ce qui implique que le nombre d'étudiants est inférieur à la moyenne nationale), par un fort taux d'activité des deux partenaires du couple (ce qui implique que le nombre de femmes ou d'hommes au foyer est inférieur à la moyenne nationale) et proportionnellement moins de départs anticipés à la retraite que dans la moyenne régionale et nationale.

| <i>Périmètre d'étude</i> | <i>Taux d'activité</i> | <i>Taux d'emploi</i> | <i>Taux de chômage</i> |
|--------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| <i>15-24 ans</i> | 37,48% | 31,42% | 16,30% |
| <i>25-49 ans</i> | 88,60% | 81,52% | 7,95% |
| <i>50-64 ans</i> | 53,13% | 51,68% | 2,72% |
| <i>15-64 ans</i> | 69,38% | 63,95% | 7,87% |

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par classes d'âge dans le périmètre d'étude.

Source : Observatoire de l'emploi 2002.

⁷ Le taux d'activité correspond à la population présente sur le marché du travail (occupée ou chômeuse) rapportée à la population en âge de travailler. Il s'agit de la « force de travail ».

4.2.2 Taux d'emploi et taux de chômage

Les taux d'emploi⁸ et de chômage⁹ peuvent être considérés comme les deux facettes d'une même réalité, à la manière de vases communicants. C'est pourquoi ils sont ici traités ensemble.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 15 / 24 ans sont respectivement de 31,42 % et 16,3 %. Le taux d'emploi chez les jeunes habitant le périmètre d'étude est supérieur à celui observé en Wallonie pour la même classe d'âge (23,72 %) et dans toute la Belgique (29,68 %). Inversement, le taux de chômage des jeunes est inférieur à celui constaté en Wallonie (28,27 %) et légèrement inférieur à celui constaté dans toute la Belgique (16,92 %).

L'analyse du taux d'activité des jeunes, supérieur aux autres moyennes, laissait supposer que la classe des 15 / 24 ans était plus au travail ou au chômage qu'aux études (comparativement à la moyenne régionale et nationale). L'analyse des taux d'emploi et de chômage permet de soutenir l'hypothèse selon laquelle les jeunes restés sur place sont ceux qui ont pu y trouver un emploi. De manière assez classique, les régions rurales présentent des taux de chômage inférieurs aux centres des grandes villes, ces dernières étant plus attractives pour les chercheurs d'emploi et les étudiants.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 25 / 49 ans sont respectivement de 81,82 % et 7,95 %. Le taux d'emploi de cette classe d'âge est supérieur à celui de la moyenne wallonne (73,17 %) et belge (79,04 %). Le taux de chômage, quant à lui, est inférieur à la moyenne wallonne (8,95 %) mais supérieur à la moyenne nationale (5,97 %).

L'analyse du taux d'activité des 25 / 49 ans, supérieur aux autres moyennes, laissait supposer que le nombre d'étudiants et de femmes ou hommes au foyer était inférieur à la moyenne nationale. L'analyse des taux d'emploi et de chômage montre que les actifs occupés sont en effet en moyenne plus nombreux qu'ailleurs, mais que si le périmètre compte moins de chômeurs qu'en Wallonie, il en compte plus que la moyenne nationale. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que cette classe d'âge est un peu moins mobile que la classe des 15 / 24 ans et, bien que sa situation soit meilleure que la moyenne wallonne, est globalement moins enclin que les jeunes à déménager vers d'autres bassins d'emplois.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 50 / 64 ans sont respectivement de 51,68 % et de 2,72 %. Comparativement, la Wallonie présente un taux d'emploi inférieur (41,48 %) et un taux de chômage supérieur (3,33%). La Belgique dans son ensemble présente un taux d'emploi également inférieur (41,80%) et un taux de chômage également supérieur (3,27%).

L'analyse du taux d'activité des 50 / 64 ans laissait supposer que cette classe d'âge comptait moins de femmes et hommes au foyer que la moyenne nationale et moins de pré pensionnés. Les données d'emploi et de chômage confirment en outre, que cette classe d'âge est globalement plus au travail et moins au chômage que la même classe d'âge de l'ensemble du pays.

⁸ Le taux d'emploi correspond à la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler (15-64 ans).

⁹ Le taux de chômage exprime le rapport entre les demandeurs d'emploi inoccupés et le total de la population active.

| Wallonie | Taux d'activité¹⁰ | Taux d'emploi | Taux de chômage |
|------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------|
| <i>15-24 ans</i> | 33,07% | 23,72% | 28,27% |
| <i>25-49 ans</i> | 80,37% | 73,17% | 8,95% |
| <i>50-64 ans</i> | 41,48% | 40,10% | 3,33% |
| 15-64 ans | 61,47% | 55,35% | 9,95% |

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par classes d'âge en Wallonie.

Source : Observatoire de l'emploi 2002.

| Belgique | Taux d'activité | Taux d'emploi | Taux de chômage |
|------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| <i>15-24 ans</i> | 35,72% | 29,68% | 16,92% |
| <i>25-49 ans</i> | 84,05% | 79,04% | 5,97% |
| <i>50-64 ans</i> | 41,80% | 40,43% | 3,27% |
| 15-64 ans | 64,20% | 59,94% | 6,64% |

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage en Belgique.

Source : Observatoire de l'emploi 2002.

¹⁰ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

4.2.3 Localisation de l'emploi

Le secteur d'étude est relativement éloigné des grandes villes : en moyenne entre une heure et demie et deux heures pour rejoindre le centre de Bruxelles et une heure pour rejoindre Liège ou Luxembourg-Ville. A priori, la navette vers les grandes villes semblerait limitée, mais la nécessité de la navette peut être à l'inverse rendue impérieuse par un marché local de l'emploi relativement stable et limité, alors que la population augmente.

Par ailleurs, les six communes présentent des parts élevées d'actifs résidents dans leur commune de travail allant de 35% (Tenneville et Bertogne) à 75% (La Roche-en-Ardenne). Cette tendance se retrouve également à l'échelle des Ardennes. Ces chiffres permettent de mettre en avant l'un des aspects de l'identité locale qui se traduit par un fort ancrage au territoire : les habitants travaillent dans leur commune ou dans un centre d'emploi proche, tissant ainsi un réseau de relations à une échelle locale.

Parallèlement à ce phénomène, on note que la zone est peu polarisée par des villes de niveau régional et les pôles locaux y sont de faible taille. On retiendra la présence d'un tissu de petites villes : Bastogne, Marche-en-Famenne, Saint-Hubert, Libramont.

La Roche-en-Ardenne tendrait, cependant, à se tourner vers Marche-en-Famenne, Houffalize, Bertogne et Sainte-Ode vers Bastogne. Il existe une réelle absence de pôle majeur pour Gouvy.

Au niveau de l'influence des grandes villes (situées à l'extérieure du Parc), la zone d'influence de Liège touche le territoire d'étude, à l'exception de Tenneville et Sainte-Ode.

De ce déficit de polarisation résulte un comportement autonome. Ce territoire, au patrimoine paysager et touristique qui représente un atout considérable, fait ressortir une entité culturelle propre.

| | Bruxelles (B) | Namur (B) | Liège (B) | Luxembourg (L) | Charleville Mézières (F) |
|----------------------------|----------------------|------------------|------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Bertogne | 1h51 | 1h18 | 0h59 | 1h05 | 1h23 |
| Gouvy | 1h58 | 1h44 | 1,02 | 1h17 | 1h35 |
| Houffalize | 1h49 | 1h30 | 0h51 | 1h06 | 1h24 |
| Sainte-Ode | 1h44 | 1h15 | 1h12 | 1h06 | 1h15 |
| La Roche-en-Ardenne | 1h29 | 1h04 | 0h55 | 1h22 | 1h25 |
| Tenneville | 1h27 | 1h01 | 1h11 | 1h06 | 1h15 |

Temps de parcours en automobile estimés entre les communes du périmètre et 5 grandes villes. Le parcours est calculé de centre-ville à centre-ville, dans des conditions de circulations optimales.

Sources : traitement Cooparch-RU d'après les données relevées sur le site www.viamichelin.be

4.2.4 L'indice de richesse

L'analyse du taux d'activité montrait une région où les actifs occupés sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne nationale. L'indice de richesse¹¹ apporte un autre éclairage et affine le portrait.

En effet, en partant d'un indice de 100 pour l'ensemble de la Belgique, le périmètre d'étude n'affiche en 2003 qu'un indice de 84,41, indiquant une population en moyenne plus pauvre que la moyenne nationale. Comparé à la moyenne Wallonne, le constat est le même, puisque la région dans son ensemble affiche en 2003 un indice de 92,55.

En revanche, l'évolution de cet indice entre 1995 et 2003 indique une dynamique opposée entre la région Wallonne et le périmètre d'étude : si la première se paupérise (-0,72 %), les communes du périmètre s'enrichissent, avec une évolution de + 6,5 % sur la même période. Il semble pourtant que le périmètre d'étude soit peu concerné par un mouvement de périurbanisation à partir d'une grande ville, même si la navette d'une part des actifs vers Liège et le Luxembourg existe nécessairement. Il s'agit cependant majoritairement d'un développement économique endogène, qui s'appuie sur les secteurs d'activité traditionnels de la région (élevage, bois, métaux) et sur des secteurs plus contemporains, vraisemblablement liés à la société des loisirs et au développement des activités touristiques.

| | Indice de richesse (Belgique=100) 1995 | Indice de richesse (Belgique=100) 2003 | Evolution des indices de richesse 1995-2003 |
|----------------------------|---|---|--|
| Bertogne | 73,56 | 82,14 | 11,66% |
| Houffalize | 71,05 | 85,66 | 17,08% |
| Gouvy | 73,16 | 79,49 | 8,65% |
| Sainte-Ode | 81,36 | 87,01 | 6,94% |
| La Roche-en-Ardenne | 75,65 | 79,55 | 5,15% |
| Tenneville | 87,69 | 87,77 | 0,09% |
| Périmètre d'étude | 77,08 | 84,41 | 6,50% |
| Région wallonne | 93,22 | 92,55 | -0,72% |
| Belgique | 100 | 100 | |

Indice de richesse comparée.

Sources : Traitement Cooparch-RU des données Stabel.

¹¹ L'indice de richesse se calcule en fonction des revenus déclarés, ramené à une base de 100 pour l'ensemble de la Belgique, et permettant de comparer les régions entre elles.

4.3 Données liées au logement

4.3.1 Type de logement

Les habitants du périmètre d'étude habitent à 93,10 % dans des maisons unifamiliales et 6,55% dans des appartements. Rapporté à l'ensemble de la Belgique, le nombre de ménages habitants dans un appartement est très faible (24,10 %), en accord avec le caractère rural de la région.

Par ailleurs, plus de la moitié des maisons sont des maisons à 4 façades (70,05 %, contre 32,3 % dans tout le pays), les maisons à trois façades et à deux façades étant manifestement moins courantes (12,91% et 9,40 %).

Ces données sont cohérentes avec le caractère rural de la région, mais posent aussi la question des logements neufs (ce qui est souvent le cas des maisons à quatre façades, les maisons anciennes étant souvent mitoyennes) et de leur impact dans le paysage, ainsi que la question du risque de mitage du territoire.

| | Maison unifamiliale | | | | Appartement |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------|----------------|------------------|--------------------|
| | Total | Séparée | Jumelée | Mitoyenne | |
| Belgique | 75,30% | 32,30% | 18,00% | 24,50% | 24,10% |
| Province de Luxembourg | 88,3% | 50,7% | 19,00% | 18,0% | 11,0% |
| Bertogne | 97,30% | 78,50% | 13,10% | 4,80% | 2,40% |
| Houffalize | 91,70% | 66,20% | 11,70% | 13,40% | 7,30% |
| Gouvy | 93,70% | 71,40% | 14,50% | 7,20% | 5,90% |
| Sainte-Ode | 92,90% | 67,50% | 15,20% | 9,10% | 7% |
| La Roche-en-Ardenne | 87,90% | 58,10% | 11,90% | 17,10% | 11,80% |
| Tenneville | 95,10% | 78,60% | 11,10% | 5,20% | 4,90% |
| Périmètre d'étude¹² | 93,10% | 70,05% | 12,91% | 9,40% | 6,55% |

Type de logement occupé.

Source : Traitement Cooparch-RU des données Stabel.

¹² Il est à noter que le total des maisons et des appartements n'atteignent pas 100% mais 99,65%. Les 0,35% restants sont repris dans la catégorie « caravanes et autres ».

4.3.2 Coût du logement

Le nombre de maisons vendues dans le périmètre d'étude est en augmentation. Entre 2000 et 2004, il s'est vendu 26 maisons de plus, soit une progression de 14 %. L'augmentation des ventes peut avoir deux causes : l'augmentation de la population et la diminution de la taille des ménages.

En effet, la baisse de la taille des ménages implique une augmentation du nombre de ménages. Cela signifie qu'à population égale, le besoin en nouveaux logements va augmenter. Ainsi, les six communes comptabilisaient 7.967 et 8.403 ménages en 1996 et 2005. Cela représente 436 ménages de plus en 10 ans, soit en moyenne un besoin d'une quarantaine de logements supplémentaires par an, uniquement pour combler la demande interne. D'autre part, cela signifie que la demande vers les petits logements va augmenter au détriment de la demande en grands logements.

Corollairement à cette demande en augmentation, le prix des maisons augmente : 36 % d'évolution en quatre ans, avec des prix moyens passant la barre des 90.000 € en 2004. Les causes d'une telle augmentation peuvent être multiples : un environnement européen favorable à la hausse de l'immobilier (taux d'intérêt bas, incertitude sur les pensions, incertitude sur les placements boursiers, ...), éventuellement une sous-production de logements par rapport à une demande en augmentation (augmentation du nombre d'habitants et augmentation du nombre de ménages), effet de « rattrapage » dans une région rurale et relativement pauvre mais qui semble s'enrichir peu à peu. Par ailleurs, il faut noter que, bien qu'en forte hausse, les prix moyens des maisons restent bien en deçà des prix pratiqués dans d'autres régions belges.

| | Nombre de maisons vendues | Valeur moyenne d'une maison |
|------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| 2000 | 160 | 70.882 € |
| 2001 | 150 | 70.739 € |
| 2002 | 148 | 74.515 € |
| 2003 | 175 | 81.147 € |
| 2004 | 186 | 90.884 € |
| EVOLUTION | 14% | 36% |

Nombre de maisons vendues et valeur moyenne d'une maison.

Source : traitement Cooparch-RU des données Statbel.

4.3.3 Coût du terrain à bâtir

Le nombre de terrains à bâtir vendu ne suit pas une progression linéaire mais une évolution en « dents de scie » : le niveau de 2004 (147) est supérieur au niveau de 2000 (132) mais inférieur au niveau de 2001 (182). En revanche, le prix moyen des terrains est en constante augmentation (+ 31% en quatre ans), tandis que les surfaces moyennes baissent (-12%) pour atteindre en moyenne les 10.000 m². Corollairement, le prix au m² explose : 69 € le m² en 2004 contre 43 € en 2000, soit une augmentation de 38 % en quatre ans. Autant le prix des maisons est bas, autant le prix du terrain à bâtir se situe dans le haut de la moyenne belge.

Trois hypothèses peuvent expliquer cette évolution :

Tout d’abord, il est possible que la demande s’oriente de manière générale vers des terrains plus petits, du fait de la difficulté d’entretien des grands jardins. Le vieillissement de la population, en supposant que la pénibilité de l’entretien d’un vaste jardin s’accroît avec l’âge, mais aussi des modes de vie plus « urbains » qui tendent à considérer le jardin avant tout comme un lieu d’agrément et secondairement comme un potager. Cependant cette hypothèse n’explique que la baisse de la taille moyenne des terrains et n’éclaire pas le phénomène de croissance soutenue des prix.

Ensuite, il est possible que le manque de terrain à bâtir se fasse sentir dans la région. Cette hypothèse semble cependant peu vraisemblable vu le caractère rural des six communes, d’autant que les réserves foncières du plan de secteur (zone d’habitat et zone d’habitat à caractère rural) semblent généreuses (voir 4.3.2). Pour autant, il ne faut pas négliger les effets anticipatifs du marché, qui peut réagir à une forte montée de la demande par une montée des prix, quand bien même l’offre reste suffisante.

Enfin, les prix suivent sans doute un correctif lié à l’augmentation du niveau de vie des habitants. L’installation de populations étrangères riches (français, allemands, luxembourgeois) semble trop marginale pour expliquer le phénomène à elle seule. La navette vers le Luxembourg ou Liège également. Le développement de l’économie locale et notamment celle liée au tourisme, est un facteur certainement plus explicatif, sans pour autant éliminer les autres. Ainsi, certains bâtiments agricoles ont tendance à être transformés au profit d’une nouvelle affectation, non agricole. A Tenneville, La Roche-en-Ardenne et Houffalize, les nouvelles affectations sont principalement destinées à l’habitat, à Bertogne et Sainte-Ode aux activités horeca. De plus, le Schéma de Développement de l’Espace Régional (SDER), élaboré par la région Wallonne, rappelle que toutes les vallées touristiques de la Région sont soumises à une forte pression résidentielle. La région des Deux Ourthes n’échappe visiblement pas à la règle.

| | Nombre de terrains à bâtir vendus | Prix moyen | surface moyenne en m² | Prix moyen au m² |
|------------------|--|-------------------|---|------------------------------------|
| 2000 | 132 | 79.421 € | 11.261 | 43 € |
| 2001 | 182 | 72.931 € | 9.733 | 45 € |
| 2002 | 138 | 103.239 € | 10.905 | 56 € |
| 2003 | 115 | 106.411 € | 10.189 | 61 € |
| 2004 | 147 | 115.060 € | 10.062 | 69 € |
| Evolution | 10% | 31% | -12% | 38% |

Nombre de maisons vendues et valeur moyenne d’une maison.

Source : traitement Cooparch-RU des données Statbel.

4.4 Infrastructures de transport

De manière générale, les infrastructures routières wallonnes s'organisent autour de deux axes :

- l'axe est-ouest qui relie, par le sillon Sambre et Meuse, les deux grands bassins de Liège et Charleroi ;
- l'axe nord-sud qui relie le Brabant wallon, Arlon et au-delà le Luxembourg. Cet axe a été mis en valeur par les nouvelles infrastructures autoroutières (autoroute E 411, Bruxelles-Luxembourg).

Le territoire du Parc offre la situation quelque peu paradoxale d'être le support d'un maillage routier peu dense en comparaison avec le reste de la Wallonie, tout en étant une région très accessible. En effet, deux communes (Houffalize et Bertogne) sont traversées par l'autoroute A26-E25, reliant Liège à Arlon. Cette autoroute fait partie du réseau trans-européen reliant la Hollande au Luxembourg. Le trafic journalier moyen ne dépasse cependant pas les 20 000 véhicules par jour sur la portion traversant le Parc¹³. La desserte du territoire s'effectue à Houffalize par la sortie n°51.

Parallèlement, le territoire est traversé à l'ouest, au niveau de Tenneville et Bertogne, par la nationale N4 (reliant Wavre - Gembloux - Namur – Ciney - Marche - Bastogne).

Le reste de la desserte s'effectue par un réseau de voiries de faible gabarit. Le trafic journalier moyen y est faible.

On notera enfin la présence de la ligne de chemin de fer reliant Liège à Luxembourg sur le territoire de Gouvy, sur la partie est du Parc. La gare de Gouvy, gérée administrativement par la gare de Liège-Guillemins, est desservie toutes les deux heures par les trains IR Liège-Luxembourg mais également par des trains desservant les gares de tailles plus réduites afin de répondre aux besoins des navetteurs et des écoliers (grâce notamment à des navettes bus). La gare est également ouverte au trafic de marchandises (dont le trafic commercial de bois) et au trafic militaire.

¹³ Source : <http://routes.wallonie.be>

4.5 Structures de l'habitat (carte 02 : Types d'implantation des villages et matériaux de construction)

4.5.1 Matériaux et implantation des villages

Entre déterminisme et possibilisme

L'habitat identifié sur le territoire du Parc présente des caractéristiques relativement homogènes de groupement de maisons en villages et hameaux relativement lâches, dans un environnement qui oppose pâtures et forêt.

Ce sont avant tout **les composantes physiques** qui conditionnent les formes et le type d'implantation des habitations et villages, illustrant ainsi la finesse avec laquelle les hommes se sont adaptés à leur territoire. On retiendra d'abord le relief permettant de se protéger des intempéries ou procurant une position stratégique pour certains villages (par exemple : la position de La Roche au sein d'un méandre de l'Ourthe surplombé par un éperon rocheux) L'eau, dont l'action érosive est indissociable des formes du relief, joue un rôle d'approvisionnement, amenant ainsi les villages à s'implanter préférentiellement en tête de vallée des cours d'eau. Enfin, la nature du sous-sol conditionne les matériaux de construction dont les plus fréquents sont les schistes, les grès, le calcaire et la pierre d'Ottré¹⁴.

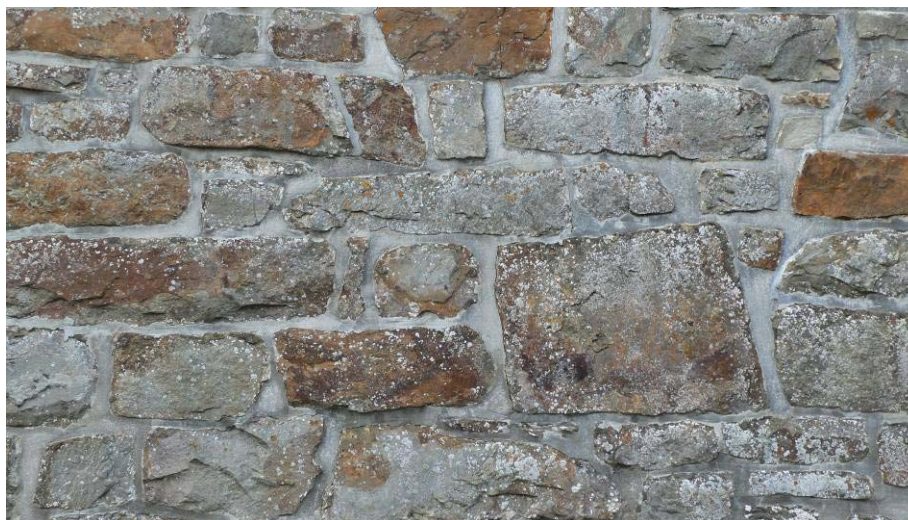
Globalement, le calcaire se rencontre plutôt sur la frange ouest de la zone d'étude.

Le grès se répartit selon le même zonage, mais en s'enfonçant davantage depuis l'ouest dans le centre du territoire jusqu'à l'interface communale entre La Roche et Houffalize ou Tenneville et Sainte-Ode. Ces grès se caractérisent souvent par leur teinte ferrugineuse.

Le centre de la zone du Parc, et particulièrement l'ouest d'Houffalize, Bertogne et Sainte-Ode, se démarquent par l'emploi récurrent du schiste.

En contraste, la bordure orientale du Parc se singularise par un usage de la pierre d'Ottré. Il s'agit d'un grès schisteux (quartzophyllade) de teinte sombre (noir violet).

Enfin, le sud-est d'Houffalize comporte un habitat en grès rouge de l'Eifel.



Grès ferrugineux caractéristique de l'habitat de la frange nord-ouest de la zone d'étude en contact avec la Famenne (Cielle).

¹⁴ Les informations relatives aux matériaux de construction sont issues de : Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.



Maçonneries schisteuses typiques de l'Ardenne

Localisation et typologie

Les modes d'organisation des communautés, où l'exploitation agricole et l'exploitation forestière sont les deux composantes principales de la mise en valeur de cette région du pays, ont également façonnées la forme des villages. Parallèlement, la **croissance démographique** continue jusqu'au 20^{ème} siècle tandis que, plus tard, la diminution de celle-ci au profit des centres urbains et industriels du pays (Bruxelles et les bassins sambromosan) jouera sur la taille des villages et l'activité de la région toute entière.

C'est sur **les vastes surfaces ondulées** du Parc que l'on retrouve le semis de peuplement le plus dense sous forme de petits hameaux et villages, espacés de quelques kilomètres à peine.

A l'opposé, **les plateaux**, à l'image du plateau de Saint-Hubert, au climat humide et venteux où prennent naissance de nombreux cours d'eau, sont pratiquement vides de toutes habitations. Les franges, pentues, boisées et disséquées par ces cours d'eau offrent quelques rares espaces habitables où les villages s'organisent au sein de petites clairières.

Les vallées encaissées de l'Ourthe, par leurs pentes raides et leur substrat rocheux souvent affleurant, offrent peu d'opportunités à l'implantation de villages. Seules Houffalize et La Roche, paradoxalement les deux agglomérations les plus importantes du Parc, font exception.

Les tableaux qui suivent reprennent, par commune, le type d'implantation des villages, selon que ceux-ci soient situés en tête de vallée, en versant de vallée, en fond de vallée ou sur un replat.

| Commune de Bertogne | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|----------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Compogne | | X | | |
| Bertogne | X | X | | |
| Gives | | X | | |
| Wigny | X | | | |
| Givroulle | | | X | |
| Salle | X | X | | |
| Champs | | | | X |
| Monaville | X | | | |
| Flamièrge | X | | | X |
| Flamisoul | | | | X |
| Roumont | | X | | |
| Rouette | | X | | |
| Total | 5 | 5 | 1 | 3 |

Type d'implantation des villages sur la commune de **Bertogne**. Une répartition équivalente entre les têtes de vallées et les versants de vallées avec une présence non négligeable des implantations sur des replats.

| Commune de Gouvy | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Deiffelt | X | | | |
| Beho | X | | | |
| Rogery | | X | | |
| Cierreux | | X | | |
| Bovigny | X | | | |
| Longchamps | X | | | |
| Honvelez | X | | | |
| Ourthe | | | X | |
| Gouvy | X | | | |
| Limerlé | X | | | |
| Rettigny | | X | | |
| Sterpigny | | X | | |
| Cherain | | X | | |
| Montleban | X | | | |
| Steinbach | | X | | |
| Total | 8 | 6 | 1 | |

Type d'implantation des villages sur la commune de **Gouvy**. Une légère majorité des villages est implantée en tête de vallée.

| Commune de Houffalize | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Buret | | X | | |
| Boeur | | X | | |
| Cetturu | X | | | |
| Chabrehez | X | | | |
| Tailles | | | | X |
| Houffalize | | | X | |
| Tavigny | | X | | |
| Mabompré | X | | | |
| Bonnerue | X | | | |
| Engreux | X | | | |
| Nadrin | X | | | |
| Wibrin | | X | | |
| Willoigne | | X | | |
| Mont | X | | | |
| Achouffe | | | X | |
| Total | 7 | 5 | 2 | |

Type d'implantation des villages sur la commune de **Houffalize**. Une légère majorité des villages sont implantés en tête de vallée

| Commune de La Roche-en-Ardenne | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Cielle | | | | X |
| Ortho | X | | | |
| Hives | | | | X |
| Ronchamps | X | | | |
| Samrée | X | | | |
| Beausaint | X | | | |
| Halleux | | | | X |
| Vecmont | X | | | |
| La Roche | | | X | |
| Warempage | X | | | |
| Buisson | | X | | |
| Hubermont | X | | | |
| Maboge | | | X | |
| Total | 7 | 1 | 2 | 3 |

Type d'implantation des villages sur la commune de **La Roche-en Ardenne**. Une nette majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

| Commune de Sainte-Ode | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Magerotte | X | | | |
| Gerimont | | X | | |
| Tillet | | X | | |
| Amberloup | | X | | |
| Lavacherie | | X | | |
| Sprimont | | X | | |
| Hubermont | | X | | |
| Total | 1 | 6 | | |

Type d'implantation des villages sur la commune de **Sainte-Ode**. La quasi-totalité des villages sont implantés en versant de vallée, phénomène qui distingue cette commune des autres où la majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

| Commune de Tenneville | Tête de vallée | Versant de vallée | Fond de vallée | Replat – plateau |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Tenneville | | X | | |
| Laneuville-au-Bois | | X | | |
| Ortheuville | | | X | |
| Wyompont | | | X | |
| Cens | X | | | |
| Beaulieu | X | | | |
| Erneuville | X | | | |
| Champlon | X | | | |
| Journal | X | | | |
| Môchamps | | | | X |
| Total | 5 | 2 | 2 | 1 |

Type d'implantation des villages sur la commune de **Tenneville**. La majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

4.5.2 Typologie architecturale

L'architecture rurale traditionnelle (et les tendances évolutives auxquelles elle est soumise)

L'architecture traditionnelle ardennaise est très remarquable. Majoritairement, elle atteste aujourd'hui du XIXe siècle ; une époque dont témoignent essentiellement des fermes en moellons de pierre. Ce bâti se démarque par sa haute valeur patrimoniale, qui participa dès les premières heures du tourisme, à l'idée d'une Ardenne pittoresque. Bâtie en « pierres du pays », lovée dans le paysage, dont elle semble être une émanation naturelle, l'architecture traditionnelle est un élément déterminant au sein de la composition des paysages. Elle participe fortement à l'identité ardennaise. Principe fondamental à la définition du paysage ardennais, l'architecture rurale traditionnelle n'en est pas moins une composante fragilisée. Elle est mise à mal dans ses noyaux villageois, ses enchaînements de bâtis et les abords des constructions par une architecture nouvelle exogène en rupture de gabarits, de matériaux, de couleurs et de style occasionnant une très grave perte identitaire à l'Ardenne dont le paysage – et plus globalement le cadre de vie – est mité et défiguré en nombre d'endroits. Cette érosion identitaire est d'autant plus déplorable que la qualité de l'architecture vernaculaire par ses modes d'implantation, ses relations volumétriques, la qualité de ses enchaînements et même par certains de ces choix éco-constructifs représente une inépuisable source d'inspiration (sans promouvoir toute forme de pastiche) pour l'urbanisme actuel.

L'auréole villageoise

Globalement, les structures des villages traditionnels du Parc naturel des Deux-Ourthes sont assez aérées comparées à celles d'autres régions de la Wallonie. Ceci étant dit, leur physionomie témoigne malgré tout d'une certaine densité urbanistique (économe en espace), que l'on ne retrouve malheureusement pas dans les zones récentes d'extension d'habitat. Les « vides » entre les bâtiments étaient traditionnellement (comme l'indiquent certaines cartes anciennes) occupés par des potagers, des vergers et quelques petites prairies.

A l'échelle du territoire d'étude, il n'existe pas de plan « type » organisant le village traditionnel, mais plutôt une diversité de plans complexes assez libres et manifestement influencés par le relief.

Ainsi, la silhouette des villages ne domine jamais dans le paysage. Au contraire le déploiement des villages traditionnels au sein du Parc naturel indique qu'il a été plutôt recherché de se lover dans le paysage pour s'y abriter, notamment du climat rude en hiver.



Rettigny : au sein de l'espace agricole, l'auréole villageoise se caractérise par un maillage du bâti et de la végétation haute tige.



Bovigny : un village encaissé dans une dépression de l'espace agricole

L'unité chromatique

Cette auréole villageoise traditionnelle se caractérise aussi par son unité chromatique qui procure aux villages un caractère propre et participe à un effet d'harmonie globale. Ce sentiment de cohérence chromatique (favorisant l'inscription des villages au sein des paysages du Parc Naturel) est la conséquence d'une utilisation généralisée de la pierre (élévation et couverture) et du recours à des badigeons de chaux et des enduits de tonalités à dominante blanche.

Malheureusement, aujourd'hui, cette unité est défigurée par l'intrusion de constructions récentes ne respectant pas la cohérence traditionnelle en utilisant notamment des briques rouges ou jaunes en maçonnerie.

Leur impact est très négatif sur le paysage du Parc Naturel.



Deiffelt : remarquable unité chromatique du village qui atteste d'une belle harmonie rurale

L'implantation générale - densité

Même si globalement les villages traditionnels ardennais se caractérisent plutôt par une distribution lâche du bâti (une agglomération en ordre lâche ; voir supra le paragraphe sur l'auréole villageoise), les localités se regroupent malgré tout sur elles même sans se disperser sur un vaste territoire. Localement, une certaine densité de volumes différemment emboîtés peut même être observée comme dans le vieux Gouvy (voir illustration infra).

Parfois, c'est la continuité « en long » d'un ensemble de bâtiments qui procure à l'organisation villageoise un effet de densité comme à Ourthe (voir illustration infra).

Cet effet de densité apparaît aujourd'hui comme une leçon urbanistique en termes d'utilisation économe de l'espace, alors que maintes zones d'extension d'habitat se caractérisent malheureusement par leur égrènement spatial.



Gouvy : le vieux village témoignant d'une certaine densité urbaine.



Ourthe : une remarquable succession de volumes jointifs qui soulignent l'axe de la vallée

L'implantation générale - relation globale à la topographie

Globalement l'architecture rurale traditionnelle se caractérise au niveau de son organisation urbanistique par une certaine « soumission » à la topographie générale qui commande en quelque sorte la distribution du village. A telle enseigne, que le bâti semble visuellement apparaître comme une émanation naturelle au sein du paysage ; et ce à la différence de nombreuses constructions des zones d'extension d'habitat, qui ne s'insèrent pas dans le territoire et semblent simplement posées sur la surface du sol, parfois en contradiction avec la topographie environnante.



Honvelez : un village incrusté dans le coteau dont la distribution de l'habitat respecte les courbes de niveaux

L'implantation générale - relation locale à la topographie

Une lecture fine de la relation entre le bâti et son environnement topographique immédiat démontre que maintes architectures rurales traditionnelles du Parc Naturel des Deux Ourthes s'insèrent parfaitement dans leur « socle topographique » et tirent parti de celui-ci.

Parfois comme à Filly (voir illustration ci-dessous), le pignon nord est quelque peu enterré par la déclivité de la pente (protection naturelle contre le froid), alors que celui orienté au sud est largement dégagé et accueille un nombre important de baies profitant de l'ensoleillement.



Filly : bel ensemble (XVIIIe siècle) incrusté dans la topographie environnante.

L'espace public traditionnel atteste lui aussi d'aménagements entretenant une relation « respectueuse » de la topographie locale. Ainsi, au sein du Parc Naturel des Deux Ourthes, de nombreuses déclivités entre la voirie et les parcelles privées sont rachetées par des murs de soutènement édifiés en pierres qui confèrent une identité forte aux villages.



Gouvy : vue du vieux village. La rue en partie en creux est bordée par un beau mur de soutènement rachetant la déclivité.

La volumétrie

Les bâtiments ruraux abritaient majoritairement sous un même toit différentes cellules. Cette distribution pluricellulaire comportait, outre l'habitation (1^{ère} cellule), l'étable (2^e cellule), la grange (3^e cellule) et parfois la bergerie (4^e cellule).

A l'écart du volume principal et fréquemment perpendiculairement à ce dernier, était souvent bâti un fournil, une porcherie ou un poulailler.

Le modèle le plus répandu est celui de la ferme tricellulaire.

Les proportions du bâti étaient plus compactes et carrées avant le XIX^e siècle. Ce « modèle » céda sa place à la fin du XIX^e siècle à une organisation en long, moins large et bâtie sur deux niveaux

Devant la ferme compacte typiquement ardennaise (dite *maisons blocs*), G. Hoyois écrivait : *ici tout ne fait qu'un : famille et bétail partagent les mêmes murs, récoltes et gens sont imbriqués les uns dans les autres ; s'il faut un abri pour les machines, une bergerie ou un toit à porcs, cela s'accollera au bâtiment comme autant d'excroissances d'un même corps*¹⁵.



Les Tailles : volume non dominant « tassé » dans le relief. A remarquer : la profondeur du bâtiment et la pente de toiture relativement faible.

¹⁵ G.HOYOIS, *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol. Gembloux (1949 et 1953), réimpr. Bruxelles (1981).



Bovigny. Ferme ardennaise « typique », de volumétrie « carrée » et compacte, se démarquant par un large pignon ouvert par des baies et orienté au sud



Buisson : organisation en long des cellules « habitat » et « agricoles »



Houmont : déploiement en long de l'habitat parallèlement à la voirie.

A propos des toitures

Très caractéristique de la zone d'étude, la ferme ardennaise traditionnelle procure une identité singulière au paysage rural par l'ample développement de sa bâtière favorisant le déploiement de larges pignons. Précisément, cette bâtière frappe par son asymétrie et la longueur différenciée de ses parties. *Les bâtières peu pentues semblent souvent vouloir arrimer les constructions au sol¹⁶*, souligne la littérature.

Par ailleurs, maints bâtiments traditionnels (sauf ceux étirés en long) se démarquent par la présence de croupes faîtières (ou croupettes).



Brisy : un exemple de toiture étalée favorisant de larges pignons. Le faite est « brisé » par des croupettes

Les enchaînements des volumes

Les enchaînements de volumes entre unités principales et secondaires sont très caractéristiques de la physionomie du bâti traditionnel au sein du Parc Naturel des Deux Ourthes. Ces dispositifs procurent une diversité volumétrique locale s'inscrivant néanmoins au sein de l'unité globale de l'auréole villageoise.

Cette impression de « pittoresque », due aux enchaînements variés et harmonieux de volumes, est la conséquence de l'externalisation des fournils et autres dépendances, qui souvent s'inscrivent perpendiculairement à l'unité bâtie principale.

Ces modes traditionnels de composition villageoise enrichissent et caractérisent l'espace public - le paysage rural - des villages ardennais.

Il serait opportun de s'inspirer de la grande richesse que procurent ces mosaïques de volumes lors de la mise en œuvre des zones d'extension d'habitat qui banalisent le territoire par leur succession lâche de petits volumes standardisés.

¹⁶ *Patrimoine architectural et territoire de Wallonie, La Roche-en-Ardenne, Rendoux et Tenneville*, Editions du Ministère de la Région wallonne et Editions Mardaga, Namur, Sprimont, 2004 P. 18.



Rettigny : bel enchaînements de volumes, qui animent l'espace public en créant des « usoirs » et des espaces de circulation secondaire entre les bâtiments.



Buisson : remarquable disposition d'une ferme et de son fournil.

A propos des matériaux

Traditionnellement, les murs des maisons primitives étaient construits en torchis à clayonnage de chêne. Quant au toit, il était de chaume. Ces matériaux peu résistants ont été progressivement remplacés par la pierre locale constituée de grès, de schiste et d'arkose pour les murs et d'ardoises pour le toit.

Il est à remarquer que traditionnellement, l'emploi des briques fut réservé aux encadrements des baies. Lorsqu'elles apparaissent en élévation, elles sont toujours recouvertes d'un chaulage blanc ou enduites (tonalité blanche dominante, parfois teintée de rose le long de la frontière du G.D. de Luxembourg). Il est très regrettable de constater que la majorité des constructions neuves ne respecte pas ce principe. Il en résulte un fort impact négatif pour le territoire du parc qui par endroit a perdu son identité.



Buisson : usage traditionnel de la brique réservé aux encadrements de baie



Buret : une ancienne ferme « dans son jus ». Elle permet d'observer un usage de la brique en maçonnerie (à gauche), mais il s'agit d'une brique recouverte d'un badigeon de chaux de teinte blanche !



Les Tailles (Houffalize). Très bel habitat traditionnel. A remarquer : la forme talutée et la profondeur du bâtiment. Pente de toiture relativement faible.



Maison traditionnelle située entre Ourthe et le hameau de Wathermal (Gouvy)

Le style urbain de la première moitié du 20^{ème} siècle

Ce type de construction se caractérise par la référence à une architecture de la ville. Les habitations sont étroites et hautes (comme celle d'un parcellaire urbain). Elles bénéficient parfois de bow-windows. Elles sont souvent empruntées d'éléments stylistiques relevant timidement de l'Eclectisme et rarement de l'Art Déco. Au moment de leur construction, elles ont dû assurément être perçues comme une architecture « étrangère » socialement liée à un nouveau type d'habitant : une catégorie plus aisée, travaillant à la ville et moins liée aux activités traditionnelles du monde agricole. Par ailleurs, la proximité des gares est aussi un élément qui a engendré l'apparition de ce type d'architecture.



Gouvy : la rue de la gare. Son bâti jointif procure à cette enfilade un caractère plus urbain que rural.

L'architecture de type « villa » ou « chalet »

Dans l'immédiate après-guerre et de manière encore plus significative durant les années soixante et septante, le paysage rural a vu se développer une nouvelle typologie architecturale : les villas et chalets.



Champs (Bertogne). Habitat exogène de type chalet s'intégrant faiblement au contexte villageois, de par son style architectural et son mode d'implantation « autonome ».



Gouvy : un bâtiment en briques trop rouges et relevant d'une typologie que l'on pourrait retrouver en Flandre, dans le Hainaut et dans le Brabant. Une typologie exogène, non identitaire, qui brise l'unité et la cohérence du paysage rural des Ardennes.

Maisons particulières, « modernes », de taille moyenne, présentant 4 façades et entourées d'un jardin, les villas sont la plupart du temps associées à des quartiers jouxtant les anciens noyaux villageois et bénéficiant d'un tracé de voirie assez autonome par rapport au mode historique d'organisation du village (lotissement). D'un point de vue stylistique, ces villas ne sont que très rarement influencées par l'architecture rurale traditionnelle. Elles attestent plutôt à des degrés variables d'une architecture de villégiature.

Il faut distinguer :

- la villa « belle époque », intéressante d'un point de vue patrimonial, stylistiquement proche du style Cottage et construite dès la fin du XIXe siècle, par une bourgeoisie assez riche (villégiature).



- la villa des années 50-60-70-80, sans valeur architecturale et souvent construite selon des modes d'habitat exogènes à l'Ardenne. Son impact paysager est souvent très négatif sur le territoire.



- le chalet, habitat relevant d'une vision « populaire » et pittoresque de l'Ardenne. Il transforme le territoire ardennais en paysage du massif alpin. Impact très regrettable sur le paysage.



L'architecture néorustique

Il s'agit d'une architecture qui se définit par la récupération de différents éléments surtout ornementaux issus du vocabulaire architectural vernaculaire pour ensuite être légèrement modifiés (échelles, couleurs, textures, agencements, ...) et enchaînés au sein d'une construction dont le gabarit et le mode d'implantation tiennent généralement de la villa de lotissement. L'ensemble apparaît souvent guère cohérent et relève la plupart du temps au mieux du pastiche, jamais d'une authentique création esthétique et encore moins d'une réelle réflexion intégrative de la construction dans son contexte historique. In fine, de telles constructions ne sont ni acceptables du point de vue de la perpétuation des valeurs de l'habitat rural traditionnel, ni satisfaisantes du point de vue de la qualité esthétique du bâtiment en termes de création contemporaine d'envergure nationale ou internationale. Leur présence est généralement une nuisance au sein d'un contexte rural.



L'architecture d'intégration

Depuis la mise en place du CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) en Wallonie, on assiste au développement d'une architecture d'intégration, qui ambitionne de proposer des bâtiments dont le mode d'implantation, le gabarit et les matériaux favorisent la construction d'habitations dont « l'allure générale » se rapproche de celle de l'architecture rurale traditionnelle.

En pratique, on constate que souvent les critères ne sont pas assez sévères (ou que leur esprit n'est pas respecté).

A toiture trop débordante ou à encadrement de baies trop néo-rustique, de nombreux bâtiments, respectant malgré tout le contenu du C.W.A.T.U.P. (mais peut-être pas sa philosophie !), confèrent aux extensions d'habitat une qualité générale assez faible, voire une certaine monotonie. Souvent, ces nouvelles constructions s'égrènent de parcelle en parcelle comme autant de volumes autonomes, juxtaposés et standardisés. De ce point de vue, il apparaît nécessaire de rechercher des types d'implantation plus articulés en s'inspirant des modes traditionnels de relation entre les différents volumes.

Dans cette perspective, l'architecture d'intégration « réussie » est finalement assez rare. Il s'agit généralement de bâtiments assez sobres : pas de toiture débordante, pas de baie fantaisiste, des linteaux et piédroits sans mouluration excessive et des briques ni jaunes, ni trop rouges, ni trop lisses. L'effet recherché par la bonne architecture dite d'intégration est une « évidence » d'implantation, de volumétrie et de modénature par rapport à son contexte à l'image de celle qui caractérise l'architecture rurale traditionnelle : une architecture inscrite dans le paysage et qui par son implantation, ses formes et ses matériaux reflète son histoire. Ce n'est jamais une architecture qui s'impose au paysage.



Les Tailles : architecture de type intégration très réussie en termes de volumétrie, matériaux et couleurs, visant à obtenir par le « jumelage » du bâti une certaine densité.



Champs. Architecture de type « intégration » visant à retrouver une certaine densité d'habitat. Dommage que l'utilisation de la brique évoque une identité paysagère plus proche de la Hesbaye namuroise que de l'Ardenne.

L'architecture contemporaine s'inscrivant dans la mouvance des grands courants architecturaux nationaux et internationaux.

Sans vouloir alimenter un débat parfois virulent sur la place que doit occuper l'architecture contemporaine en tant qu'esthétique architecturale relevant de courants internationaux au sein du territoire rural, il faut noter au sein du Parc des Deux Ourthes quelques exemples de constructions qui n'entrent pas dans les catégories identifiées ci avant, et qui relèvent à des degrés divers de l'influence de grands courants esthétiques nationaux et internationaux. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger certaines constructions faisant appel à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Leur présence au sein du paysage rural doit être considérée comme un atout, à condition toutefois que soit pris en compte certaines règles comme le respect d'un contexte immédiat lorsque ce dernier est porteur de valeur.



Les Tailles (Houffalize). Hameau Colas. Trois habitations contemporaines en bois, pierre et ardoises. Indépendamment de la question de l'esthétique purement architecturale, ces trois constructions attestent d'une parfaite intégration paysagère, vues de loin comme vues de près. Un exemple à suivre sous cet angle paysager.



Sainte-Ode. Un autre exemple d'architecture mêlant le bois et la pierre.

4.6 Synthèse des caractéristiques humaines du Parc

Les six communes présentent un territoire rural, peu densément peuplé, dont la population connaît une augmentation lente mais constante. Cette augmentation est essentiellement due à un solde migratoire positif en provenance des autres régions belges. Cette migration est surtout le fait des classes d'actifs de plus de 40 ans et des seniors. Enfin, l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population favorisent l'augmentation des petits ménages.

Les taux d'emploi et de chômage, dans les six communes, étaient de 63,95% et 7,87 %, contre 55,35 % et 9,95 % en Wallonie et 59,94 % et 6,64 % en Belgique. Les données analysées semblent esquisser le portrait d'une région où l'on travaille beaucoup (il y a peu d'«actifs inoccupés», c'est-à-dire d'étudiants, de femmes et d'hommes au foyer, de pré pensionnés). On peut supposer que le chômage des jeunes est contenu par l'appel des grandes agglomérations pour les jeunes cherchant un emploi.

Les habitants des six communes se caractérisent par un taux d'activité plus élevé que la moyenne et un taux de chômage plus bas. Les jeunes, plus mobiles, quittent la région s'il n'y trouve pas un emploi. Les habitants travaillent dans la région et le phénomène de navette reste secondaire. Si l'heure de route nécessaire pour rejoindre Liège et surtout Luxembourg-Ville limite probablement la navette, elle ne la rend pas impossible. Enfin, la population est en moyenne plus pauvre que la moyenne Wallonne, mais elle s'enrichit tandis que la Wallonie s'appauvrit.

Les habitants du périmètre habitent très majoritairement dans des maisons unifamiliales à quatre façades, ce qui pose notamment la question de l'intégration paysagère de ces logements et le risque de mitage de l'espace. Le prix des maisons connaît une augmentation mais reste dans des proportions raisonnables.

Les habitants travaillent majoritairement dans le périmètre d'étude ou à proximité. Le phénomène de navette vers Liège ou le Luxembourg reste minoritaire.

En revanche, le prix des terrains à bâtir connaît une forte pression, en inadéquation avec un environnement rural sans grande polarisation urbaine. Cette pression ne semble pas liée à une saturation des potentialités foncières mais plutôt à une conséquence de l'élévation du niveau de vie.

Le phénomène aurait plusieurs explications, aucune n'étant à elle seule suffisante pour l'expliquer, et au nombre desquelles on peut pointer le développement de la navette vers Liège et le Luxembourg, l'augmentation de la population, l'élévation du niveau de vie et un développement endogène de l'économie lié au tourisme (centres touristiques, horeca, etc).

En termes d'architecture, le territoire du Parc offre une relative diversité dont le style le plus remarquable est l'architecture traditionnelle, dont le rôle au sein de la composition du paysage est déterminant. Ce type est caractérisé avant tout par une implantation lâche (mais non dispersée) des constructions, une morphologie globale du village et un mode d'implantation conditionnés par la topographie. La volumétrie est généralement tri cellulaire offrant aux villages un sentiment d'unité et un espace public de qualité. Les grès, schistes et arkoses sont les matériaux privilégiés pour l'édification des murs tandis que les toitures sont généralement constituées d'ardoises (matériaux rarement utilisés pour les constructions récentes).

On retrouve également au sein du Parc une architecture relative à la première moitié du 20^{ème} siècle, relevant de la ville, souvent conditionnée par la présence des gares (Gouvy). Ce style est néanmoins peu rependu ici.

La seconde moitié du 20^{ème} siècle voit apparaître le style villa ou chalet, constructions à 4 façades et jardin, dont le tracé de voiries et le mode d'implantation sont autonomes par rapport au reste du village. Ce style, assez rependu, n'est jamais influencé par le style rural traditionnel et apparaît comme « exogène » au territoire. Il faut néanmoins distinguer le style « villa belle époque », intéressant d'un point de vue patrimonial.

Le style néo rustique est marqué quant à lui par une architecture qui se définit par la récupération de différents éléments issus du vocabulaire architectural vernaculaire pour ensuite être légèrement modifiés et enchaînés au sein d'une construction dont le gabarit et le mode d'implantation tiennent généralement de la villa de lotissement. L'ensemble apparaît souvent guère cohérent et relève la plupart du temps au mieux du pastiche, jamais d'une authentique création esthétique et encore moins d'une réelle réflexion intégrative de la construction dans son contexte historique. Ce style constitue une nuisance au sein d'un contexte rural.

L'architecture d'intégration offre pour sa part une allure générale qui se rapproche du style architectural traditionnel mais offre trop souvent une certaine monotonie, les bons exemples étant assez rares.

Enfin, plusieurs constructions relèvent de l'influence de grands courants architecturaux. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger certaines constructions faisant appel à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Leur présence au sein du paysage rural doit être considérée comme un atout, à condition toutefois que soit pris en compte certaines règles comme le respect d'un contexte immédiat lorsque ce dernier est porteur de valeur.

5 Situation de droit

5.1 Le patrimoine naturel et paysager (carte 3a Patrimoine naturel et paysager)

5.1.1 Les sites NATURA 2000

Le programme Natura 2000 organise un vaste réseau de sites protégés à l'échelle de l'Europe visant à préserver les espèces menacées ainsi que les milieux naturels qui les abritent. Ce programme s'est mis en place en réponse à la destruction des sites d'habitats naturels par les activités humaines de ces dernières décennies. Ces sites font l'objet de mesures de protection particulières tout en s'inscrivant dans un réseau plus large. La Wallonie est couverte à hauteur de 13% par les sites NATURA 2000. Le Parc Naturel des Deux Ourthes est couvert par le programme à hauteur de 15% de la superficie totale (11 626ha) et reprend essentiellement deux types de milieux : les fonds de vallées et les plateaux.

Les principaux **plateaux** concernés sont le plateau de Saint-Hubert, à cheval sur les communes de Tenneville et Sainte-Ode (forêt de Freyr ainsi que les différentes fagnes situées à proximité de la nationale N89 (Rouge Ponceau, Falgaude...)). Le plateau des Tailles est quant à lui partiellement couvert, essentiellement sur ses flancs boisés, où les feuillus cohabitent avec les conifères (Bois de Belhé, Saint-Jean, Wibrin...).

Les principaux **fonds de vallées** concernés par le programme sont bien entendu les vallées des Deux Ourthes et de l'Ourthe. Cette couverture se fait parfois de manière discontinue, à l'image de l'interruption de la couverture de l'Ourthe occidentale entre Wyompont et le centre hospitalier de Sainte-Ode, aux abords de Houffalize pour l'Ourthe occidentale ou encore aux abords de Laroche-en-Ardenne.

On retiendra également un réseau ramifié le long des cours d'eau s'écoulant sur les flancs du plateau des Tailles (Vallée des fées, ruisseau de Martin Moulin...).

Sur la commune de Sainte-Ode, l'Ourthe occidentale ainsi que les fonds des vallées de Laval et du Brul sont concernés.

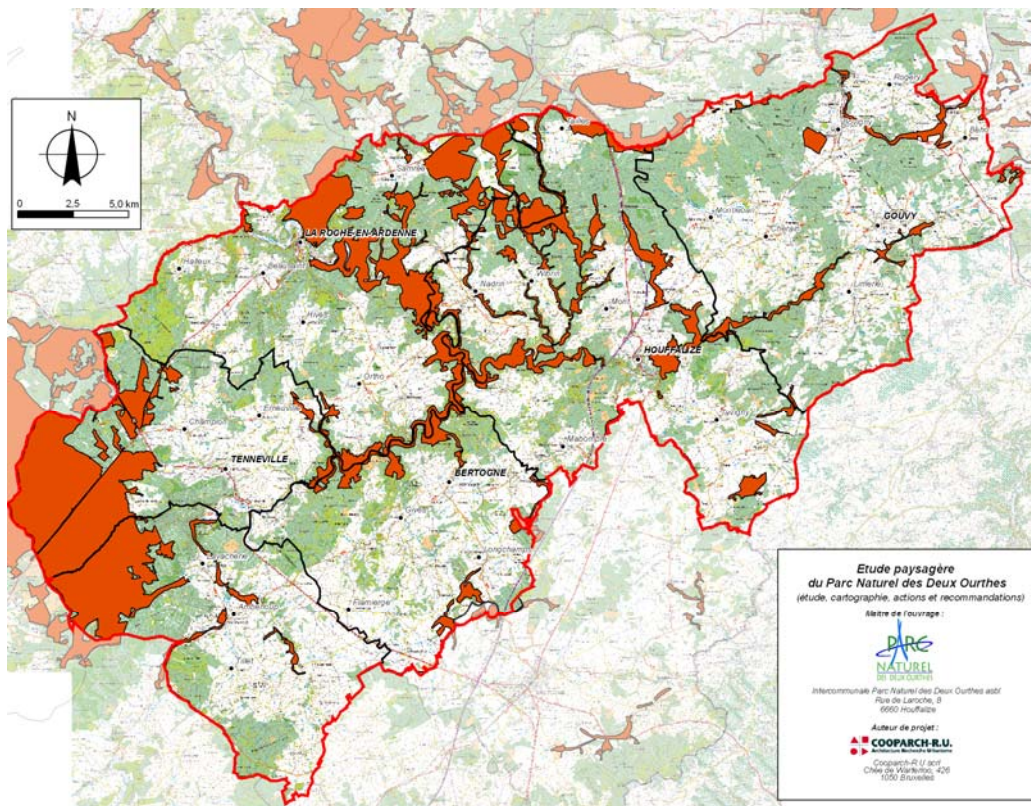
Le décret du 6 décembre 2001 prévoit que la notion de sites Natura 2000 doit couvrir le concept des **zones spéciales de conservation** (ZSC) "Faune-Flore-Habitats" et le concept des **zones de protection spéciale** (ZPS) "Oiseaux". Les tableaux qui suivent reprennent le nom de ces zones présentes sur le territoire du Parc ainsi que leur superficie. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone¹⁷.

¹⁷ Vu la distribution relativement similaire des ZSC et des ZPS, le lecteur est invité à consulter la carte 3a : *Situation de droit – patrimoine naturel*, qui superpose l'ensemble de ces informations.

| Nom de la zone | Superficie totale (ha) |
|--|-------------------------------|
| Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale (*) | 817,80 |
| Bassin inférieur de l'Ourthe orientale (**) | 2116,80 |
| Bassin moyen de l'Ourthe occidentale (**) | 229,00 |
| Bassin supérieur de la Salm (**) | 759,15 |
| Etangs de Longchamps et de Noville (**) | 345,60 |
| Fagnes de Bihain (***) | 702,90 |
| Fagnes de Samrée et de Tailles (**) | 860,40 |
| Forêt de Freyr (**) | 3120,55 |
| Haute-Wamme et Masblette (**) | 7338,10 |
| Sources du Ruisseau de Tavigny | 153,60 |
| Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton (***) | 606,30 |
| Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche (**) | 1934,20 |
| Vallée de l'Ulf (***) | 290,55 |
| Vallée et affluents du Braunlauf (***) | 285,70 |
| * = zone entièrement comprise dans le Parc ** = zone partiellement comprise dans le Parc *** = zone très partiellement comprise dans le Parc | |

Les zones spéciales de conservation

Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2000)

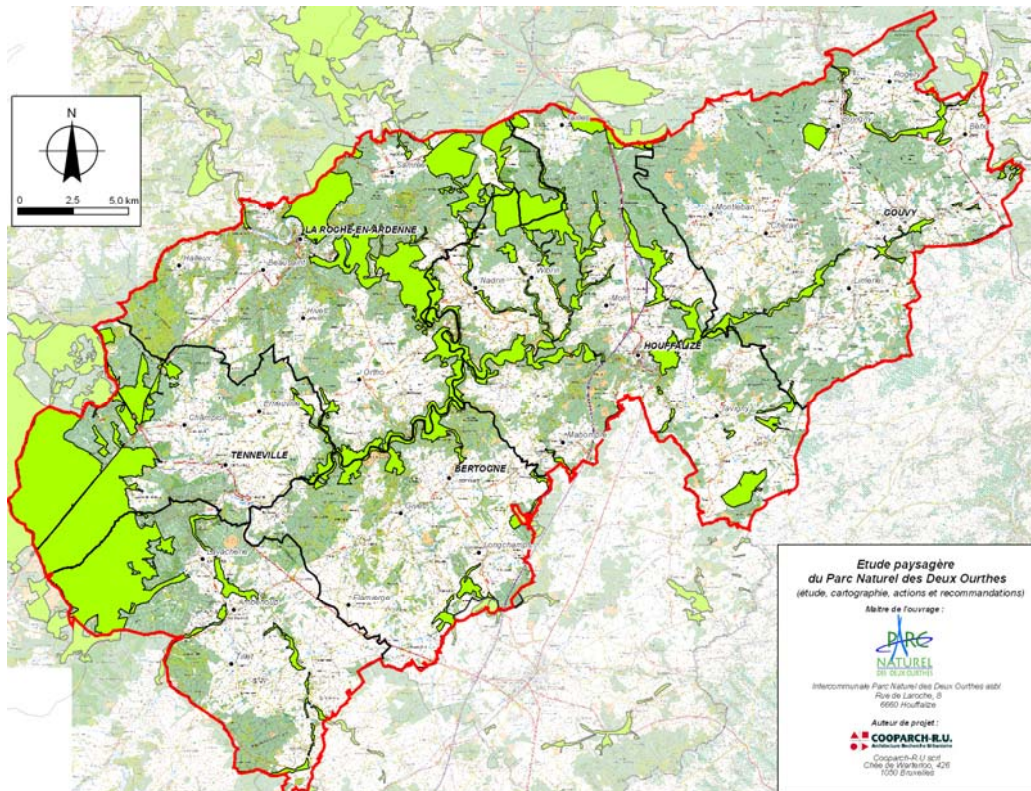


Les zones spéciales de conservation (ZSC)

| Nom de la zone | Superficie totale (ha) |
|--|-------------------------------|
| Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale (*) | 817,80 |
| Bassin inférieur de l'Ourthe orientale (**) | 2308,00 |
| Bassin moyen de l'Ourthe occidentale (**) | 419,50 |
| Bassin supérieur de la Salm (**) | 511,35 |
| Etangs de Longchamps et de Noville (**) | 380,42 |
| Fagnes de Bihain (***) | 660,60 |
| Fagnes de Samrée et de Tailles (**) | 716,20 |
| Forêt de Freyr (**) | 3120,55 |
| Haute-Wamme et Masblette (**) | 7338,10 |
| Sources du Ruisseau de Tavigny | 238,50 |
| Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton (***) | 412,00 |
| Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche (**) | 1824,50 |
| Vallée de l'Ulf (***) | 290,55 |
| Vallée et affluents du Braunlauf (***) | 285,70 |
| * = zone entièrement comprise dans le Parc ** = zone partiellement comprise dans le Parc *** = zone très partiellement comprise dans le Parc | |

Les zones de protection spéciale (ZPS)

Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2000)



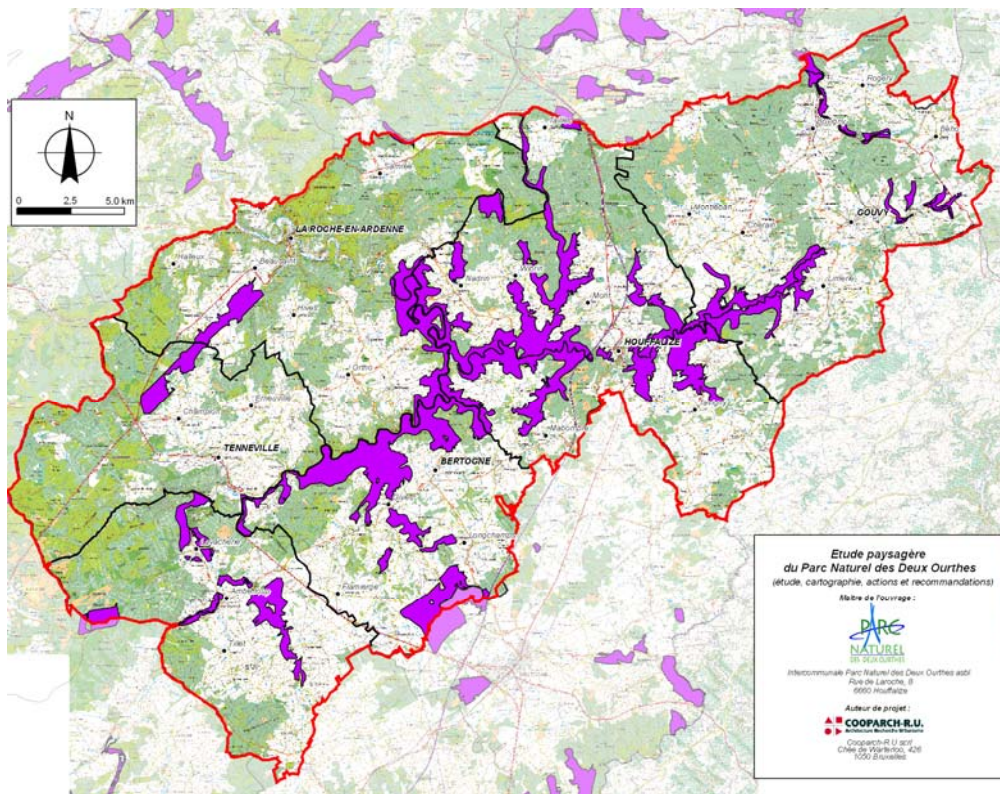
Les zones de protection spéciales (ZPS)

5.1.2 Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur (PIP)

Le plan de secteur, pour sa part, définit des périmètres d'intérêt paysager (PIP) ...*qui visent au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage. Les actes et les travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage (A. Gouv. W., XXII. 2005, Art.452/22 du CWATUP).*

Il est actuellement admis que la définition des PIP mérite d'être revue afin de mieux correspondre aux études d'analyses paysagères contemporaines. Une mise à jour de ces périmètres, initiée par la Région Wallonne il y a quelques années, est actuellement en cours et menée par l'asbl ADESA¹⁸. L'objectif de cette vaste étude est de fournir des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur. A l'heure actuelle, le territoire du Parc n'a pas encore été inventorié, ce qui explique les remarques émises dans ce chapitre (ainsi que dans la phase évaluative, chap 1.1.1).

Les PIP du plan de secteur présents sur le territoire du Parc sont repris sur l'illustration suivante. Une analyse de ces périmètres est ensuite élaborée pour chacune des six communes du Parc.



Les zones d'intérêt paysager du plan de secteur

¹⁸ ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents.

Commune de Bertogne

La zone située au sud du **village de Champs** est couverte par un périmètre d'intérêt paysager. Il s'agit de la vallée du ruisseau du Grand Etang entaillant une zone de plateaux (500m), caractéristique de cette frange sud du Parc. Ce PIP englobe également le Château Rolley, implanté en versant de vallée, pour s'étendre au delà du territoire communal, sur la commune de Bastogne.

Les ruisseaux du Wé de la Roche et de Rouette sont couverts **de Longchamps à Gives**.

Une vaste zone reprend les fonds de vallées boisés des **ruisseaux de Givrulles, Rayimont, Bertogne et Ster**, pour s'étirer ensuite sur **la frange sud de la vallée de l'Ourthe occidentale**. Le périmètre s'arrête à la frontière communale sans englober le versant de la vallée compris sur les communes de Houffalize et Tenneville.

Un dernier périmètre reprend les abords de la **Ferme du Grand Vivier**, au nord de Flamisoul.

Commune de Gouvy

Le plus vaste PIP de la commune de Gouvy correspond au fond de **la vallée de l'Ourthe orientale**, lorsque celle-ci montre un caractère ouvert. La zone couverte est comprise entre le lac de Cherapont et la limite communale (en aval du Pont de Brisys).

L'ensemble des fonds de vallées marécageux convergeant vers le village d'**Ourthe** et venant alimenter l'Ourthe orientale sont également couverts par des PIP (Dingelerwasser, Brühl, et deux ruisseaux sans noms).

Enfin, un PIP reprend le très remarquable fond de vallée marécageux du **Glain**. On notera cependant que la partie la plus en amont, constituée d'étangs (relativement rares dans la région du Parc), n'est pas couverte.

Commune de Houffalize

Le PIP le plus important présent sur le territoire communal de Houffalize est celui reprenant **la vallée de l'Ourthe**. Il est cependant subdivisé en plusieurs parties. La première, à l'est de la commune, est la prolongation du périmètre précité sur la commune de Gouvy et s'étend jusqu'à Houffalize. Il se prolonge de part et d'autre de la vallée pour couvrir trois affluents qui viennent grossir l'Ourthe orientale : au nord, en direction de Sommerain et au sud, en direction de Tavigny et de Vissoul (ruisseaux sans noms).

Ensuite, en aval de Houffalize (juste avant le passage de l'autoroute A26-E25), le PIP englobe le fond de vallée jusqu'à Bértsiménil. De nouveau, les affluents sont couverts : une large excroissance au sud jusque Mabompré longeant le Bois du Couturî ; au nord, les vallées enserrant le Bois de Martin Moulin et dévalant les flancs du plateau des Tailles (vallées des Fées, ruisseau de Martin Moulin) ; et enfin, le ruisseau du Fond de Minée depuis Wibrin. On notera également une petite excroissance en direction de Filli.

Enfin, une zone est également couverte au nord de **Nadrin** (lac de Belle Meuse), sans pour autant reprendre les (remarquables) replats sommitaux de cette partie du Parc.

Commune de La Roche-en-Ardenne

La commune de La Roche-en-Ardenne n'est que très partiellement couverte par les périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur puisque seules deux zones sont couvertes. La première correspond à **la vallée de l'Ourthe** depuis le Bois de Bertogne jusqu'au lieu dit « Le Chesté », en amont de Maboge. Le reste de la vallée n'est pas couvert (!).

La deuxième zone correspond à **la vallée de Bronse**, au sud de Beausaint et Ronchamp, le long de la nationale N89.

Commune de Sainte-Ode

La commune de Sainte-Ode, à l'image des communes précitées, bénéficie d'une couverture de ses vallées.

On notera ainsi un PIP couvrant la vallée du ruisseau de Laval depuis Houmont jusque Sproumont, en ce compris les zones marécageuses situées au nord du village.

Parallèlement, la vallée de l'Ourthe est couverte depuis la limite communale (Tompré) jusqu'à la Ferme de Baseille, avec néanmoins une interruption en amont de Lavacherie. On s'étonnera de l'interruption de la couverture au niveau du Rocher du Coucou. Le périmètre s'interrompt de façon brusque à hauteur de la limite communale de Tenneville.

Commune de Tenneville

La commune de Tenneville ne bénéficie de pratiquement aucune couverture en termes de PIP. On ne relève en effet qu'une seule zone couvrant le fond de vallée du ruisseau de Bronse et s'étendant en amont du village de Journal, englobant la forêt du même nom, où elle semble avoir été tracée de façon arbitraire, en faisant abstraction de tout élément naturel existant.

Synthèse : vers une évaluation des périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur

Bertogne : les PIP de Bertogne concernent uniquement les fonds de vallées (ainsi que leurs versants), sans tenir compte des zones de plateaux du sud de la commune, alternant cultures et pâtures et s'étendant en direction de Bastogne. Parallèlement, on s'étonnera de l'absence de protection de la vallée de l'Ourthe occidentale au delà de la limite communale.

Gouvy : la commune de Gouvy n'est que peu couverte par les périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur. Lorsque couverture il y a, il s'agit uniquement de vallées.

Houffalize : seules les vallées sont concernées par cet élément de protection du plan de secteur, sans pout autant les couvrir toutes (à l'image de la vallée reliant Nadrin à Achouffe, du ruisseau de la Planchette ou du ruisseau du Pré Lefèbre). On retiendra également que d'importantes masses boisées comme les franges du plateau des Tailles ne sont pas couvertes, au même titre que des espaces au caractère fagnard, identitaire de la partie nord du Parc (sommets du plateau des Tailles aux environs de Chabrehez).

La Roche-en-Ardenne : on retiendra la faible présence des PIP sur le territoire communal. Parallèlement, on s'étonnera de la non prise en compte par le plan de secteur de la vallée de l'Ourthe en aval de l'Ile du Meunier (après le Cheslé), malgré son caractère sauvage exceptionnel.

Sainte-Ode : de nouveau, on s'étonnera de l'absence de couverture de certaines vallées (ruisseau de Rancourt entre Amberloup et Tillet) ou de zones de bordures de plateau (forêt de Freyr).

Enfin On retiendra la quasi absence de PIP sur le territoire communal de **Tenneville**.

Les PIP, identifiés sur les six communes constituant le Parc, couvrent exclusivement les fonds de vallées et les versants de vallées. Au-delà du fait que cela soit sans aucun doute justifié, on s'étonnera de voir que certaines vallées, présentant des caractéristiques similaires du point de vue de la topographie, du couvert végétal ou de l'importance du cours d'eau, ne soient pas couvertes (partie aval de la vallée de l'Ourthe et nombreux affluents).

Les paysages de plateaux (sud de Bertogne, Tailles...), échappent totalement à la logique de couverture du plan de secteur, au même titre que leurs marges (couronne forestière du plateau des Tailles, Forêt de Freyr...), malgré leur caractère souvent identitaire à la région.

Enfin, certaines limites des périmètres semblent répondre à une logique administrative, faisant ainsi abstraction de tout élément constitutif du paysage (versant nord de la vallée de l'Ourthe occidentale, interruption à hauteur de la Ferme de Baseille...) rendant l'allure du périmètre peu cohérente.

Cependant, les travaux de révision de ces périmètres effectués par l'asbl ADESA devraient tendre à une amélioration de la situation.

5.1.3 Les sites classés¹⁹

Certains sites classés sont spécifiques au patrimoine naturel. Ils sont repris dans les tableaux suivants. Les autres sites classés, relatifs au patrimoine bâti sont repris dans le chapitre 4.2 : *Patrimoine bâti*.

| Localité | Description | Type de patrimoine |
|---|--|---------------------------|
| Mont (Houffalize) | Arbre (Frêne et ses abords) | Patrimoine naturel |
| Nadrin (Houffalize) et Ortho (La Roche) | Site du Cheslé (patrimoine exceptionnel) | Patrimoine naturel |
| Tailles (Houffalize) | Fagne du Grand Passage | Patrimoine naturel |
| Ortho (La Roche) et Nadrin (Houffalize) | Vallée du Hérou (patrimoine exceptionnel) | Patrimoine naturel |
| Ortho (La Roche) | Affleurement rocheux « les cailloux de Mousny » | Patrimoine naturel |
| Samrée (La Roche) | Fagne des Mochettes | Patrimoine naturel |
| Tillet (Ste-Ode) | Arbre (Frêne) | Patrimoine naturel |
| Ramont (Tenneville) | Ensemble formé par les « Rochers de la Falhize » | Patrimoine naturel |

Les sites classés (patrimoine naturel)

Source : base de données Région Wallonne-DGATLP-Division du patrimoine (situation au 08/2000)

5.1.4 Les réserves naturelles

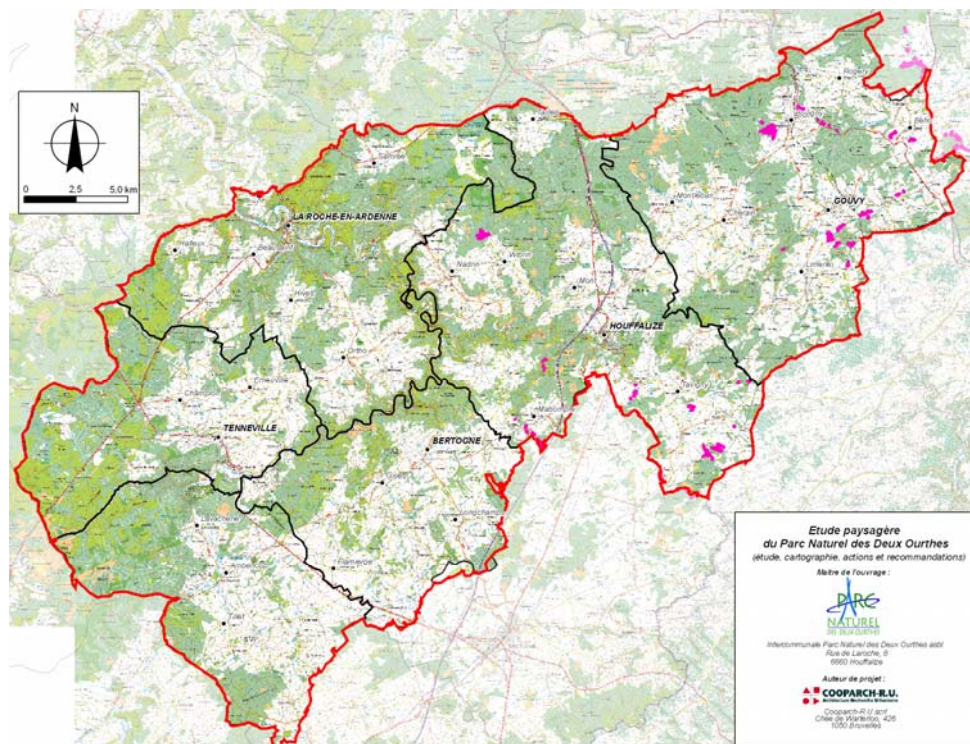
Le territoire du Parc est également couvert par deux autres types de protection du milieu naturel : **les réserves naturelles agréées** (appartenant au privé) et **les réserves naturelles domaniales** (appartenant à l'état). Les tableaux qui suivent reprennent le nom de ces réserves présentes sur le territoire du Parc ainsi que leur superficie. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone.

¹⁹ Les tableaux présents dans ce sous-chapitre ainsi que sous 5.2.2 et 5.2.3 offrent une vision synthétique de l'information concernant les biens classés et proviennent de la base de données cartographique mise à disposition par la Région Wallonne. Pour une lecture plus détaillée, le lecteur est invité à consulter le document complet en annexe.

| Nom de la réserve agréée | Superficie totale (ha) |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Fond d'Ourthe | 3,60 |
| Bec du Feyi | 10,80 |
| Buret | 0,36 |
| Beho-Glain | 2,52 |
| Bovigny | 4,15 |
| Sol Fagne | 13,04 |
| Vellereux | 7,48 |
| Cowan | 1,77 |
| Boeur | 2,64 |
| Limerlée | 1,80 |
| Fagne Betzen | 2,12 |
| Roset | 1,60 |
| Pont de Bellain | 10,41 |
| Haie de Bellain | 2,20 |
| Ourthe | 1,34 |
| Chi Fontaine | 9,13 |
| Grande Fontaine | 1,13 |
| Fagne du Curé | 5,00 |

Les réserves naturelles agréées

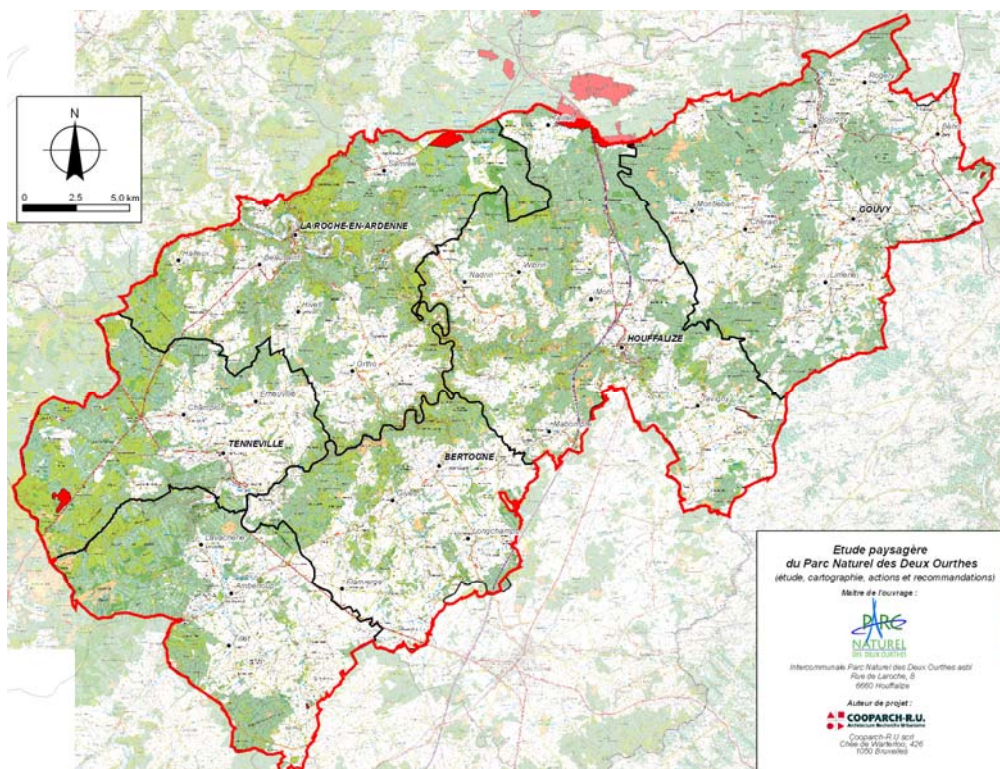
Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2000)



Les réserves naturelles agréées

| Nom de la réserve domaniale |
|------------------------------------|
| Deiffelt |
| Magery |
| Bernistap (Canal de) |
| Plateau des Tailles |
| Rouge Poncé (ou Ponceau) |
| Baseille (fange de la) |

*Les réserves naturelles domaniales (superficies non disponibles)
Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2000)*

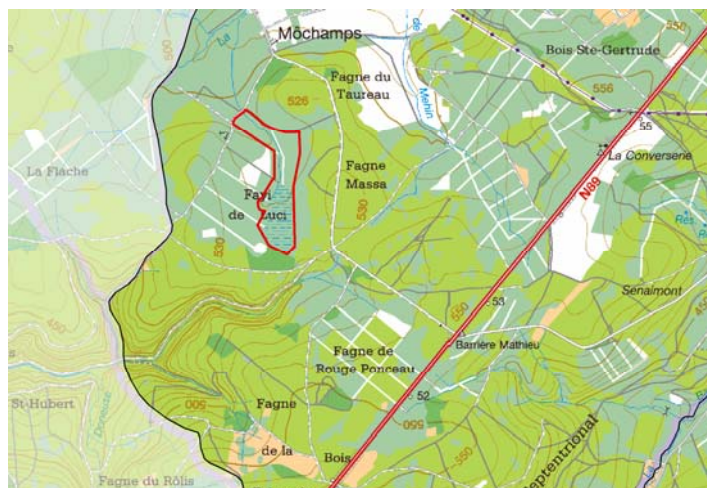


Les réserves naturelles domaniales

5.1.5 Autres éléments de protection du patrimoine naturel

Les zones humides d'intérêt biologique

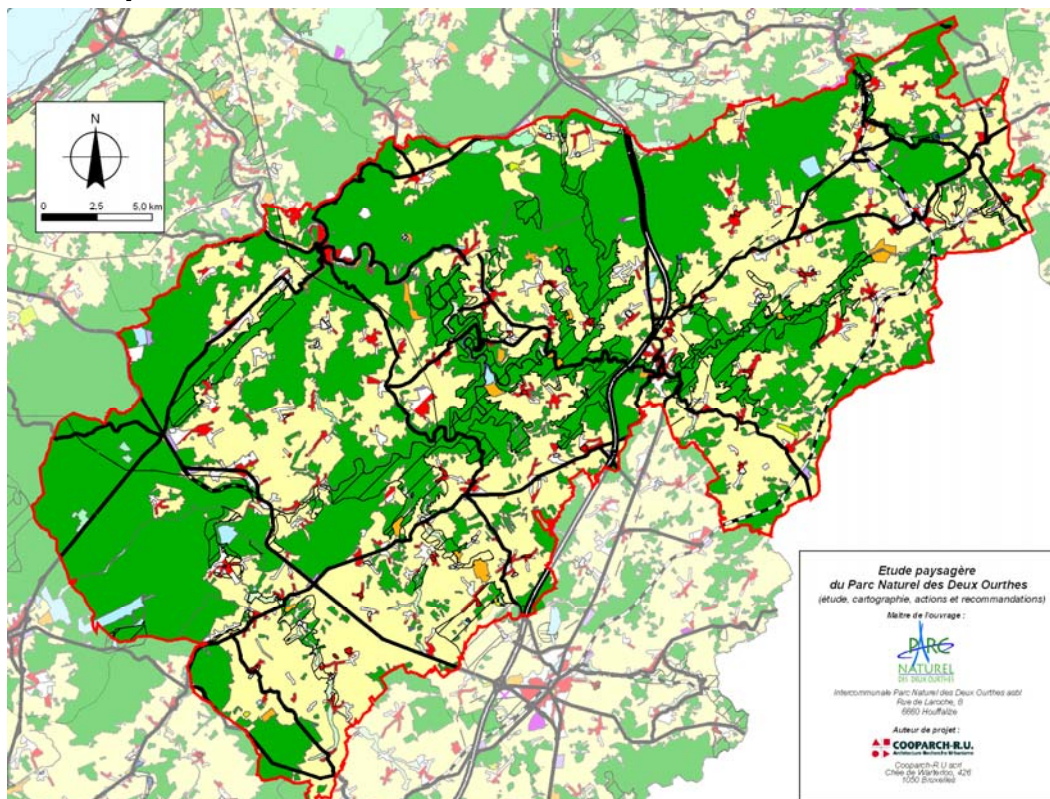
Le Parc comprend une **zone humide d'intérêt biologique** qu'est la tourbière de Hourchamps, sur le territoire communal de Tenneville, sur le plateau de Saint-Hubert.



La tourbière de Hourchamps (Tenneville), sur le plateau de Saint-Hubert

5.2 Le patrimoine bâti et paysager (carte 3b Patrimoine bâti)

5.2.1 Le plan de secteur



Plan de secteur sur le Parc Naturel des Deux Ourthes

Les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Le plan de secteur définit des **périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique** qui visent à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection. La liste suivante reprend les différents lieux couverts par ces périmètres. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone.

Commune de La Roche-en-Ardenne :

- Beusaint
- Hives
- La Chayire
- Mémont

- Chabrehez
- Fond de Chabrehez
- Wibrin
- Ollômont
- Achouffe
- Filli
- Mont
- Engreux
- Mabompré
- Vellereux
- Houffalize
- Taverneux
- Sommerain
- Cetturu
- Tavigny
- Boeur
- Village au sud de Tailles

Commune de Gouvy :

- Brisy
- Rettigny
- Limerlé
- Gouvy

Commune de Tenneville :

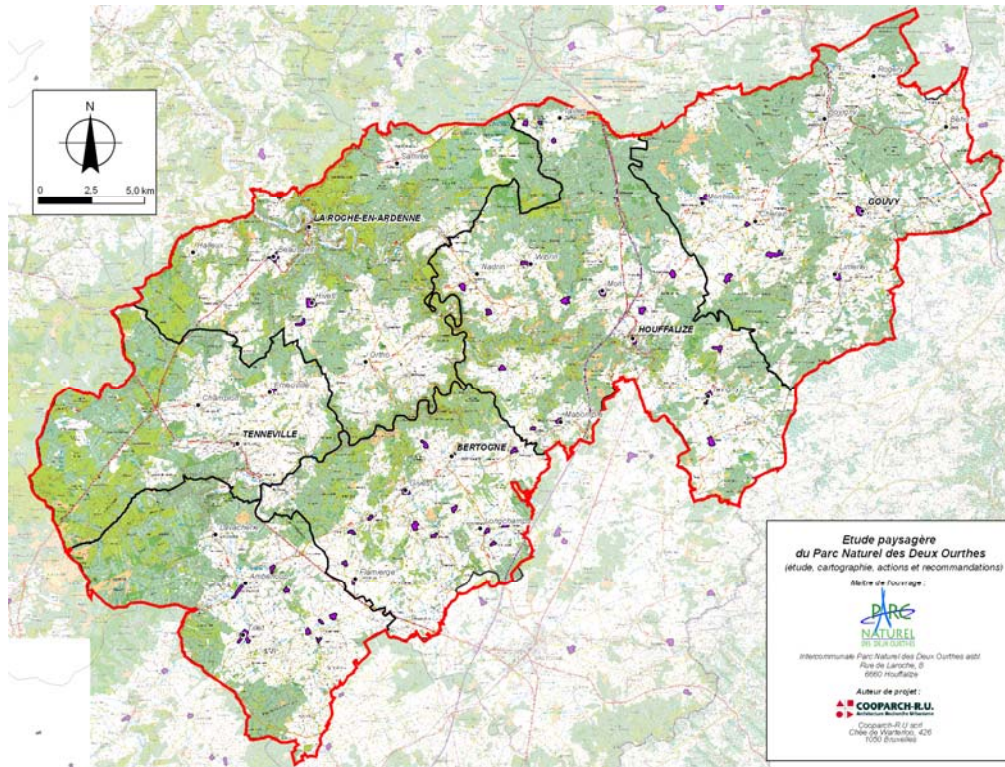
- Erneuville

Commune de Sainte-Ode :

- Lavacherie
- Amberloup
- Sprimont
- Tillet
- Environs de Hubermont (4 périmètres)

Commune de Bertogne :

- Compogne
- Bertogne
- Gives
- Givrulles
- Givry
- Fays
- Rouette
- Flamièrge
- Longchamps
- Withimont
- Monaville
- Nord-est du Moulin de Rayîmont
- Entre Salle et Flamièrge



Les périmètres d'intérêt culturels, historiques ou esthétiques du plan de secteur

5.2.2 Les monuments classés

On dénombre 50 **monuments classés** sur le territoire du Parc, le tableau suivant reprend leur localisation.

| Localité et nombre d'éléments | Commune |
|--------------------------------------|---------------------|
| Beho - 4 | Gouvy |
| Bovigny – 6 | Gouvy |
| Cherain - 4 | Gouvy |
| Flamierge – 1 | Bertogne |
| Houffalize – 1 | Houffalize |
| La Roche-en-Ardenne – 2 | La Roche-en-Ardenne |
| Limerlé - 6 | Gouvy |
| Longchamps – 4 | Bertogne |
| Mabompré – 1 | Houffalize |
| Mont - 5 | Houffalize |
| Montleban – 1 | La Roche-en-Ardenne |
| Nadrin – 4 | Houffalize |
| Tavigny – 5 | Houffalize |
| Tenneville – 1 | Tenneville |

Les monuments classés

Source : base de données Région Wallonne-DGATLP-Division du patrimoine (situation au 1/1/2000)

Il semble important d'insister sur **le caractère exceptionnel** de certains de ces sites :

- Le site du Cheslé (Nadrin) ;
- Le site du Hérou (Nadrin) ;
- La fange du Grand Passage (Tailles).

5.2.3 Les sites classés

On dénombre 24 **sites classés** sur le territoire du Parc, le tableau suivant reprend leur localisation.

Bertogne

| Localité | Description | Type de patrimoine |
|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Flamièrge | Château-ferme, château, palais | Patrimoine privé |
| Longchamps | Château-ferme, château, palais | Patrimoine privé |
| Longchamps | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |

Bertogne : sites classés

Source : base de données Région Wallonne-DGATLP-Division du patrimoine (situation au 1/1/2000)

Gouvy

| Localité | Description | Type de patrimoine |
|-----------------|--|------------------------------------|
| Bovigny | Moulin | Patrimoine privé |
| Bovigny | Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église | Patrimoine religieux et monastique |
| Bovigny | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |
| Beho | Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église | Patrimoine religieux et monastique |
| Beho | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |
| Montleban | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |
| Cherain | Château-ferme, château, palais | Patrimoine privé |
| Cherain | Maison, maison forte, maison de maître, refuge | Patrimoine privé |
| Cherain | Maison, maison forte, maison de maître, refuge | Patrimoine privé |
| Limerlé | Château-ferme, château, palais | Patrimoine privé |

Gouvy : sites classés

Source : base de données Région Wallonne-DGATLP-Division du patrimoine (situation au 1/1/2000)

Houffalize

| Localité | Description | Type de patrimoine |
|-----------------|---|---|
| Mont | Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église | Patrimoine religieux et monastique |
| Mont | Doyenné, maison vicariale, presbytère | Patrimoine privé |
| Mont | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |
| Mont | Chapelle, chapelle des morts | Patrimoine religieux et monastique |
| Nadrin | Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église | Patrimoine religieux et monastique |
| Nadrin | Doyenné, maison vicariale, presbytère | Patrimoine privé |
| Nadrin | Bergerie, colombier, écurie, étable, fenil, ferme, ferme-château, fournil, grange, manège, pigeonnier | Patrimoine privé |
| Nadrin | Bergerie, colombier, écurie, étable, fenil, ferme, ferme-château, fournil, grange, manège, pigeonnier | Patrimoine privé |
| Houffalize | Cimetière | Patrimoine commémoratif, votif et funéraire |
| Tavigny | Cimetière | Patrimoine commémoratif, votif et funéraire |
| Tavigny | Autre | Autre |

Houffalize : sites classés

Source : base de données Région Wallonne-DGATLP-Division du patrimoine (situation au 1/1/2000)

La Roche-en-Ardenne

Aucun site classé relevant du patrimoine bâti n'est identifié sur le territoire communal de La Roche.

Sainte-Ode

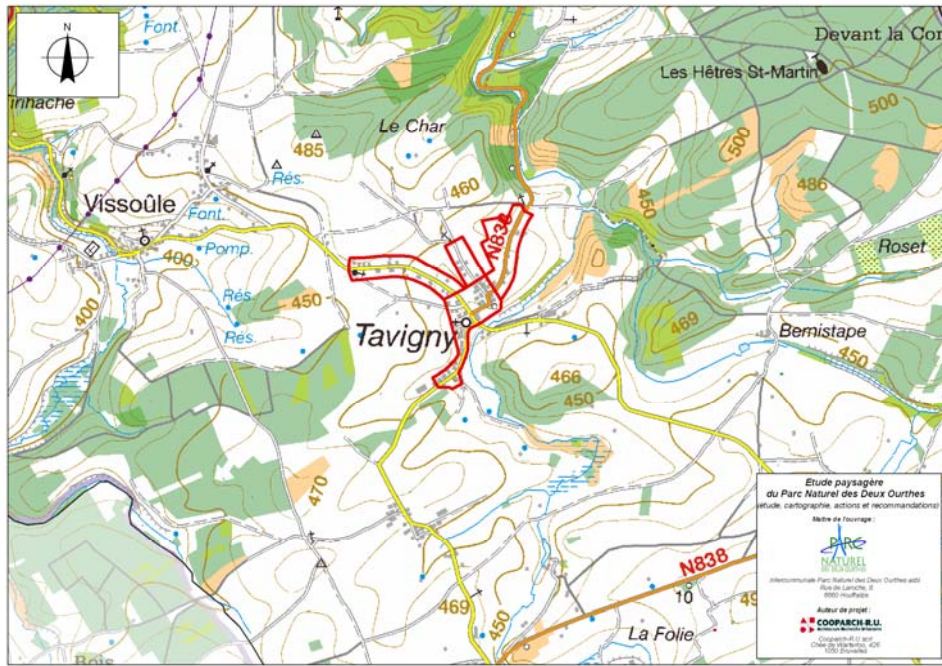
Aucun site classé relevant du patrimoine bâti n'est identifié sur le territoire communal de Sainte-Ode.

Tenneville

Aucun site classé relevant du patrimoine bâti n'est identifié sur le territoire communal de Tenneville.

5.2.4 Les règlements généraux sur les bâtisses en site rurale (RBSR)

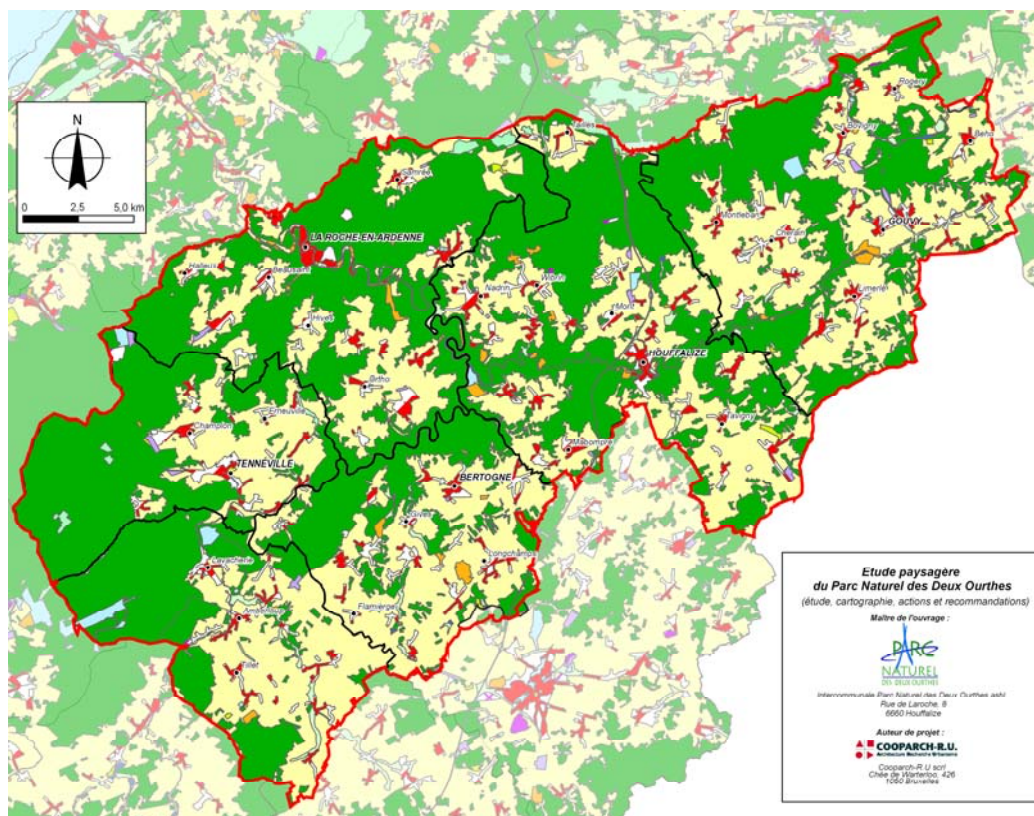
Les règlements généraux sur les bâtisses en site rurale (RBSR) ne sont présents que sur le village de Tavigny (Houffalize).



Le RBSR de Tavigny, le seul sur tout le territoire du Parc

5.3 Affectation du sol

5.3.1 Répartition des différentes affectations du sol au sein du Parc



Les affectations du plan de secteur sur le Parc Naturel des Deux Ourthes (les surcharges et les infrastructures ne sont donc pas indiquées).

| Affectation | Superficie (en ha)²⁰ | Superficie (en %) |
|--|--|--------------------------|
| Forestière | 37 562,55 | 49,41 |
| Agricole | 31 240,32 | 41,09 |
| Habitat rural | 3 867,15 | 5,09 |
| Espace vert | 744,66 | 0,98 |
| Loisirs | 512,99 | 0,67 |
| Serv. publ. équ ^{pt} comm. | 400,95 | 0,53 |
| Aménagement communal concerté | 375,28 | 0,49 |
| Naturelle | 307,70 | 0,40 |
| Surface d'eau | 292,90 | 0,39 |
| Habitat | 283,05 | 0,37 |
| Activité économique | 199,93 | 0,26 |
| Extraction | 108,26 | 0,14 |
| Parc | 91,01 | 0,12 |
| CET (centre d'enfouissement technique) | 41,67 | 0,05 |
| Total | 7 6028,42 | 100 |

*Répartition des affectations du plan de secteur.
Source : calculs COOPARCH-R.U.scrl*

À la lecture de ce tableau, on est frappé par l'importance de l'affectation forestière au sein du Parc, qui représente la moitié de l'ensemble des affectations. Juste derrière viennent les zones agricoles. Ces deux affectations totalisent donc 90,5% du total, ce qui laisse déjà entrevoir l'importance d'encadrer les activités agricoles et sylvicoles.

Les surfaces d'habitat à caractère rural viennent ensuite avec 5%, ce qui est loin d'être négligeable.

²⁰ Les calculs présentés ici ont été effectués par COOPARCH-R.U.scrl. Pour visualiser les calculs de la Région Wallonne, voir :

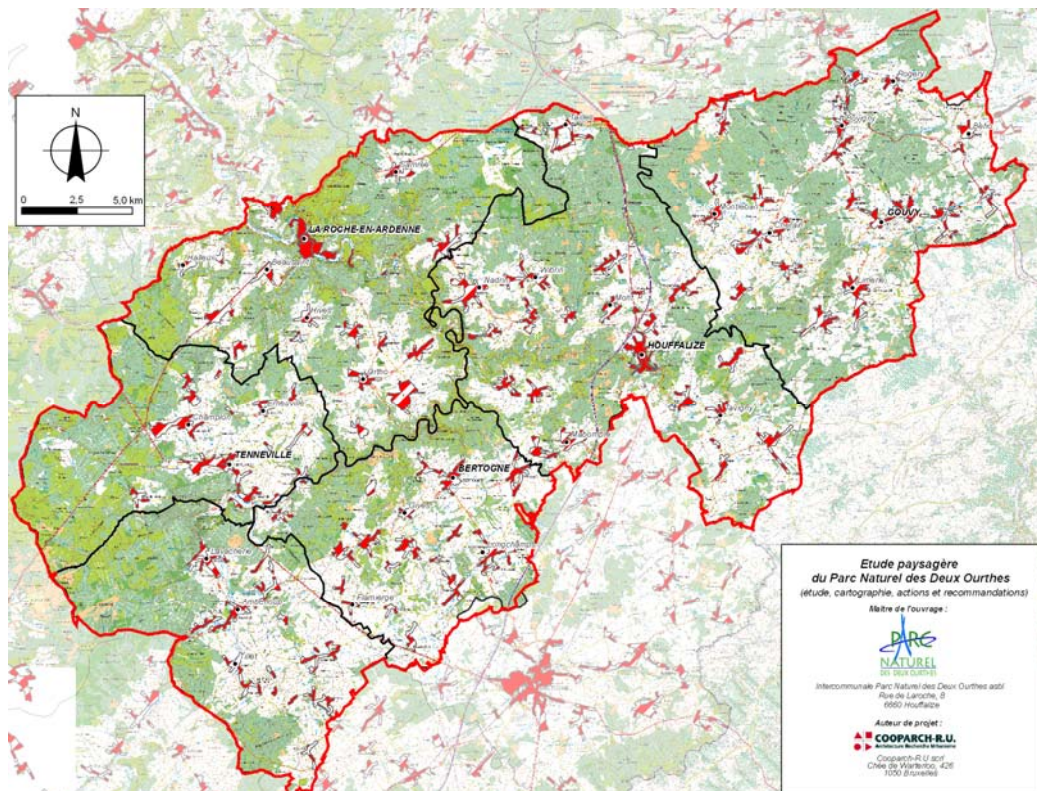
http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DAU/Dwnld/PDS/PdS_Superf_Affect_Com.xls

Pour une analyse détaillée de l'occupation et de l'affectation du sol, voir :

http://cpdt.wallonie.be/index.php?id_page=711

5.3.2 Les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural

Élément d'importance majeure du plan de secteur : **les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural**. La zone d'habitat²¹ est principalement destinée à la résidence. Les activités (d'artisanat, de recherche ou de petite industrie), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts. (A. Gouv. W., III. 2005, Art.26 du CWATUP).



Les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur

²¹ La définition des zones d'habitat à caractère rural est similaire, à la différence qu'elle est également destinée aux exploitations agricoles. La nécessité d'accueillir des espaces verts n'est pas mentionnée.

Commune de Bertogne

La commune de Bertogne comporte uniquement des zones d'habitat à caractère rural (pas de zones d'habitat). Le tableau suivant reprend les principaux villages concernés ainsi que leur morphologie.

| Nom | Morphologie |
|---------------------|---|
| Bertogne | Caractère concentré autour d'un noyau central. |
| Compogne | Caractère linéaire le long de deux axes (perpendiculaire et parallèle à la vallée). |
| Gives | Habitat groupé. |
| Givry | Habitat dispersé bipolaire. |
| Givroulle | Habitat relativement groupé. |
| Champs | Habitat linéaire. |
| Mande Saint-Etienne | Habitat linéaire avec noyau central. |
| Longchamps | Habitat dispersé autour d'un noyau initial. |
| Salle | Habitat relativement groupé bipolaire. |

Commune de Gouvy

Seul Gouvy est en zone d'habitat, les autres villages sont affectés en zone d'habitat à caractère rural.

| Nom | Morphologie |
|-------------------|---|
| Gouvy | Habitat dense à très dense, bipolaire et à caractère linéaire le long de certaines voiries d'accès. |
| Beho | Habitat groupé. |
| Bovigny | Habitat linéaire et dispersé. Existence d'un noyau central. |
| Limerlé | Habitat linéaire, dispersé autour d'un noyau central relativement dense. |
| Steinbach | Habitat groupé en fond de vallée. |
| Cherain Sterpigny | Habitat linéaire relativement groupé. |
| Montleban | Habitat groupé en étoile, bipolaire (avec l'entité de Hallonru). |
| Baclain | Habitat groupé. |

Commune de Houffalize

Seule l'agglomération de Houffalize est affectée en zone d'habitat, le reste des entités urbanisées le sont en zones d'habitat à caractère rural.

| Nom | Morphologie |
|------------|--|
| Houffalize | Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée. |
| Mont | Habitat groupé autour du noyau initial et caractère plus dispersé le long des voiries d'accès. |
| Cetturu | Habitat linéaire relativement groupé. |
| Tavigny | Habitat lâche |
| Buret | Habitat groupé. |
| Vissoûle | Morphologie bipolaire, groupée et lâche. |
| Willogne | Habitat (très) linéaire et lâche. |
| Wibrin | Habitat (très) linéaire le long d'un axe principal. |
| Nadrin | Entité bipolaire (avec Ollômont), relativement dense. |
| Mabompré | Habitat linéaire lâche. |

Commune de La Roche-en-Ardenne

Seule l'entité de La Roche-en-Ardenne est affectée en zone d'habitat, le reste des entités urbanisées sont en zones d'habitat à caractère rural.

| Nom | Morphologie |
|------------|---|
| La Roche | Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée |
| Bérismenil | Habitat linéaire relativement lâche organisé selon deux axes. |
| Hives | Habitat groupé autour du noyau ancien. |
| Ortho | Habitat groupé autour du noyau ancien. |
| Nisramont | Habitat linéaire lâche et présence d'un noyau ancien plus dense. |
| Warempage | Habitat lâche organisé en une structure bipolaire. |
| Buisson | Habitat linéaire lâche tripolaire (avec Thimont et Roupage). |
| Vecmont | Habitat groupé bipolaire perpendiculaire à la voirie (N89). |
| Beausaint | Habitat relativement dense. |

Commune de Sainte-Ode

| <i>Nom</i> | <i>Morphologie</i> |
|-------------------|---|
| Amberloup | Habitat relativement dense et linéaire organisé parallèlement à l'axe de la vallée. |
| Sprimont | Habitat linéaire lâche. |
| Lavacherie | Habitat linéaire organisé selon plusieurs axes. |
| Tillet-Gérimont | Habitat groupé (Tillet) et lâche (Gérimont). |
| Hubermont | Habitat linéaire dispersé. |
| Houmont | Habitat linéaire lâche. |

Commune de Tenneville

| <i>Nom</i> | <i>Morphologie</i> |
|-------------------|--|
| Tenneville | Habitat parfois dense, parfois lâche disposé le long de la nationale N4. Allure générale désorganisée. |
| Champlon | Habitat linéaire lâche le long des voiries et dense au niveau du noyau ancien. |
| Journal | Habitat relativement lâche bipolaire (avec Al Bûse). |
| Erneuville | Habitat linéaire relativement dense. |
| Cense | Habitat lâche. |

5.3.3 Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Qu'est-ce qu'une ZACC ?

Une ZACC est une réserve foncière inscrite au plan de secteur. Sa taille peut être très variable, elle est généralement constituée de plusieurs parcelles dont les propriétaires sont indifféremment publics ou privés.

Au plan de secteur, une ZACC est une zone blanche, couleur qui symbolise sa non-affectation. Ainsi, si elle est mise en œuvre, elle peut prendre n'importe quelle affectation du plan de secteur, à l'exception de la zone d'activité industrielle et de la zone d'extraction. Cela signifie qu'elle peut devenir une zone d'habitat, mais aussi une zone agricole, une zone naturelle, une zone verte, etc.

La ZACC est la dernière appellation des réserves foncières du plan de secteur (décret 2005), autrefois appelées ZAD « Zone d'Aménagement Différé » (décret 1997). Au plan de secteur, ZAD et ZACC est le même territoire dénommé différemment suivant les époques. Les périmètres n'ont pas changé, seules les modalités de mise en œuvre ont évolué.

Les ZAD étaient relativement complexes à mettre en œuvre, puisque le processus comportait un « programme communal de mise en œuvre », supposant, outre une analyse de la situation existante de fait et de droit pour chaque zone, un rapport mesurant la dynamique foncière de la commune, afin de démontrer que l'ouverture des ZAD à l'urbanisation correspondait à un réel besoin. Puis, le « programme communal de mise en œuvre » concluait par une hiérarchisation des ZAD prioritaires à urbaniser, de celles dont l'urbanisation était rejetée à moyen voire long terme. Enfin, l'urbanisation concrète de la ZAD passait par un plan communal d'affectation (PCA).

La nouvelle procédure adoptée par le Gouvernement wallon tend à simplifier la mise en œuvre de ces zones. Outre qu'elle rebaptise les ZAD en ZACC, la nouvelle procédure, régie par l'article 33 du CWATUP²², indique que les ZACC peuvent être directement mises en œuvre, en totalité ou en partie, par un « Rapport Urbanistique et Environnemental » (RUE). Le RUE associe à la fois un plan-masse du nouveau quartier aux prémices d'une étude d'incidences.

²² L'entièreté de l'article 33 se trouve en annexe.

Concrètement, l'article 33 expose que le RUE doit comporter :

« a. les options d'aménagement relatives aux infrastructures et aux réseaux techniques, au paysage, à l'urbanisme, à l'architecture et aux espaces verts;

b. l'évaluation des effets probables de la mise en œuvre de la zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté sur l'environnement, y compris la diversité biologique, l'homme et ses activités, la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, le patrimoine culturel ainsi que l'interaction entre ces divers facteurs, l'examen des mesures à mettre en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs, la présentation des alternatives possibles et de leur justification ainsi que les mesures envisagées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du rapport urbanistique et environnemental;

c. un résumé non technique des informations visées ci-dessus. »

Le Conseil Communal, après avoir soumis le RUE à enquête publique, soumet le RUE à l'approbation du Fonctionnaire Délégué.

Dans le chef du législateur, les ZACC doivent essentiellement servir à accueillir les extensions urbaines des villes et des villages qui ne trouvent plus assez de potentiel foncier dans les zones urbanisables du plan de secteur pour faire face à leurs besoins. Cela signifie que les ZACC enclavées dans les centres-villes ou les centres de villages doivent être préférées à celles permettant une urbanisation dans des secteurs « périurbains ».

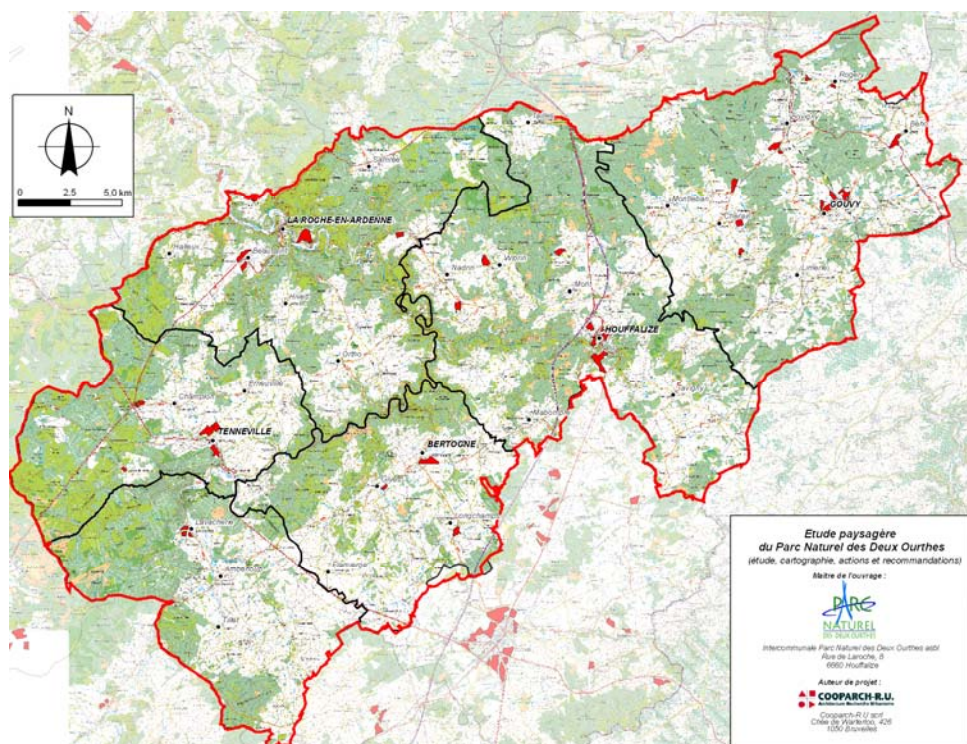
Cependant, chacun peut faire un RUE et le soumettre à la Commune, aussi bien un particulier qu'un promoteur ou la Commune elle-même (via son service de l'urbanisme). La Commune peut refuser d'urbaniser ces ZACC puisqu'elle garde une certaine maîtrise via le RUE qu'elle doit adopter.

Cependant, dans le cas où une commune serait confrontée à une forte pression foncière sur ses ZACC, alors qu'elle ne souhaite plus ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation, deux pistes semblent possibles :

- Soit le refus des RUE émanant des acteurs privés, sur base notamment d'une étude foncière prouvant que les zones bâtissables du plan de secteur suffisent à répondre aux besoins endogènes en logements ;
- Soit en adoptant un RUE sur ses ZACC les plus soumises à tension afin de les affecter en zones non bâtissables (zone agricole, zone verte, zone naturelle). A noter qu'il n'est pas prévu d'indemnisation pour les propriétaires fonciers « lésés » par la décision publique de rendre non bâtissable leur terrain.

Le nombre de ZACC présentes sur le territoire du Parc s'élève à **36** pour une superficie totale de l'ordre de **375 ha** (voir tableau page suivante).

L'illustration qui suit permet de se faire une idée de la répartition des ZACC au sein du territoire. Un tableau reprend ensuite le nombre de ZACC par commune ainsi que leurs superficies.



Répartition spatiale des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) au sein du Parc

| Commune | Nombre de ZACC | Superficie (ha)²³ |
|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Bertogne | 3 | 35,25 |
| Gouvy | 12 | 113,27 |
| Houffalize | 8 | 96,75 |
| La Roche-en-Ardenne | 5 | 63,54 |
| Sainte-Ode | 3 | 12,47 |
| Tenneville | 5 | 53,85 |
| Total | 36 | 375,13 |

Répartition des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) par communes.

²³ Calculs COOPARCH-R.U.scrl.

5.3.4 Les zones de loisirs

La zone de loisirs est destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris les équipements de séjour (CWATUP, Art.29). Les zones de loisirs définies par le plan de secteur jouent un rôle non négligeable au sein du Parc, d'une part car elles occupent, au total, une très vaste superficie, d'autre part car elles participent pleinement à l'activité économique du Parc.

Commune de Tenneville

| Nom | Description |
|-----------------|---|
| Pré Thiry | Très petite zone entièrement mise en œuvre. Insérée dans le Bois de Champlon, à proximité de la barrière du même nom. |
| Nord de Roumont | Très petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre. |

Commune de Sainte-Ode

| Nom | Description |
|------------------------------|---|
| Tonny | Petite zone de loisirs implantée le long de l'Ourthe occidentale, à l'ouest d'Amberloup. La zone est entièrement mise en œuvre. |
| Ferme de Wâchîroc (Sprimont) | Zone implantée dans le fond de vallée du ruisseau de Wâchîroc. Proximité immédiate de Sprimont. |
| Bois des Haies de Magery | Zone implantée en bordure d'une masse boisée (Bois des Haies de Magery), au sud de Gërimont. Proximité d'un plan d'eau. La zone est entièrement vierge. |

Commune de La Roche-en-Ardenne

| Nom | Description |
|---------------------------|---|
| Ouest de Queue de Vache | Petite zone implantée en fond de vallée d'un affluent de l'Ourthe. Proximité de la N 888. |
| Est de Queue de Vache | Petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe. |
| Sud de Fârneu (2 zones ?) | Deux (?) zones implantées dans la plaine alluviale de l'Ourthe. Une des deux est inoccupée. |
| Ouest de La Roche | Vaste zone de loisirs, implantée en fond de vallée. Seule une moitié est mise en œuvre. |
| Grande Strument | Très longue zone de loisirs (« Le Vieux Moulin ») étirée le long du Rî de Bronse et de la N89. |
| Est de La Roche : Gie | Petite zone de loisirs implantée en bordure d'agglomération. |
| Villez | Très vaste camping implanté en fond de vallée de l'Ourthe. |
| Lohan | Zone de loisirs en bordure du village. |
| Maboge | Le village est enserré par une vaste zone de loisirs qui s'étend largement au sud, en zone boisée. |
| Mémont | Zone implantée à l'est du village. La taille de la zone de loisirs est supérieure à la zone d'habitat (!) |
| Ortho | Très petite zone de loisirs implantée en bordure du village. |
| Belvédère | Site implanté au milieu de la couverture boisée. |
| Barrage de Nisramont | Longue zone étroite qui s'étend entre l'Ourthe et la N843. impact visuel fort depuis la rive opposée. |

Commune de Houffalize

| Nom | Description |
|---------------------------|--|
| Nadrin | Petite zone de loisirs implantée en périphérie du village. |
| Nord de Wibrin (2 zones) | La zone située en extrémité du village est actuellement vide et comporte trois plans d'eau. La seconde, dans la masse boisée, jouxte un périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur. |
| Willoigne | Zone implantée à l'extrémité du village. Présence de deux plans d'eau. Semble actuellement inoccupée. |
| Sommerain | Implantée à l'extrémité ouest du village, en fond de vallée. Traversée par une ligne haute tension. |
| Nord de la confluence | Vaste zone actuellement vide, sur un versant pentu de la vallée. Topographie marquée. |
| Sud de la confluence | Très vaste zone actuellement inoccupée. Topographie relativement marquée. |
| Pont de Rensiwé (2 zones) | Toutes deux insérées dans un couvert boisé et une zone d'intérêt paysager. Une en fond de vallée (occupée) et une en versant de vallée (vide). Impact visuel faible. |
| Ouest de Houffalize | Vaste zone, partiellement mise en œuvre (uniquement dans le fond de vallée). |
| Est de Houffalize | Petite zone peu visible malgré la taille imposante des infrastructures qu'elle accueille. |

Commune de Gouvy

| <i>Nom</i> | <i>Description</i> |
|----------------------------------|---|
| Longchamps | Zone implantée à l'extrémité du village. Jouxte une ZACC. |
| Aux quatre chemins (sud de Bého) | Située en périphérie de village (croisement N68 et N827). Existence d'une ZACC à proximité. La zone contient un plan d'eau. |
| Lac de Chérapont | Très vaste zone implantée dans la partie amont de la vallée (sud de Gouvy). Existence d'un plan d'eau. Partiellement mise en œuvre. |
| Moulin de Bistain | Zone implantée en fond de vallée. La majorité est mise en œuvre. Impact négatif des abords. |

Commune de Bertogne

| <i>Nom</i> | <i>Description</i> |
|----------------------------|--|
| Vieux Château | Petite zone implantée le long de la nationale N834 en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre. |
| Est du Bois de Bertogne | Petite zone implantée le long de la nationale N834. Partiellement mise en œuvre. |
| Est du village de Bertogne | Petite zone implantée le long de la voirie menant au village (N826). Entièrement vide. Existence d'une station de pompage. |
| Rouette | Zone située en fond de vallée et traversée par deux voiries. Ne compte qu'une seule construction (ferme ?). Traversée par une ligne haute tension. |
| Longchamps | Vaste zone implantée en fond de vallée (ruisseau du Wé). Topographie marquée. Entièrement boisée. |
| Flamisoul (2 zones) | Fond de vallée du ruisseau du Flamisoul, à proximité d'un étang. Apparemment pas mise en œuvre. |
| Tcheslin | Zone de forme oblongue située en fond de vallée. La partie sud n'est pas mise en œuvre. |

5.4 Synthèse de la situation de droit

Le territoire du Parc est couvert à hauteur de 15% par le réseau NATURA 2000, vaste réseau de sites protégés à l'échelle de l'Europe visant à préserver les espèces menacées ainsi que les milieux naturels qui les abritent. L'essentiel de ces sites sont localisés dans les fonds de vallées et les plateaux (plateau de Saint-Hubert essentiellement).

Le plan de secteur affecte l'immense majorité du Parc en zones forestière (49,5% du total) et agricole (41%). 5 % du territoire sont affectés en zone d'habitat.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur, visant au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage, se retrouvent presque exclusivement dans les fonds de vallées (Ourthe, Lavale, Glain, Bronse...). Les zones d'aménagement concerté, au nombre de 36 et totalisant un total de 375 ha, sont généralement localisées en périphérie des villages.




On compte également un total de près de 40 zones de loisirs, essentiellement situées dans les fonds de vallées.




Les périmètres d'intérêt culturel et historique - qui visent à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent - sont au nombre de 44 et se retrouvent en plus grand nombre sur les communes de Houffalize et de Bertogne. On compte également 50 monuments classés se répartissant sur les communes de Houffalize, Gouvy et Bertogne. Un seul RGBSR est présent sur le territoire (Tavigny).




Le Parc comprend de nombreux sites classés dont plusieurs sont considérés comme patrimoine exceptionnel (Cheslé, Héroux, Grand Passage), mais également 24 réserves naturelles (6 domaniales et 18 agréées).


6 Caractéristiques paysagères du Parc


6.1 Les éléments constitutifs du paysage




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|--|--|---|
| Topographie : les plateaux | | | | |
|  | Zones sommitales du plateau ardennais (Hauts plateaux). | Structurant. | Concentration des <u>lignes de crête</u> et forment l' <u>horizon lointain</u> qui achève, avant le ciel, la perception du paysage Vue panoramique et échappée moyennement plongeantes. | Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de d'Ardenne abritant les points culminant du pays. |
|  | Plateaux de l'Ardenne herbagère (moyens plateaux). | Structurant. | Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. | Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de moyen plateau ardennais. |
|  | Paysages de tête de vallée sur les plateaux. | Structurant. | Favorise des ondulations douces sur le plateau. | Moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire de l'Ardenne herbagère et sur les sommets ardennais. |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|--|---|---|
| Topographie : les vallées | | | | |
|  | <p>Paysages de tête de vallée sur les plateaux (voir aussi tableau plateau).</p> | <p>Structurant.</p> | <p>Favorise des ondulations douces sur le plateau.</p> | <p>Moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire de l'Ardenne herbagère et sur les sommets ardennais.</p> |
|  | <p>Hautes vallées (cours supérieur).</p> | <p>Très structurant.</p> | <p>Incurve assez profondément le plateau sans engendrer des paysages encaissés.</p> | <p>Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.</p> |
|  | <p>Élément spécifique de l'ensemble précédent : versants faiblement pentus.</p> | <p>Structurant.</p> | <p>Correspondance des versants faiblement pentus avec les <u>lignes de force</u> qui rendent visible la déclivité du paysage.</p> | <p>Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.</p> |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|--|--|--|
| Topographie : les vallées (suite) | | | | |
|  | Moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais) | Extrêmement structurant. | Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type de paysage. Vue peu panoramique perception du paysage cadencée par les versants. | Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Le paysage de vallée encaissée est l'un des plus identitaires du Parc. |
|  | Élément spécifique de l'ensemble précédent : versants encaissés | Très structurant. | Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. | Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de vallée comptent parmi les plus identitaires du Parc. |
|  | Élément spécifique de l'ensemble précédent les paysages de méandres (moyenne vallée enclavée, traversée du plateau ardennais) | Extrêmement structurant. | Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des courbures des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type de paysage. (effet d'une suite répétée d'entailles) | Extrêmement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de méandres sont l'un des plus identitaires du Parc |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--|---|--|---|
| Topographie : les vallées (fin) | | | | |
|  | Moyennes vallées inférieures (sortie du plateau ardennais) | Structurant. | Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : développement atténués des versants, mais encore marqués, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Cours plus rectiligne. Fond de vallée plus large. Vue peu panoramique, perception du paysage cadencée par les versants. | Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. |



| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|-------------------------------|--|--|--|
| Topographie : l'eau | | | | |
|  | Rivières et ruisseaux. | Extrêmement structurant à structurant. | Contribution très importante au caractère de la topographie. Rôle déterminant sur le relief et sur la couverture végétale. Visuellement, <u>effet d'entailles profondes</u> dans le paysage. | Très identitaire. |
|  | Etangs et autres plans d'eau. | Peu structurant. | Contribution locale en termes d' <u>ouverture du paysage</u> . (valeur écologique potentielle) | Faiblement identitaire à l'échelle du Parc. |
|  | Fossés et mares | Peu structurant | Animent ci et là la texture des paysages d'herbages par une végétation spécifique développée +/- linéairement (effet de compartimentage au sol) (valeur écologique potentielle) | Faiblement identitaire à l'échelle du Parc. |





| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|--|--------------------------------|--|---|---|
| Topographie : affleurements rocheux | | | | |
|  | Affleurements Rocheux. | Localement structurant. | <p>Élément « pittoresque » dans le paysage, rôle d'animation, associé à des terres incultes, parcelles laissées en friche. Egalement présence de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage.</p> | Localement identitaire sur l'ensemble du territoire du Parc. Plus identitaire dans la zone des moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais). |
|   | Carrières et parois rocheuses. | Localement structurant. | Présence locale de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage. Surgissement du minéral dans le végétal. | Localement identitaire en termes de lieux d'extraction de « pierre du pays » |





| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--|---|--|---|
| Couverture végétale | | | | |
|  | Milieux de type fagne (tourbière). | Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares. | Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière et très haut potentiel écologique. | Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable. |
|  | Milieux ouverts de types landes (coupes à blanc en terrain sec). | Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares. | Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique. | Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable. |
|  | Végétation palustre (fonds de vallée marécageux). | Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares. | Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique. | Paysages anciennement identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--|---|--|--|
| Couverture végétale (suite) | | | | |
|  | Forêt de feuillus (hêtraie, chênaie, ...). | Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc. | Massifs boisés étendus, plus ouverts que les pessières, donnent du volume et de la couleur au paysage (du vert en été à l'orange en hiver). | Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept d'Ardennes. |
|  | Forêt de feuillus (boulaie). | Très localement structurant. Paysages devenus trop rares | Massifs boisés localisés, sous la forme de forêts peu denses associées à une strate herbacée visuellement et écologiquement riche. | Anciennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de fagne. |
|  | Plantations de résineux. | Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc. | Massifs boisés étendus, plus fermés que les bois de feuillus, donnent du volume au paysage. A l'intérieur des peuplements, fort effet visuel de cloisonnement. | Dans un sens désormais identitaires aux Ardennes, mais initialement il s'agit d'un type paysager exogène. |



| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--------------------------|--|--|--|
| Couverture végétale (suite) | | | | |
|  | Pâtures. | Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère. | Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense. | Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère. |
|  | Prés de fauche. | Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère. | Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense. | Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère. |
|  | Cultures | Structurant, surtout dans la zone de l'Ardenne herbagère | Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations, peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense. | Peu identitaire sauf à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--------------------------|---|---|--|
| Couverture végétale (fin) | | | | |
|  | Vergers. | Devenus rares, très localement structurants. | Type d'utilisation du sol associé aux auréoles villageoises, surtout pour les anciens vergers à hautes tiges. Participent à l'inscription des villages dans le paysage : <u>effet de maillage</u> . | Peu identitaires, mais type d'utilisation des sols important. |
|  | Espaces jardinés. | En principe structurant à très structurant en termes d'articulation entre l'espace privé et public. | Malheureusement, il s'agit d'espaces majoritairement de très faible valeur paysagère : nombreux jardinets sans aucune qualité en termes d'architecture de jardin avec effet parfois déstructurant. | Très faiblement identitaire pour la zone du Parc. |



| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|---|--|--|
| Structuration du paysage par le végétal | | | | |
|  | Arbres de position. | Faiblement structurant. Localement moyennement structurant (à l'échelle de quelques parcelles). | Localement, rôle important de <u>point d'appel</u> . | Moyennement identitaire. Localement très identitaire. |
|  | Alignements isolés d'arbres et haies | Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant. | Rôle de <u>point d'appel</u> à grande et moyenne distance. Rôle de <u>ligne de force</u> à courte distance. | Moyennement identitaire, localement très identitaire. |
|  | Maillage complexe (arbustes, petits bosquets, haies, rideaux d'arbres). | Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant. | Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> (<u>lignes de force</u> , <u>points focaux</u> et <u>point d'appel</u>). | Moyennement identitaire. A l'échelle de quelques parcelles : très identitaire |
|  | Lisière de massif boisé. | Très structurant à l'échelle du Parc. | - Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> . -Articulation entre les volumes et les plans du paysage. | Très identitaire à l'échelle du Parc. |



| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|--|---|--|
| La mobilité | | | | |
|  | Chemins agricoles. | Structurant (segmentation des parcelles). | Rôle important d'« <u>ourlet</u> » au sein du paysage et effet <u>chromatique</u> « pittoresque » via les plantes messicoles. | Très identitaire au paysage de l'Ardenne herbagère. |
|  | Chemins forestiers | Structurant (segmentation des massifs boisés, effets de lisière et coupe-feux). | Rôle important d'incision au sein du paysage forestier. | Très identitaire au paysage de du Parc. |
|  | Voirie bordée d'arbres. | Très localement structurant (articulation du paysage). | Visuellement, effet d' <u>ourlet</u> . | Très peu identitaire à l'espace rural du Parc |
|  | Voirie importante en « village de réseau routier ». | Localement très structurant (mode d'organisation du village). | Visuellement, depuis la voirie : effet <u>perspectif</u> , <u>point de fuite</u> . | Faiblement identitaire au Parc sauf pour la traversée de la N4. |




| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--------------------------|---|---|--|
| L'architecture et son contexte paysager | | | | |
|  | Auréole villageoise. | Souvent très structurante. | Impact visuel important : effet historique de <u>maillage</u> entre le bâti et la végétation, notamment des vergers et des arbres isolés, contrastant avec l'espace plus ouvert des surfaces agricoles. | La relation des villages avec leurs abords au sein du paysage prend des formes variées et apparaît globalement encore assez cohérente sur le Parc. Mais, elle est mise à mal par les zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne. |
|  | Entrée de village. | Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace bâti et l'espace « naturel » et agricole. | Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants. | La relation des villages avec leurs abords au sein des pénétrantes (routes) est assez cohérente, sauf au sein des localités de moyenne importance comme Houffalize et La Roche (zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne). |
|  | Noyau villageois ancien. | Très structurant. | Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage. | Présence de nombreux noyaux villageois témoignant encore de leur physionomie traditionnelle : de ce point de vue, encore très identitaire au Parc (mais probablement de moins en moins avec la pression immobilière). |



| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|---|--|---|
| L'architecture et son contexte paysager (suite) | | | | |
|  | <p>Lotissement résidentiel et zone récente d'extension d'habitat.</p> | <p>Souvent très destructurant (question de mode d'implantation exogène, de composition architecturale, de couleur, ...).</p> | <p>Statut regrettable de <u>points de repère</u> « négatif » au sein du paysage.</p> | <p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc</p> |
|  | <p>Nouvelle densité villageoise.</p> | <p>Sous cas de la catégorie précédente. Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage (évite un mitage du paysage).</p> | <p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère et valeur d'exemple en termes de sensibilisation.</p> | <p>Exemple encore trop rare de ce type d'initiative. Valeur donc peu identitaire au Parc</p> |

| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---|---|--|--|
| Type d'habitats rencontrés | | | | |
|  | Habitat traditionnel. | Très structurant. | Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage. | Présence de nombreux bâtiments traditionnels: de ce point de vue, ils participent encore fortement à l'identité du Parc : une identité probablement de plus en plus fragile. |
|  | Habitat de style « villa » et de style néo-rustique | Très rarement structurant (sauf pour les villas anciennes). ----- Souvent déstructurant, pour l'habitat néo-rustique par sa typologie exogène et sa très grande faiblesse architecturale. | Statut positif pour l'habitat de style villas « Belle époque » qui évoque les premières heures du tourisme. Statut regrettable de <u>point de repère</u> « négatif » au sein du paysage pour la majorité des autres cas. | Valeur identitaire pour les villas anciennes « Belle époque » ----- Pour le néo-rustique : historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait. |
|  | Cas particulier de l'habitat de style chalet. | Très déstructurant, pour l'habitat, car quasi omniprésent et relevant d'une typologie exogène et d'une très grande faiblesse architecturale. | Statut regrettable de <u>points de repère</u> « négatif » au sein du paysage. | Historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait. |

| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--|--|---|---|
| Type d'habitats rencontrés (suite) | | | | |
|  | <p>Habitat relevant de l'architecture contemporaine internationale</p> | <p>Impact globalement structurant au sein du paysage. Remarque : nécessité absolue d'une bonne inscription paysagère de ce type de construction. Dans le cas contraire : impact déstructurant.</p> | <p>Impact globalement positif en tant que <u>point d'appel</u>. Participe à la construction du paysage architectural de demain.</p> | <p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement identitaire. Mais, probablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc.</p> |
|  | <p>Architecture dite d'intégration</p> | <p>Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage.</p> | <p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère.</p> | <p>Architecture amenée à être de plus en plus fréquente et donc de plus en plus identitaire.</p> |

| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|---------------------------------|--|--|---|
| Paysages d'esprit urbain | | | | |
|  | Entrées de petit centre urbain. | Souvent très structurantes en termes d'articulation entre l'espace urbain et l'espace « naturel ». | Zones sensibles de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants. | Peu identitaires au Parc, mais symboliquement important pour Houffalize et La Roche |
|  | Cœurs d'agglomération. | Très structurants. | Participent à la reconnaissance de la dimension historique du territoire. | Ne concernent principalement que La Roche et Houffalize, voire Gouvy. Présence de nombreux bâtiments historiques (traditionnels ou relevant de style et de typologie plus urbaines comme l'éclectisme,...) participant encore fortement à l'identité des centres ou noyaux urbains. |

| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|--|---|---|---|
| Divers équipements | | | | |
|  | <p>Hangars, étables et autres équipements agricoles modernes</p> | <p>Habituellement impact localement destructurant, pourraient devenir un point de repère positif (voir col. suiv.)</p> | <p>Éléments perturbateurs, mais qui devraient toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. Bien pensés, pourraient être un élément de valorisation du paysage.</p> | <p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation, de volumétrie et de couleurs.</p> |
|  | <p>Bâtiments commerciaux modernes.</p> | <p>Habituellement impact localement destructurant, pourraient devenir un point de repère positif (voir col. suiv.).</p> | <p>Éléments perturbateurs, mais qui devraient toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. Bien pensés, pourraient être un élément de valorisation du paysage.</p> | <p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation.</p> |
|  | <p>Antennes GSM.</p> | <p>Impact localement destructurant</p> | <p>Éléments perturbateurs, notamment dans les noyaux villageois anciens et dans un paysage « sauvage »,</p> | <p>/</p> |

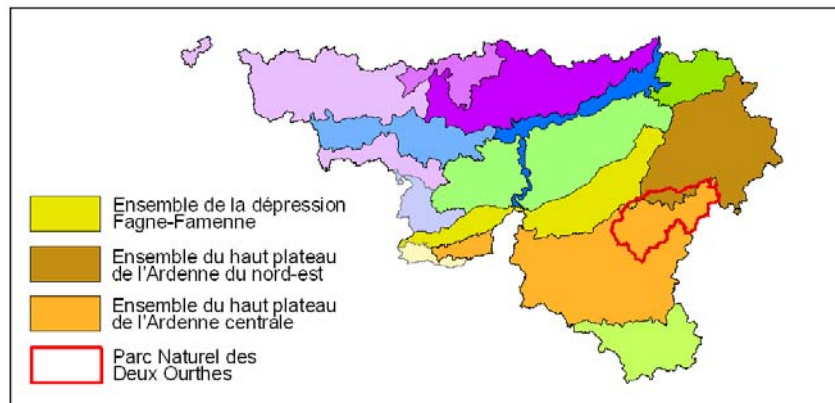
| Iconographie | « Vocabulaire » paysager | Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage) | Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément) | Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc) |
|---|-------------------------------|--|--|--|
| Divers équipements (suite) | | | | |
|  | Campings et zones de loisirs. | Impact localement très destructurant. | Localement participent à une perturbation visuelle négative au sein du paysage. | Malheureusement devenus identitaires à l'Ardenne et notamment à la vallée de l'Ourthe entre Houffalize et La Roche. |
|  | Eoliennes | Impact localement destructurant, mais pas nécessairement toujours négatif, indépendamment de nuisances en termes de bruit, ... | Éléments perturbateurs, mais qui, au cas par cas, et localement peuvent valoriser le paysage en termes de modernité (développement durable dans le cas des éoliennes). | Peut être valorisé comme un élément porteur d'une image positive d'avenir pour le Parc et notamment en termes d'énergie verte. Attention à ne pas défigurer des paysages patrimoniaux remarquables pour leur caractère « sauvage » peu « anthropisé ». |

7 Délimitation de territoires, d'aires et d'entités paysagères particuliers (carte 05 Territoires, aires et entités paysagères particuliers)

7.1 Introduction

L'identification de territoires paysagers sur le territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes s'inspire d'un travail réalisé par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) du Ministère de la Région Wallonne²⁴. La CPDT identifie 76 *territoires paysagers* en Wallonie qu'elle rassemble en 13 *ensembles paysagers*. La délimitation du Parc Naturel touche trois ensembles paysagers (voir illustration) :

- Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est ;
- Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud ;
- Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale.



Position du Parc Naturel des Deux Ourthes par rapport aux grands ensembles paysagers. Source : CPDT

D'autre part, le Parc Naturel contient sept *territoires paysagers* identifiés par la CPDT.

²⁴ FELTZ C., DROEVEN E., KUMMERT M (2004) : *Les territoires paysagers de Wallonie*, Ministère de la Région Wallonne - DGATLP, Etudes et Documents de la Conférence Permanente du Développement Territorial, éd. Région Wallonne, 68p.

7.2 Territoire paysager herbager²⁵

Le territoire paysager herbager occupe une grande partie du périmètre du Parc, s'étendant en totalité sur la commune de Bertogne, la partie est des communes de Sainte-Ode et de Tenneville, la partie sud des communes de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize et la quasi totalité de la commune de Gouvy. Il s'agit donc d'un type de paysage très identitaire au Parc, et de façon plus prononcée dans la frange sud.

Cette partie du haut plateau ardennais présente une surface faiblement vallonnée, entaillée par la vallée de l'Ourthe et offrant de grandes ouvertures visuelles panoramiques depuis les crêtes des collines. Les vallées attestent fréquemment d'un aspect boisé. De petites tailles, les surfaces forestières sont très morcelées et de formes disparates. Quant aux pâtures et herbages, ils abritent quelques arbres isolés accompagnés de haies discontinues, suggérant très localement une impression de paysage bocager.

Les masses sombres et orthogonales des pessières s'imposent au regard, car elles donnent du « volume » au paysage (effet de lisière) et contrastent avec le développement plus plan des pâtures, herbages et cultures. L'habitat est pour sa part groupé en villages et hameaux relativement lâches.

L'impact visuel de certains équipements est d'autant plus important que ce paysage est ouvert.



Gouvy : paysage du faciès oriental herbager du plateau ardennais : ouvertures visuelles, zones boisées et haies discontinues, relief faiblement vallonné et habitat lâche en sont les principales caractéristiques.

²⁵ Chacun des territoires identifiés fait l'objet d'une fiche.



Vue depuis Mesty vers Berimesnil : succession de prairies, habitat lâche, grande ouverture visuelle

7.2.1 Aire de l'Ardenne herbagère au caractère bocager (maillage vert)

Entre Montleban et Cherain, le territoire de l'Ardenne herbagère se démarque par un maillage vert beaucoup plus développé donnant au paysage un caractère quasi bocager. Cette caractéristique procure au paysage un aspect « pittoresque » et témoigne d'une riche biodiversité (couloir écologique, refuge pour l'avifaune, ..).



7.2.2 Aire de l'Ardenne herbagère au caractère de plateau affirmé

Le sud-ouest du territoire herbager se démarque substantiellement de la partie nord-est par une topographie plus plane. De fait, cette partie, qui frôle le plateau de Bastogne, n'est pas incisée par le cours de l'Ourthe occidentale, alors que l'axe Houffalize/Gouvy est dominé par la vallée de l'Ourthe orientale. D'autre part, cette aire sud-ouest présente une couverture boisée peu importante et singulièrement plus faible que celle présente le long de l'axe Tavigny, Gouvy et Beho. La présence de culture y apparaît également plus fréquente que dans la partie nord-est de la zone.



*Le plateau de l'Ardenne herbagère à hauteur de Flamierge non loin de Bastogne.
Importance relative des cultures.*

7.3 Territoire paysager de la vallée de l'Ourthe supérieure

La vallée de l'Ourthe constitue une entaille fortement encaissée et méandreuse dans ce paysage du plateau ardennais. Les versants de la vallée sont forts pentus et boisés. Le paysage en fond de vallée se trouve fermé ou semi-ouvert, et le fort encaissement empêche souvent toutes ouvertures visuelles, créant une atmosphère « fraîche » et localement obscure sur les bords de la rivière. Selon l'encaissement et le caractère méandreux plus ou moins marqué de la rivière, cinq aires ont été identifiées :

7.3.1 Aire de la vallée amont de l'Ourthe orientale

La portion de l'Ourthe orientale partant du village de Ourthe jusqu'à Houffalize est faiblement méandreuse et présente un caractère semi ouvert. Par endroits, elle est fermée par des masses boisées d'épicéas et de feuillus. Le fond de vallée est relativement étroit, une caractéristique topographique qui explique la proportion plus faible de zones de loisirs par rapport au reste de la vallée. L'encaissement et le boisement des versants s'accroissent à mesure que l'on approche d'Houffalize.



La vallée de l'Ourthe, large, à hauteur du lac de Chérapont



Environs de Steinbach. La zone boisée marque le passage de l'Ourthe au travers du plateau ardennais.



Environs de Cetturu. L'encaissement de la vallée s'accroît au fur et à mesure que l'on s'approche de Houffalize

7.3.2 Aire de la vallée méandreuse et encaissée de Houffalize

L'encaissement du cours d'eau devient fortement prononcé avant la traversée d'Houffalize où l'Ourthe marque trois méandres aux courbures marquées. Houffalize se loge au creux du quatrième. Ces méandres annoncent ainsi une seconde aire qui présente un caractère méandreux plus marqué que le premier tronçon, les versants de la vallée étant également plus inclinés. Aucune percée visuelle lointaine n'est offerte et la vallée est pratiquement fermée. L'ambiance y est cloisonnée, « fraîche » et parfois obscure, au grand plaisir des kayakistes et randonneurs. L'inaccessibilité de la rivière, l'étroitesse du passage, l'abondance végétale et la faible présence d'équipements touristiques confèrent une impression de nature sauvage.



L'arrivée de l'Ourthe à Houffalize : une topographie marquée et un écoulement sinueux du cours d'eau.

7.3.3 Aire de la vallée amont de l'Ourthe occidentale

Sur ce tronçon de l'Ourthe, la rivière garde un caractère méandreux au sein d'une vallée très ouverte, très large et qui présente par endroits de grandes étendues plates accueillant zones naturelles, prairies et même cultures. Aucune zone de loisirs n'est présente dans cette partie de la vallée.



L'Ourthe occidentale aux abords d'Amberloup



Vallée de l'Ourthe en amont de La Vacherie : prairies et cultures occupent ce fond de vallée plat.

7.3.4 Aire de la vallée méandreuse et encaissée de La Roche-en-Ardenne

Il s'agit d'un des paysages les plus fameux du Parc et comptant parmi les plus remarquables de la Belgique. L'Ourthe, très encaissée et très méandreuse sur ce tronçon, incise profondément le plateau ardennais et offre un paysage semi-ouvert. Les versants présentent des barrières rocheuses abruptes recouvertes d'une végétation épaisse. Un village trouve refuge en fond de vallée : Maboge. Malgré le fort encaissement de l'Ourthe sur ce tronçon, le lit de la rivière offre de nombreuses zones de replats accueillants des zones de loisirs (campings essentiellement).



Vue depuis le belvédère : la vallée entaille profondément les plateaux herbagés du Parc.

7.3.5 Aire de l'extrémité du massif ardennais

La dernière portion de la vallée de l'Ourthe étudiée correspond à la limite où la rivière perd son caractère méandreux (ouest de la Roche). Le paysage s'ouvre. Le cours de la rivière est pratiquement rectiligne et offre de larges étendues alluviales occupées de part et d'autre par des prairies et quelques alignements d'arbres. Les versants sont faiblement inclinés.



Les bords de l'Ourthe en arrivant sur La Roche

7.4 Territoire paysager du haut plateau forestier de Saint Hubert

Le haut plateau de Saint Hubert, au relief peu accentué, accueille un massif forestier continu (bois de Journal, bois de Champlon, bois Aine Gertrude, Forêt de Freyr, Bois de Lambert Fays...) au sein duquel l'habitat est quasi absent. Le paysage présente un fort caractère fagnard. Mais, il présente aussi de nombreux massifs boisés, notamment de feuillus (hêtraies). Ces zones boisées sont parfois le fruit d'une gestion ancienne mise en œuvre par l'homme (c/f abbaye de Saint-Hubert). Ces zones de feuillus sont souvent aujourd'hui remarquables.



Vallée encaissée de la Wamme depuis le lieu-dit « La Surveillance » (nord-ouest de la barrière de Champlon). Lorsqu'on se situe en fond de vallée, exemple de paysage « fermé » aux vues cadencées par les versants.

7.4.1 Aire des Fagnes de Saint-Hubert

Autour du village de Mochamps, une vaste zone a conservé sa physionomie de paysage semi-ouvert et son caractère écologique de milieu fagnard. La politique de gestion actuelle (Projet européen Life) a tendance à inciter à l'ouverture du paysage et préconise l'arrachage de certaines pessières. Cette aire se caractérise aussi par son exceptionnelle boulaie. Ces milieux de tourbières et de landes comptent parmi les paysages les plus remarquables et identitaires du Parc.



Môchamps. Paysage fagnard agrémenté de massifs boisés de feuillus.



Mûchamps. Au premier plan une végétation basse, sèche ; quelques jeunes épicéas ou épicéas isolés se disséminent sur une zone humide au deuxième plan ; en arrière plan, on distingue de grands massifs boisés d'épicéas mais surtout de feuillus. Le paysage est ouvert.



Réserve naturelle du Rouge Poncé. Boulaie protégée, véritable paysage relique, et témoignant aujourd'hui d'une politique de conservation.

7.5 Territoire paysager des replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne

Ce territoire paysager concerne les alentours des villages de Halleux et de Cielle situés au nord ouest du Parc. Il est caractérisé par une prédominance des zones cultivées agricoles. Le paysage est ouvert et présente une topographie très contrastée marquée par des vallonnements aux versants raides. Les sommets des vallonnements offrent des panoramas étendus tant en direction de la Famenne qu'en direction des plateaux ardennais. Il faut ci et là noter des vues exceptionnelles surplombant la vallée de l'Ourthe en aval de La Roche.



Halleux. Les zones de cultures occupent une place prédominante dans ce paysage



Vue sur le village de Cielle, on aperçoit au loin la dépression du passage de la vallée de l'Ourthe

7.6 Territoire paysager de la couronne forestière du plateau des Tailles

Cette couronne forestière est essentiellement constituée d'un versant descendant depuis le haut plateau des Tailles vers le plateau centre-ardennais au sud et vers la bordure famenno-ardennaise à l'ouest. Ces versants sont presque entièrement boisés et pratiquement inhabités.



Les versants descendants du haut plateau des Tailles sont recouverts de masses boisées sombres, souvent des pessières

7.7 Territoire paysager du sommet du plateau des Tailles

Le haut plateau des Tailles, pratiquement inhabité, présente un paysage particulier. Il se caractérise par un relief assez plat formant un vaste plateau sommital bombé peu entaillé par les cours d'eau. Seule la coupure de l'autoroute A26-E25 occasionne une malheureuse incise dans le paysage. Ce dernier, moins boisé que celui du territoire de la couronne forestière du plateau des Tailles, se démarque par des clairières, des zones de pâtures et d'herbages, mais aussi par l'absence quasi-totale de toute culture.



Vue depuis la fagne de Chabrehez sur les herbages du village du même nom (nord-nord-est de La Roche).



Sous le village des Tailles, vue sur le massif forestier du plateau des Tailles

7.7.1 Aire des Fagnes des Tailles

Le sommet des Tailles se démarque du restant du plateau par la présence de paysages « reliques » de type fagnards. Soumises à un climat froid et humide, Les Tailles sont composées d'une végétation particulière (tourbière) qui leur confère une forte identité. Les zones semi-ouvertes sont ponctuellement boisées par quelques formations de saulaies-boulaies. La tendance générale est à la réduction des pessières pour augmenter la superficie des zones fagnardes. Il s'agit de paysages bien protégés par la loi (statut de réserve naturelle).



Grand Passage. Paysage de Fagnes : au premier plan une surface de lande dénudée, quelques épicéas isolés au deuxième plan et des massifs sombres d'épicéa en arrière plan

7.8 Entité paysagère de la nationale N4

Une dernière zone est à identifier sur le Parc, il s'agit de l'espace occupé par la nationale N4 reliant Namur à Arlon. Cette zone offre un paysage lié à une logique automobile qui la démarque entièrement du reste de son environnement. Les équipements liés à la voirie elle-même (panneaux, ilots directionnels, luminaires, rampes d'accès...) participent à l'ensemble de cette entité.



La nationale N4 aux environs de Tenneville.

8 Annexe

8.1 Critères d'évaluation du paysage

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptives et évaluatives du diagnostic. Nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes.

8.1.1 Le paysage perçu

Composition du paysage :

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

Types de vue :

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

Aspects notoires :

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;

Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage)

8.1.2 Le paysage naturel

A. Critères géomorphologiques :

Altimétrie ;

Remarques lithologiques ;

Types de relief :

- Général :
 - Plateau ;
 - Versant (adret/ubac) ;
 - Plaine ;
- Particulier :
 - Butte ;
 - Vallonnement ;
 - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
 - Carrière (modification industrielle) ;
 - Autres.

Hydrographie :

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :

B. Critères écologiques :

Type général de couverture végétale ;

Présence de milieux remarquables :

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
 - espèces dominantes ;
 - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;

Rôle de corridor écologique / maillage vert ;

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;

Remarques à propos de l'évolution historique ;

8.1.3 Le paysage construit et ses usages

Critères urbanistiques et architecturaux :

Paysage urbain (remarques) ;

Ambiance villageoise (remarques) ;

Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
 - Implantations ;
 - Gabarits ;
 - Matériaux :
 - murs (Arkose, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
 - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
 - Couleurs ;
 - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).
- Espaces publics :
 - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
 - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

Statut(s) au plan de secteur ;

Questions d'extension d'habitat ;

Problèmes et menaces ;

Remarques à propos de l'évolution historique ;

Autres remarques ;

Critères patrimoniaux (histoire,...)

Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :

- Noyau villageois remarquables ;
- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
 - Sentier ;
 - Chemin ;
 - Rue ;
 - Route ;
 - Remarques revêtement ;
- Remarques sur l'espace public.

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;

Remarques à propos de l'évolution historique :

Critères socio-économiques :

Fonction sylvicole : (espèces, type de Parcelle, ...) ;

Fonction agricole :

- Type de Parcelle ;
- Cultures :
 - Céréales ;
 - Fourragères ;
- Vergers ;
- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

Fonction d'habitat/résidentielle ;

Fonction économique autre (zoning, ...) ;

Fonction de mobilité ;

Aspects sociaux ;

Problèmes et menaces ;

Remarques à propos de l'évolution historique.

8.2 Article 33 régissant la procédure de mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

« Art. 33. § 1^{er}. L'affectation de la zone d'aménagement communal concerté est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à l'article 174 et de noyaux d'habitat visés au Code du logement, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe.

§ 2. Lorsque la mise en œuvre d'une zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 2, elle est subordonnée à l'adoption par le conseil communal d'un rapport urbanistique et environnemental qui contient :

- a. les options d'aménagement relatives aux infrastructures et aux réseaux techniques, au paysage, à l'urbanisme, à l'architecture et aux espaces verts;
- b. l'évaluation des effets probables de la mise en œuvre de la zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté sur l'environnement, y compris la diversité biologique, l'homme et ses activités, la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, le patrimoine culturel ainsi que l'interaction entre ces divers facteurs, l'examen des mesures à mettre en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs, la présentation des alternatives possibles et de leur justification ainsi que les mesures envisagées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du rapport urbanistique et environnemental;
- c. un résumé non technique des informations visées ci-dessus.

Le rapport urbanistique et environnemental peut être fondé notamment sur les renseignements utiles obtenus lors d'autres évaluations environnementales effectuées précédemment.

Le rapport urbanistique et environnemental est un document d'orientation qui exprime les options d'aménagement et de développement durable pour tout ou partie de zone d'aménagement communal concerté.

Le Gouvernement peut préciser le contenu du rapport urbanistique et environnemental.

§ 3. Le collège des bourgmestre et échevins soumet le rapport urbanistique et environnemental à enquête publique conformément à l'article 4 et à l'avis de la commission communale ou, à défaut, de la commission régionale, du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et des personnes et instances qu'il juge nécessaire de consulter.

§ 4. Le conseil communal adopte le rapport urbanistique et environnemental, accompagné d'une déclaration environnementale résumant la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le rapport, les avis, réclamations et observations émis en application du paragraphe 3 ont été pris en considération.

Le conseil communal envoie le rapport, accompagné du dossier, au fonctionnaire délégué. Dans les trente jours suivant la réception du rapport, le fonctionnaire délégué le transmet au Gouvernement. Le Gouvernement vérifie la conformité du rapport urbanistique et environnemental aux dispositions visées aux paragraphes 1^{er} et 2. Le cas échéant, le Gouvernement peut annuler la décision du conseil communal par arrêté motivé envoyé dans les trente jours de la réception du dossier par le fonctionnaire délégué. Passé ce délai, le rapport urbanistique et environnemental est réputé approuvé.

Le public est admis à prendre connaissance à la maison communale du rapport urbanistique et environnemental, ainsi que de la déclaration environnementale. Il en est informé suivant les modes visés à l'article 112 de la nouvelle loi communale.

Le rapport et la déclaration environnementale sont transmis à la commission communale ou, à défaut, à la commission régionale, au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et aux personnes et instances consultées.

§ 5. Les articles 110 à 112 sont applicables à toute zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté mise en œuvre conformément aux paragraphes 2, 3 et 4, dont la mise en œuvre n'a pas encore été déterminée en application des mêmes paragraphes ou lorsque la zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 3.

§ 6. Le collège des bourgmestre et échevins dépose périodiquement auprès du conseil communal un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre des zones ou parties de zones d'aménagement communal concerté.

Le public en est informé suivant les modes visés à l'article 112 de la nouvelle loi communale.

§ 7. Les dispositions relatives à l'élaboration du rapport urbanistique et environnemental sont applicables à sa révision. » .

8.3 Liste des abréviations

- CCAT : Commission consultative d'aménagement du territoire.
- CWATUP : Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.
- PCA : Plan communal d'aménagement.
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PEP : périmètre d'enjeux paysager.
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- SDER : Schéma de développement de l'espace régional.
- SSC : Schéma de structure communal.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZAE : Zone d'activité économique.

8.4 Liste des cartes

- 01 - Oro-hydrographie ;
- 02 – Types d'implantation des villages et matériaux de construction ;
- 03 a - Situation de droit – patrimoine naturel ;
- 03 b - Situation de droit –patrimoine bâti ;
- 04 - Eléments constitutifs du paysage (en cours de réalisation) ;
- 05 – territoires, aires et entités paysagères particuliers.

8.5 Liste des fiches

- Fiche descriptive du territoire herbager ;
- Fiche descriptive du territoire du plateau des Tailles ;
- Fiche descriptive du territoire de la couronne forestière du plateau des Tailles ;
- Fiche descriptive du territoire des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne ;
- Fiche descriptive du territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure ;
- Fiche descriptive du territoire du plateau de Saint-Hubert

8.6 Liste des biens classés

BERTOGNE

| | | | | | | | |
|--------------------|--|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Flamierge | Château de Roumont dit Relais Casaquy, à Flamierge ainsi que la cour intérieure entourée des écuries, chenils et communs (M) et l'ensemble formé par ce château et les terrains environnants (S) | 07/07/1976 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Roumont</i> | | | | | | | |
| Longchamps | Château de Rolley et les ruines (M) ainsi que l'ensemble formé par ce château et les terrains environnants (S) | 03/04/1979 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Rolley</i> | | | | | | | |
| Longchamps | Ancienne ferme "Rosière" (façades, charpente et toitures, ainsi que l'intérieur du logis), sis à Champ, n° 793 (M) et établissement d'une zone de protection (ZP) | 31/08/1990 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Champs</i> | | | | | | | |
| Longchamps | Chapelle Sainte-Aldegonde de Flamisoulle, le mur d'enceinte du cimetière, les pierres et les croix funéraires (M) et l'ensemble formé par cet édifice et le cimetière (S) | 08/04/1987 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Flamisoulle</i> | | | | | | | |

TENNEVILLE

| | | | | | | | |
|---------------|---|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Tenneville | Ensemble formé par les "Rochers de la Falhize", à Ramont | 03/02/1953 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Ramont</i> | | | | | | | |
| Tenneville | Tour de l'église désaffectée Sainte-Gertrude à Tenneville | 03/01/1985 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

GOUVY

| | | | | | | | |
|------------------|---|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Beho | L'église Saint-Pierre, à Beho | 25/10/1938 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Beho | Chapelle Sainte-Hubert-et-Antoine, à Wathermael-Beho (M) ainsi que l'ensemble formé par ladite chapelle, le cimetière et le promontoire rocheux, jusqu'à la route et la rivière au sud et à l'ouest (S) | 22/02/1951 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Wathermal</i> | | | | | | | |
| Beho | Les murs du cimetière et de la ruelle (M) ainsi que l'ensemble formé par le cimetière et la ruelle entourant l'église classée à Gouvry (S) | 22/09/1982 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bovigny | Ensemble formé par la chapelle Saint-Martin et les terrains environnants, à Bovigny | 22/10/1973 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bovigny | Moulin (façades, toitures et salles de meunerie équipées), la Vannerie Beaupain (façades e toitures), le vieux pont du moulin, le bief du moulin, y compris ses vannes, la chute d'eau, la roue et le tunnel de sortie à Cierreux (M) ainsi que l'ensemble formé par cette construction et leurs abords (S) | 22/09/1982 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Cierreux</i> | | | | | | | |
| Bovigny | Le presbytère de la paroisse Saint-Martin, à Gouvry | 14/12/1981 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bovigny | La tour de l'église Saint-Martin ainsi que le mur d'enceinte du cimetière à Bovigny (M) ainsi que l'ensemble formé par l'édifice et ses abords (S) | 22/09/1982 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cherain | Les façades, la toiture et le perron de la maison Caprasse, ainsi que les portes, boiseries et escalier intérieurs, la cour pavée, les façades et toitures des dépendances et de la ferme juxtante, avec les murs de clôture, y compris celui bordant l'étang et formant limite orientale de la parcelle cadastrée 1070 (M) ainsi que l'ensemble formé par ces constructions et les terrains environnants (S) | 12/07/1988 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cherain | Les façades et les toitures du château-ferme à Sterpigny ainsi que le vieux christ à route (M) et l'ensemble formé par le château-ferme et ses abords (S) | 16/06/1988 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Sterpigny</i> | | | | | | | |
| Cherain | La partie sud de la grange du château-ferme, à Sterpigny, commune de Gouvry dont les façades et toitures ainsi que le vieux christ à route ont été classés par arrêté de l'Exécutif du 16 juin 1988 (M) ainsi que la parcelle qui constitue une extension du site site classé par arrêté de l'Exécutif du 16 juin 1988 (S) | 09/12/1991 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Sterpigny</i> | | | | | | | |
| Cherain | La totalité de la chapelle Saint-Roch à Renglez | 30/11/1989 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Renglez</i> | | | | | | | |

| | | | M | S | ZP | EA | SA |
|-----------------------------|--|------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Cherain | Les murs du cimetière de l'église Saint-Vincent à Cherain, commune de Gouvy dont l'église a été classée par arrêté du Régent du 26 septembre 1947 (M) et les immeubles bordant la place de Cherain (EA) ainsi que l'ensemble formé par ces bâtiments et les terrains environnants, y compris le cimetière de Cherain (S) | 25/04/1994 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cherain | L'église Saint-Vincent à Cherain | 26/09/1947 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Limerlé | "La Croix" située vieille route de Salm à Gouvy | 10/11/1983 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Limerlé <i>Steinbach</i> | Château de Steinbach à Gouvy | 21/12/1977 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Limerlé <i>Steinbach</i> | Orgues de l'église des Saints Pierre et Paul, à Steinbach Le caractère exceptionnel concerne le buffet et l'orgue de l'église des Saints Pierre et Paul | 29/03/1976 | * <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Limerlé | Immeuble sis rue de l'Eglise n°3 à Gouvy | 06/02/1970 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Limerlé <i>Steinbach</i> | Château-ferme du Masnil (façades, toitures et portail), rue du Centre (M) ainsi que les alentours (S) | 14/04/1986 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Montleban <i>Baclain</i> | Chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain (M) ainsi que l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords (S) | 10/02/1979 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

HOUFFALIZE

| | | | | | | | | |
|--------------------|---|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Houffalize | Ancien cimetière | 02/12/1959 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Houffalize | L'église Sainte-Catherine | 25/10/1938 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Mabompré | L'église Saint-Blaise, y compris les croix et les murs de clôture du cimetière | 09/11/1990 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Vellereux</i> | | | | | | | | |
| Mont | Tour de l'ancienne église Saint-Urbain de Dinez, les pierres tombales, l'ancienne cuve des Fonds baptismaux et le mur d'enceinte de l'ancien cimetière de Mont-lez-Houffalize (M) et l'ensemble formé par l'église, les monuments, le cimetière et les terrains environnants (S) | 26/11/1973 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Dinez</i> | | | | | | | | |
| Mont | Chapelle Notre-Dame de Forêt (M) et l'ensemble formé par cette chapelle et les terrains environnants (S) | 16/10/1975 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Taverneux</i> | | | | | | | | |
| Mont | Frêne et ses abords à Mont | 30/11/1989 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Mont | Presbytère de Sommerain: totalité de l'édifice et le mur de clôture avec l'entrée à rue (M) et l'ensemble formé par le presbytère et les terrains environnants (S) | 07/10/1992 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Sommerain</i> | | | | | | | | |
| Mont | Chapelle Saint-Jacques, mur d'enceinte du cimetière et croix funéraires en schiste (M) et ensemble formé par la chapelle et les terrains environnants (S) | 10/12/1991 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Fontenaille</i> | | | | | | | | |
| Nadrin | Ensemble formé par le site du Cheslé et le val de l'Ourthe entre Naboge et Nisramont (S) et la fortification du Cheslé de Bérisménil et des anciens chemins ainsi que l'ensemble du méandre de l'Ourthe jusqu'à la rivière, y compris le bief d'irrigation du pré Baltazar (18e s.) prenant naissance à la pointe sud et longeant la berge ainsi que le lit de la rivière à la hauteur du gué de Hache (SA). De plus, établissement de deux zones de protection (zone de Basse-Noupré et zone de Sasseux et Les Houba) (ZP) (+ LA ROCHE-EN-ARDENNE/Samrée et Ortho) | 12/11/2003 | * | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | La totalité du site classé présente le caractère exceptionnel. | | | | | | | |
| Nadrin | Les façades et les toitures de la maison Wilkin, n°31 à Ollomont (M) et l'ensemble formé par cette maison, le jardinet qui en dépend et l'espace public attenant avec le frêne qui y croît et qui constitue une extension de classement du site formé par la tour et l'abside de l'ancienne église Ste-Marguerite, le cimetière et son mur de clôture, déjà classé par l'arrêté du Régent du 11 octobre 1948 (S) | 21/11/1989 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <i>Ollomont</i> | | | | | | | | |

| | | | M | S | ZP | EA | SA |
|------------------|---|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Nadrin | Tour et abside de l'ancienne église Sainte-Marguerite (M) et ensemble formé par les parties subsistantes de ladite église, le cimetière et son mur de clôture (S) | 11/10/1948 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Ollomont</i> | | | | | | | |
| Nadrin | Site du Hérou (méandres de l'Ourthe) (+ LA-ROCHE-EN-ARDENNE/Ortho (Nisramont)) La totalité du site classé présente le caractère exceptionnel. | 15/10/1937 | * | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Nadrin | Ferme sise à Filly, n°4 (intérieur et extérieur) et ses annexes (les façades et toitures et le four à pain qu'elles abritent) (M) et l'ensemble formé par ces bâtiments et les terrains environnants (S). | 30/11/1989 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Filly</i> | | | | | | | |
| Nadrin | Presbytère d'Ollomont (façades et toitures) (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S) | 28/10/1982 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Ollomont</i> | | | | | | | |
| Tailles | Fange du Grand Passage (+ VIELSALM/Bihain) La totalité du site classé présente le caractère exceptionnel. | 16/03/1979 | * | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tavigny | Ferme attenante au château de Tavigny, n° 32 | 03/01/1978 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tavigny | Château de Tavigny | 05/04/1972 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tavigny | L'église Saint-Remy | 05/04/1972 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tavigny | Tunnel de Bernistap, y compris le puisard (M) et ensemble formé par le tunnel et ses abords (S) | 21/04/1988 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Bernistap</i> | | | | | | | |
| Tavigny | Cimetière de Cowan (murailles d'enceinte et les 25 croix funéraires anciennes) (M) et l'ensemble formé par le cimetière (S) | 02/09/1991 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>Cowan</i> | | | | | | | |

LA ROCHE-EN-ARDENNE

| | | | | | | | | |
|---------------------------|---|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| La Roche-En-Ardenne | Chapelle Sainte-Marguerite, rue Sainte-Marguerite | 22/02/1951 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| La Roche-En-Ardenne | Vieux château de La-Roche-en-Ardenne, rue du Vieux Château | 29/03/1976 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Marcourt <i>Cielle</i> | Immeuble, sis Hameau de Cielle, centre du village, à Marcourt (actuellement ferme, y compris les dépendances, n°45) | 06/02/1970 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Ortho | Ensemble formé par le site du Cheslé et le val de l'Ourthe entre Naboge et Nisramont (S) et la fortification du Cheslé de Bérisménil et des anciens chemins ainsi que l'ensemble du méandre de l'Ourthe jusqu'à la rivière, y compris le bief d'irrigation du pré Baltazar (18e s.) prenant naissance à la pointe sud et longeant la berge ainsi que le lit de la rivière à la hauteur du gué de Hache (SA). De plus, établissement de deux zones de protection (zone de Basse-Noupré et zone de Sasseux et Les Houba) (ZP) (+ HOUFFALIZE/Nadrin) La totalité du site classé présente le caractère exceptionnel. | 12/11/2003 | * | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ortho <i>Nisramont</i> | Site du Hérou (méandres de l'Ourthe) (+ HOUFFALIZE/Nadrin) La totalité du site classé présente le caractère exceptionnel. | 15/10/1937 | * | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ortho <i>Mousny</i> | Terrains renfermant l'affleurement rocheux dit "les Cailloux de Mousny" | 04/11/1976 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Samrée | Fange aux Mochettes | 01/02/1977 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

SAINTE-ODE

M S ZP EA SA

Tillet

Frêne (fraxinus excelsior L.) sis Magerotte 10 à Tillet

20/08/1993

8.7 Orientation bibliographique

- Denis J dir. (1992) : *Géographie de la Belgique*. Bruxelles, Crédit Communal. 623p
- Sarlet D, Matthys A (1993) : *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 17 Luxembourg, Arrondissement de Bastogne. Liège, 381p.
- IGEAT-GUIDE, CREAT (2001) : *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie*. CPDT-RW, 181p.
- Architecture rurale de Wallonie (1987) : *Ardenne centrale*, Mardaga, Liège, 247p.
- Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.
- G.HOYOIS (1981) : *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol. Gembloux (1949 et 1953), réimpr. Bruxelles.
- Schéma de Développement de l'Espace Régional, GW, 1999, 233p.
- P. Donadieu, M. Périgord ; *Clés pour le paysage* ; Géophrys, 2005, 368p.